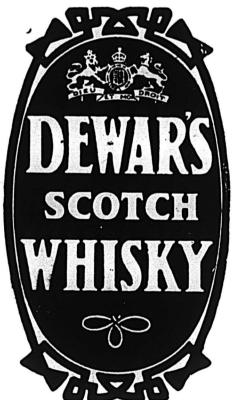


Fondé en 1887.

MONTREAL, VENDREDI, LE 6 FEVRIER 1914

Vol. XLVII.-No 6



# L'article qui procure les plus fortes ventes.

en vente partout

J. M. DOUGLAS & CO., MONTREAL.

Agents Canadiens.

MAISON FONDÉE EN 1857.

# Desirez-vous Augmenter Votre Chiffre d'Affaires?

Tout homme actif, quel que soit son genre de Commerce, doit rechercher les moyens de le rendre chaque jour MEILLEUR. Le meilleur moyen d'obtenir ce résultat, c'est d'attirer et de retenir la clientèle en tenant des marchandises de tout premier ordre. En tenant et recommandant les



# ESSENCES CULINAIRES

ET

# VERNIS A CHAUSSURES

DE

: JONAS:



vous êtes en mesure d'offrir à vos clients des articles établis pour créer une bonne impression en faveur de votre magasin, parce qu'ils donnent toujours des résultats satisfaisants. Ils sont le prototype de l'excellence et sont toujours hautement appréciés.

Si vous voulez attirer et retenir la clientèle, vendez les

PRODUITS DE

# HENRI JONAS & CIE

FABRICANTS.

Maison Fondée en 1870.

389 et 391 rue St-Paul,

Montréal.

# Avec les Produits de la Dominion Canners dans votre ligne de tir, vous pouvez frapper droit au but pour le commerce de restaurants et hôtels.

L'épicier progressiste, avec un bon stock de produits de haute qualité, est toujours apte à un plus grand commerce. Il ne s'arrête pas au commerce régulier du ménage, mais il organise ses forces de vente et attire à lui le commerce des hôtels, restaurants et pensions. Il vend de plus grandes quantités de marchandises et a moins de dépenses pour les tenir, ceci réduisant ses dépenses extra.

# Les Produits de la Dominion Canners

sont notés pour leur excellente qualité. Ils se vendent aux prix les plus raisonnables et sont une garantie de satisfaction. Avec ceux-ci dans votre ligne de tir, vous êtes assuré d'avoir de plus grandes ventes et de meilleurs profits.

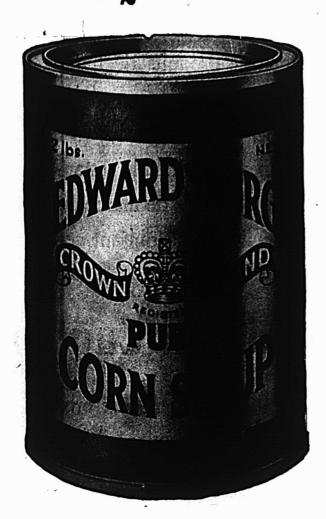
# Dominion Canners, Limited

HAMILTON.

ÇANADA.



# POURQUOI PERDRE DES VENTES?



Les épiciers qui tiennent "Le Sirop de Blé d'Inde Marque Crown" disent qu'ils vendent le double de cette marque que de tout autre sirop—et que la demande augmente toujours.

La raison est facile à trouver.

# Le Sirop de Blé d'Inde Marque CROWN

trouve un placement permanent dans le ménage à cause de sa délicatesse comme sirop de table bon pour les enfants et un grand secours dans les besoins culinaires.

Faites un étalage de la "Marque Crown" et surveillez la hausse de vos ventes.

Nous vous expédierons vos commandes promptement.

# THE CANADA STRACH COMPANY LIMITED

Manufacturiers des Marques EDWARDSBURG.

Usines: Cardinal et Brandford.

#### PRIX COURANTS

Dans la liste qui suit, sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractère noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes.

#### WALTER BAKER & CO., LTD.

La lb. Chocolat, Prime No I, bte 12 lbs., pains de 1 lb. et 1 lb. 0.3 Chocolat à la Vanille, 0.34 bte de 6 lbs. German's Sweet, 1 s. et 1 bte de 6 lbs. 0.26 Breakfast Cocoa, bte de 1/5, \(\frac{1}{4}\), \(\frac{1}{4}\), \(\frac{1}{4}\), \(\frac{1}{4}\), \(\frac{1}{4}\), \(\frac{1}{4}\), \(\frac{1}{4}\). tins. Chocolat sucré, cinquième bte 6 lbs. pains de 1/5 lb. 0.21 Ca-Chocolat sucré, racas, bte de 6 lbs. 0.32 Falcon Cocoa (Soda chaud ou froid), btes de 12 lbs., 1 lb. tins. 0.34

Caracas Tablets, cartons de 5c, 40 cartons par boite Chocolat sucré, Auto, bte de 6 lbs. Ces prix sont F.O.B. Montréal. BRODIE & HARVIE, LIMITED.

Farines préparées	de Brodie	La doz.
Red XXX	pats de 6	lbs. 3.10
Red XXX		lbs. 1.60
Crescent		lbs. 2.90
Crescent.		lbs. 1.50
Superb		lbs. 2.70
Superb	pqts de 3	lbs. 1.40

Buckwheat pqts de 3 lbs. 1.60 pqts de 6 lbs. 3.10 Buckwheat Griddle-Cake pqts de 6 lbs. 3.10 Griddle-Cake pats de 3 lbs. 1.60 Cartons contenant 1 doz. paquets de 6 lbs. ou I doz. paquets 3 lbs., sans charge

> L. CHAPUT, FILS & CIE, Montréal.

montical.	
Thé Noir Ceylan "Owl"	La lb.
No 5, 1 lb. 30 lbs. par cse	200
No 5, ½ lb. 30 lbs. par cse	210
No 10, 1 lb. 30 lbs. par cse	260
No 10, ½ lb. 30 lbs. par cse	270
No 15, 1 lb. 30 lbs. par cse	320
No 15, ½ lb. 30 lbs. par cse	330
No 30, 1 lb. 30 lbs. par cse	400
No 30, ½ lb. 30 lbs. par cse	410
Thé Vert Ceylan "Owl"	La lb
No 5, 1 lb. 30 lbs. par cse	200
No 5, ½ lb. 30 lbs. par cse	210
No 10, 1 s. 30 lbs. par cse	26
No 10, ½ s. 30 lbs. par cse	270
CHURCH & DWIGHT	

Soda Cow Brand

**DWIGHT'S** 

extra.

Caisse, 60 paquets de 1 lb., \$3.00. Caisse, 120 paquets de

Caisse, 30 pqts 1 lb. et 60 pqts ½ lb., \$3.00.

½ lb., \$3.00.

Caisse de paquets de 5c, contenant 96 paquets, \$3.00.

#### WILLIAM CLARK •

#### Montréal

Conserves		La	doż.
Viandes assorties		IS	2.40
Compressed Corned	Beef	IS	2.40
Compressed Corned	Beef	25	4.30
Lunch Ham		IS	2.40
Lunch Ham	*	28	3.50
Ready Lunch Beef	15 \$2.40	28	4.30
Geneva Sausage	18 2.50	25	4.25
English Brown	18 2.10	28	3.75
Boneless Pigs Feet	18 2.10	25	3.75
Sliced Smoked Beef	1s I.50	IS	2.50
Roast Beef	18 2.40	28	4.30
Ready Lunch Loav	es, Veau		•
Jambon, Boeuf, ass	sortis	18	1.60
Ditto		IS	2.75
Boeuf Bouilli		IS	2.40
Boeuf Bouilli		28	4.30
Boeuf Bouilli		68	15.00



## Celles qui connaissent les

# Planches à laver de Cane

les spécifient toujours

Parce qu'elles sont d'un prix modéré et qu'elles donnent le meilleur service.

Les planches à laver de Cane se tiennent dans une classe à part pour leur belle construction, leur qualité et leur durée, et, donnent un attrayant profit.

Parmi les 13 différents modèles et qualités, vous en trouverez une qui répondra à vos désirs.

Si vous n'avez pas notre catalogue "d'articles en bois do Cane pour le jour de buanderie," nous seron heureux de vous en envoyer un.

WM. CANE & SONS CO.

LIMITED.

NEWMARKET, ONT.



Saindoux Composé



Reconnu comme le meilleur sur le marché.

Il n'en existe pas qui ait un goût plus fin.

Son Prix est raisonnable.

MATTHEWS-LAING

Rue Mill. MONTREAL

Pork and Beans, sauce tomates
Pork and Beans, sauce tomates
boites plates
Pork and Beans, boites hautes
sauce tomates
38 1.35





Pork and Beans, Plain	18	0.60
Pork and Beans, Plain	25	0.95
Pork and Beans, Plain, boite		0.93
plates	38	1.15
Pork and Beans, boites haute		4.43
Plain		
	38 I 8	I.35 0.60
Pork and Beans, sauce Chili		
Pork and Beans, sauce Chili	28	0.95
Pork and Beans, sauce Chili	38	1.15
Ox tongue	138	9.00
Ox tongue	28	10.00
Ox tongue	218	
Jellied Veal	18	1.50
Jellied Veal	18	3.00
Jellied Veal	28	3.75
Gelées de Bouillon	28	3.50
Gelées de Bouillon	68	11.00
Potted Meats.		
Ham, Tongue, Beef and Veal,		
‡ 0.50	is	. ~
		1.00
Tongue, Ham and Veal, pâté	15	1.20
Pâtes de Foie	18	0.90
Pâtés de Foie	18	1.35
Soupes	L	doz.
Chicken	oqts	1.10
Mulligataknay, Oxtail, Kidney		
mato, Vegetable, Mock Tu	rtle	
	oats	1.00
Consomine, Pois	hdra	1.00

Mince Meat	La doz.
(Tins fermées hermé 18 \$1.25, 28 1.95, 38 3.0	tiquement.)
18 \$1.25, 28 1.95, 38 3.0	00, 48 4.00, 58 5.00
Plum-Pudding	
Anglais 1s 1.90	A CELL
Plum-Pudding	Control of

Boeuf fumé en tran

ches "Inglass"

Boeuf fumé en tranches "Inglass"

Boeuf fumé en tranches "Inglass"

Boeuf fumé en tranches "Inglass"

J. M. DOUGLAS & Co.,

Montréal.

Bleus à laver

La lb.

"Bleuol", boites

10 lbs., 50 pqts

de 4 carrés, 15c

"Sapphire"

btes de 14 lbs.

pqts de ‡ lb.

"Union", boites

de 14 lbs., pqts

de ‡ et 1 lb. 10c

#### WM. H. DUNN, Montréal.

 Canistres, 15c. Boîtes 3 doz., grandeur, 4 oz., par doz. 1.45 Canistres, 25c. Boîtes 2 doz., deur, 8 oz., par doz. 2.35

BORDEN MILK CO., LIMITED,
Montréal.

Liste de prix pour l'Est, Fort William inclus.

Prix au

Lait Condensé (sucré) Détaillant Marque Reindeer (4 doz. par cse). \$6.00 Marque Mayflower (4 doz, par cse) 5.25 Marque Clover (4 doz. par cse) . . Lait évaporé (non sucré) Marque Reindeer Jersey, Boîte de Famille (4 doz. par caisse) 3.90 Boite Marque Reindeer Jersey, moyenne (4 doz. par caisse) 4.50 Marque Reindeer Jersey, Boite d'hôtel (2 doz. par caisse)
Carque Reindeer Jersey, Gallon 4.25 (1/2 douzaine par caisse) 4.75 Café (avec Lait et Sucre) Marque Reindeer (2 doz. par cse 5.00 Marque Reindeer (4 doz. par ese petite) 6.00 Cacao (avec Lait et Sucre) Marque Reindeer (2 doz. par cse) 4.80 Limite de fret: 50c par cwt. Conditions: Net 30 jours, sans escompte.



#### Lait et Crèmes Condensés.

 St. Charles "Family"
 3.90

 St. Charles "Hotel"
 4.25

 Lait "Silver Cow"
 5.40

"Purity" 5.25

# HUILE & GAZOLINE VENDRE Arrêteşt II. ya ici unz pompe Bowscr Bowscr

La Demoiselle: — "Arrêtez, Jean! Voici une Pompe Bowser."

Jean : - "Oui, mademoiselle."

La Demoiselle:—"Pendant que vous emplirez le réservoir de l'auto, nous allons entrer commander notre épicerie."

# Le Vendeur Automatique EXTERIEUR de

# BOWSER

# pour la Gazoline ou Kerosene vous attire des affaires.

Toutes les passants voient l'enseigne et les pompes—une pompe noire pour la kerosene et une rouge clair pour la gazoline—et bientôt vous êtes "propriétaire" de leur commerce

Les machines à pomper l'huile se vendent par milliers, et chacun dans vos environs est votre client légitime pour de grandes quantités d'huile.

Les lampes ne sont pas toutes hors d'usage non plus.

Les automobiles, moteurs à gazoline, systèmes de lumière à gazoline, consomment des millions de gallons de gazoline et d'essence.

Ce commerce devrait être vôtre, et il vous viendra avec un système Bowser.

Le coût en est minime. Les profits sont considérables. Le commerce est continue let sûr toute l'année.

Ecrivez-nous et nous vous apprendrons comment faire de l'argent.

## S. F. BOWSER & CO., Inc.

66.68 Avenue Frazer,

Toronto, Can.

Pompes fabriquées par des ouvriers Canadiens et vendues par des Marchands Cenadiens Bureaux de Ventes dans tous les Centres et représentants partout.

Détenteurs des brevets et fabricants originels de nompes étalon mesurant automatiquement à la main et par pouvoir, petits et grands réservoirs. Entrepôts de gazo îne et d'huile et système de distribution. Mesures à enregistrement automatique pour conduits, système de filtrage et circulation d'huile, système de nettoyage à sec, etc.

Maison Etablie en 1885.



# "Cow Brand" signifie pureté de Soda.

Les cuisinières soigneuses insistent pour avoir ce soda fameux dont la qualité est bien prouvée. Etes-vous prêt pour la demande de soda actuelle et pendant l'automne?

**VOTRE FOURNISSEUR EN GROS A "COW BRAND"** 

#### CHURCH & DWIGHT

Manufacturiers
MONTREAL

LIMITED

# 0EUFS

Producteurs et Expéditeurs : —

Vous avez besoin à cette saison de l'année de bons renseignements du marché, des encaissements rapides, les plus hauts prix.

Pour ceci, correspondez ou expédiez à

Gunn, Langlois & Cie, Limitée.

Principale Maison de Produits du Canada.

MONTREAL.



# Arrêtez! Ne courez pas à une incertitude—faites une pose.

que ce soit dans la vente du savon ou autre marchandises, assurez-uous de la qualité, Essayez les articles chez voue, faites-en un essai complet—puis, si vous êtes sûr de la qualite, allez de l'avant, courez au succès.

Essayez un morceau de Savon de Castille "Le Calice", notez comment il nettoie d'une façon complète les légers tissus ou lingeries délicates sans le moindre dommage. "Le Calice", n'est pas un savon de suif, il est antiseptique, hygiénique, propre. Ne contient pas de gras anim il, est aussi pur que l'huile et le savoir peuvent le faire. C'est un excellent savon pour le teint.

Ne le remplacez par aucun autre M. l'Epicier, c'est celu que vos clients désirent. Fait seulement par MM. D. Leca & Co., Marseille.

Ne vendez que le meilleur-celà paie.

ARTHUR P. TIPPET & CO.

MONTREAL.

Agents

QUEBEC.



# CANADIAN FAIRBANKS-MORSE CO., LIMITED.

#### Montréal.



#### Yankee Cleaner.

Boite de 1 gallon	\$1.00	
Boite de 1 gallon	0.60	
Boite de 1 pinte	0.32	
Boite de 1 chopine	0.20	
Dix pour cent d'escompte	sur toute	

commande de douze boites assorties.

THE CANADA STARCH CO., Ltd., Manufacturière de marques Edwards-

Manufacturière de marques Edv burg.	vards-
the state of the s	La lb.
Canada Laundry Starch (caisse de	•
40 lbs.)	0.06
Canada White Gloss (caisse de 40	
lbs.) paquets de 1 lb.	0.061
Empois No 1, Blanc ou Bleu (cais-	
ses de 48 lbs.), boites en carton	
de 4 lbs.	0.07
Empois No 1, Blanc ou Bleu (cais-	
ses de 48 lbs.), boites en carton	
de 3 lbs.	0.07
Kegs No I d'Empois Blanc No I	- 4
(caisse de 100 lbs.)	0.06
Barils No I (200 lbs.)	0.06
Edwardsburg Silver Gloss, paquets	1
chromo de I lb. (30 lbs.)	0.073
Empois Silver Gloss (48 lbs.) en	0
canistres de 6 lbs. Empois Silver Gloss en boites à	0.08
coulisse de 6 lbs.	0.08
Kegs Silver Gloss, gros cristaux	
(100 lbs.)	0.07
Benson's Satin (28 lbs.) boites en	
carton de 1 lb., étiquette chromo	0.078
Benson's Enamel (eau froide)	0.0/2
(40 lbs.) la caisse	3.00
Benson's Enamel (eau froide)	0.00
la caisse (20 lbs.)	1.50
Casco Potato Flour (20 lbs.)	0.10
Celluloïd.	
Boite contenant 45 boites en car-	
ton, par caisse	3.60
Empois de cuisine.	
W. T. Benson & Co.'s Celebrated	i
Prepared Corn (40 lbs.)	0.071
Canada Pure Corn Starch	_
(40 lbs.)	0.06
(Boîte de 20 lbs., de en plus.)	

# E. W. GILLETT COMPANY LIMITED Toronto, Ont.



AVIS.—I. Les prix coté dans cette liste sont pour marchandises aux points de distribution de gros dans Ontario et Québec, excepté l'où des listes spéciales de prix plus éleves sont en vigueur, et ils sont sujets à varier sans avis.

## Levain en Tablettes

Boite 36 paquets à 5c . . . la boite \$1.15

#### Lessive en Poudre de Gillett.



#### Poudre à Pâte "Magie" Ne contient pas d'alur. La doz.



6 doz. de \$0.50 Бс. . . 4 doz de OZ. . . 0.75doz. de oz. 1.30 doz. de doz. de 12 oz. . . 2 doz. de 12 oz. . . 4 doz, de 16, 2 doz. de 16 OZ. . OZ. 1 doz. de 2½lbs ¼doz. de 5 : lbs 9.60 2 doz. de 6 oz. doz, de 12 oz. 1 doż. de 10 oz.

Vendue en canistres eulement.

Remise spéciale de 5% accordée sur les commandes de 5 caisses et plus de la Poudre à Pâte "Magic".

"Extra Fancy" de la Barbade

**MARQUE** 

# "JONES & SWAN"

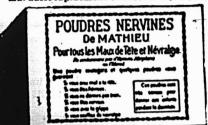
- -Représente la plus haute qualité que l'on puisse obtenir.
- -Absolument pure et non adultérée.
- -Un produit alimentaire d'une valeur incontestable.
- Que l'on peut se procurer chez les épiciers en gros, dans différentes parties du Canada.

REPRESENTANTS EN GROS

MM. W. S. GOODHUGH & CO., MONTRÉAL. MITCHELL, & WHITEHEAD, QUÉBEC. La campagne de publicité qui se poursuit actuellement assure aux marchands qui tiennent

#### LES POUDRES NERVINES DE MATHIEU

une vente rapide et des bons profits. Quelle que soit la cause des maux de tête, il n'y a pas de remêde qui atteigne le siège du mal aussi rapidement et avec autant d'efficacité que les Poudres Norvines de Mathieu.



Essayez vous-même les Poudres Nervines de Mathieu à nos frais au moyen du coupon ci-joint, si vous ou quelqu'un de votre famille souffrez de maux de tête.

LA CIE J. L. MATHIEU. Propriétaire.

Sherbrooke,

P. Q.

MM. L. Chaput, Fils & Cie, Limitée. Der dettaires en Gras Montré ·1, P O

Veuillez m'en le Poudres Norv	voyer	une	bofte réguliè	re
1	.nes d	. m.	renea a Ladrei	15C

(Nom de la maison de commerce).



#### Assurez la MARMELADE

de vos clients contre le gaspillage en leur fournissant du



Le sucre granulé, faif en trois granulés distincts :

Etiquette

Rouge Bleue

Verte

pour (granulé fin)

.

moyen gros

parateurs à main.

MONTREAL DAIRY COMPANY

# Les Planches à Laver "EDDY"

Ne déchirent ni le linge ni les mains.

Faites par

The E. B. EDDY COMPANY à HULL

Vendues par tous les marchands réputés.



# La Science des Affaires.

C'est le développement des moyens à votre disposition pour réussir dans votre commerce.

Un homme d'affaires n'est ni trop petit pour grandir, ni trop grand pour ne pas grandir davantage.

## 65,000 Elèves. — Plus de 200 à Montréal Actuellement.

La Science d'Edifier Un Commerce enseignée au moyen de Conférences ou par Correspondance.

Demandez des renseignements—Ecrivez-nous aujourd'hui-même.

La première leçon vous aidera à surmonter quelques-unes des difficultés actuelles de votre commerce.

# The Sheldon School of Business Science, Limited 80 Rue St-Denis, MONTREAL.

# Quelques Lignes Intéressantes

Fèves au Lard (Avec des fèves canadiennes de cette année).

Nous offrons plusieurs marques, entre autres :

"PRIMUS" Family et 3's boîtes hautes, avec et sans sauce tomate.

Fret payé en lots de 5 caisses ou plus.

#### Epinards en Conserves

L. A. PRICE & CIE, ½s Purée d'Epinards COMPASS, 2s et 3s SIMCOE, 2s et 3s.

#### Choux de Bruxelles, Cèpes, Oseille,

L. A. Price & Cie.

CHOUX DE BRUXELLES, ½s boîtes hautes CEPES, ½s boîtes rondes 08EILLE, ½s boîtes hautes.

Thon Mariné,

Maquereau au vin blanc

#### Sardines Françaises,

#### Albert & Cie, Lorient

1/4s boîtes, (avec arrêtes)

½s boîtes, (sans arrêtes).

#### Ananas au Jus "Singapore"

 $\frac{1}{2}$ s,  $1\frac{1}{2}$ s,  $2\frac{1}{2}$ s tranchés et entiers, Qualité choisie.

#### Ananas "Hunt & Co." de Hawii

2s, 2½s entiers et tranchés, Tendres et goût exquis.

#### Saumon en Conserves

2500 Doz. "Rose" ½s, 45c doz.

#### Figues de Table en Lits

1912 bien conservées,  $1\frac{3}{4}$  à  $2\frac{1}{2}$  pouces, boîtes de 10 lbs, 50c boîte.

#### Raisins de Corinthe Nettoyés

Paquets de 16 oz, 7c paquet.

Nous avons un stock varié en fruits de la Californie Fruits Secs. Fruits en Conserves.

N'oubliez pas les avantages que vous avez en achetant vos

THES chez nous.

"Thés" dans la qualité,

"Thés" dans le prix.

Satisfaction Garantie.

## L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée.

Epiciers en Gros et Importateurs.

2, 4, 6, 8, 12 et 15 Rue DeBresoles, Montréal.

Fondée en 1842.



# BISCUITS

Qui Edifient un Commerce.

Tout épicier actif et intelligent devrait maintenant faire un effort spécial pour pousser la vente des biscuits

# Soda à la Crème Perfection de Mooney

Il a une occasion de le faire en cette grande saison des réceptions et des "Thés". Il n'y a rien de plus agréable au goût, de plus croustillant et de plus délectable en fait de biscuits Tous les gourmets le savent

# The Mooney Biscuit and candy co., Limited

.... ....... ..., ......

Manufactures à

Montréal, Stratford, Winnipeg, Vancouver.

Succursales à Hamilton, Ottawa, Sydney, C. B., Halifax, N. R., Fort William, Calgary, Vancouver, C. B., St-Jean, T. N.

## La Farine Préparée de Brodie

Vous Conserve Vos Clients.

Toujours digne de confiance, elle est préférée à toutes les autres farines

UN BON VENDEUR.

Voyez le coupon des épiciers dans chaque carton.

Brodie & Harvie, Limited.

14 et 16 Rue Bleury,

Tél. Main 436.

MONTREAL

Ne demandez pas plus à votre publicité qu'elle ne peut vous donner. Son action est limitée de même que son rendement.

	Athlete, 1/13	1.08
	Sweet Caporal, 1/14	1.17
	Tabacs coupés	La Lb.
	Old Chum, 1/11	\$0.90
	Lord Stanley, tins 1/2 et 1/4 lb.	1.16
	Meerschaum, 1/11 Athlete mix. Tins 1/2 et 1/4 lb.	0.87
	Athlete mix. I ins 1/2 et 1/4 lb.	I.42
	Old Gold, 1/12	1.03
	Seal of North Carolina, 1/12	0.98
	Duke's Mix. "Cut Plug", I lb. Old Virginia, pqts 1/2 et I lb.	0.92
	Duke's Mixture "granulé"	0.75
•	1/11 bags, 5 lbs. carton	0.94
	Bull Durham	0.94
	1/10 bags, 5 lbs. carton, la lb.	1.25
	1/16 bags, 5 lbs. carton, la lb.	1.25
	Old Virginia, pats 1/16	0.70
	Old Virginia, pqts 1/16 Snap, pqts 1/7 et 1/14	0.58
	Calabash Mixture, tins 1/2 et 1 lb.	1.20
	Calabash Mixture, tins 1/4	1.25
	Calabash Mixture, tins 1/4	1.40
	Capstan Navy Cut "importé", tin	S
	1/8. Medium et Fort	1.50
	1/8. Medium et Fort Capstan Mixture, "importé", tin	S
	1/8 medium	1.50
	Pride of Virginia, "importé", tin	
	1/10	1.50
	Old English Curve Cut "importé"	
	tins 1/10 lb.	1.35
	Tuxedo "importé", tins 1/10 lb. Lucky Strike "importé", tins 1/10	1.37
	Rose Leaf "importé", à chiquer,	0 1.50
	pqts 1 oz.	
	-	1.30
	Tabacs à chiquer "importés"	La Lb.
	Piper Hiedsieck	1.22
	Tabacs en poudre	La Lb.
	Copenhagen, en boites 1/12 lb.	0.90
	Horseshoe	0.90
	Rose No 1 de Landry	0.32
	Rose No 1 de Houde	0.34
	EMPIRE BRANCH	
	Tabacs à chiquer	
	Club barres, 5 à la barre, 6 morc.	à
	la lb., boîtes 5 lbs.	0.42
	Moose, 11s 2x3 18 lbs. cads, 12 lb	S.
	I/cade	

la lb., boites 5 lbs.	0.42
Moose, 11s 2x3 18 lbs. cads, 12 lbs.	
½ cads.	0.40
Snow Shoe, barres, 6 1/2 morc. à	0.40
la lb.	0.45
Stag. 5 1/3 morc. à la lb. 1/2 butts	0.39
Black Watch, 6s	0.45
Bobs, 5s et 10s	1000
Currency, 10s	0.39
Pay Roll. 71/2s	0.39
Empire Nov. Chairman	0.59
Empire Navy Chewing, barres, 14	
oz., boites 7 lbs.	0.53
Tabace à fumer en notettes I	
Tabacs à fumer en palettes L	a Lb.
Rosebud, 3x3, 7s 1/2 cads, 8 lbs.	
Rosebud, 3x3, 7s 1/2 cads, 8 lbs.	a Lb. 0.50
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs. Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la	0.50
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs. Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boîtes de 6 lbs.	o.50 o.58
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs. Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boîtes de 6 lbs. Empire, 6s et 12s	0.50 0.58 0.44
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs. Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boites de 6 lbs. Empire, 6s et 12s Rosebud, 6s	0.50 0.58 0.44 0.45
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs. Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boites de 6 lbs. Empire, 6s et 12s Rosebud, 6s Ivy, 7s	0.50 0.58 0.44 0.45 0.50
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs. Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boîtes de 6 lbs. Empire, 6s et 12s Rosebud, 6s Ivy, 7s Shamrock, 6s	0.50 0.58 0.44 0.45
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs. Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boîtes de 6 lbs. Empire, 6s et 12s Rosebud, 6s Ivy, 7s Shamrock, 6s Tabacs hachés	0.50 0.58 0.44 0.45 0.50
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs. Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boites de 6 lbs. Empire, 6s et 12s Rosebud, 6s Ivy, 7s Shamrock, 6s Tabacs hachés Great West, sac, 8s	0.50 0.58 0.44 0.45 0.50
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs. Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boites de 6 lbs. Empire, 6s et 12s Rosebud, 6s Ivy, 7s Shamrock, 6s Tabacs hachés Great West, sac, 8s	0.50 0.58 0.44 0.45 0.50 0.45
Rosebud, 3x3, 7s ½ cads, 8 lbs. Pedro, barres, 16 oz., 5 morc. à la lb., boîtes de 6 lbs. Empire, 6s et 12s Rosebud, 6s Ivy, 7s Shamrock, 6s Tabacs hachés	0.50 0.58 0.44 0.45 0.50

#### HENRI JONAS & CIE,

#### Montréal.

Pâtes Alimentaires.	La lb.
Macaroni "Bertrand"	0.08
Vermicelle "Bertrand"	0.08
Spaghetti "Bertrand"	0.08
Alphabets "Bertrand"	0.08
Nouilles "Bertrand"	0.08
Coquilles "Bertrand"	0.08
Petites Pâtes, etc.	0.08
Extraits Culinaires.	La doz
1 oz. Plates. Triple concentré	0.84
2 oz. Plates. Triple concentré	1.57

2 oz. Carrées. Triple concentré 1.88

# **IMPORTANT**

## Les Epiciers détaillants

qui désirent plaire à leurs clients devraient être certains de pouvoir leur fournir les véritables



Baker's

and

Chocolate

Registereu avec la marque de con-Trade-Mark merce sur les p quets.

Ce sont des marchandises de premier ordre, les meilleures du monde au point de vue de la pureté et du goût.

Manufacturées uniquement par

# WALTER BAKER & CO.,

Montréal, Can. Dorchester, Mass ETABLIE EN 1780.

#### LACAILLE, GENDREAU & CIE

8 iccesseurs de CHS LACAILLE & CIE EPICIERS EN GROS

(mportateurs de Mélasses, Sirops, Fruits Secs, Thé, Vins, Liqueurs, Sucres, Etc., Etc.

Spécialité de Vins de Messe de Sicile et de Tarragone.

329 Rue St-Paul et 14 Rue St-Lizier
MONTRBAL

# CHOCOLAT "ELITE"

DBS EPICIERS
Pour tous les

Besoins de la Cuisine

JOHN P. MOTT & CO.,

J.A.TAYLOR, Agen , Montréal

## Les Fèves au Lard de CLARK

Ordinaires, Chili, Sauce Tomate

#### pour rapides rentrées et plus grands profits

La relation entre les rentrées rapides et le succès dans la tenue d'un commerce est apparente à tout homme d'affaires.

Les autres marques peuvent vous attirer sur la question du prix, mais le capital qui dort sur vos étagères Perd puisqu'il n'amène pas de rentrées

#### Les Fèves au Lard de Clark se vendent

le mieux de toutes, et, conséquemment, vous donnent un plus grand profit, tout en vous donnant en plus la réputation de vendre ce qu'il y a de meil-

Commandez maintenant

# W. CLARK, LIMITED,

MONTREAL.

# Le Prêt Immobilier, Limitée

244 Rue Ste-Catherine Est. Montréal.

Phone Bell Est 5779

**BUREAU DE DIRECTION:** 

BUREAU DE DIRECTION:

Président: M. J.-A.-E. Gauvin, pharmacien an ien échevin; Vice-Président: M. L.-A. La va lée, maire de Montréal; Secrétaire-Tréso rie r: M. Arthur Gagné, avocat; Directeurs: M. L. H. Geoffrion, ancien président de la Chambre de Commerce du District de Montréal; M. le Dr J.-O Govette, ancien maire de Magog; M. le Dr P.-P. Renaud, capitaliste; M. F.-H. Fontaine, directeur-gérant de "The Canadiau Adver ising l.imited": Gérant: M. L.-W. Gauvin, ex-inspecteur et surintendant de la Metropolitan Life et surintendant de la Metropolitan Life

#### SI VOUS AVEZ BESOIN DE CAPITAL

Pour acheter une propriété ou pour vous bâtir inscrivez-vous au "Prêt Immobilier, Limitée," qui vous prêtera ce capital sans intérêt, avec grandes facilités de remboursement.

Les facilités de remboursement des prêts faits à ses membres par le "Prêt Immobilier, Limitée" sont telles qu'elles representent à peu près l'intérêt que l'on aurait a payer sur un emprunt ordinaire.

REPRESENTANTS DEMANDES.—Le "Prât Immobilier, Limitée" n'a pas encore d'agence dans tous les Districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifies.

Ecrivez ou téléphonez pour avoir la brochurette explicative gratuite.

Lorsque vous arrangez votre vitrine, ayez soin de mettre le motif principal à la hauteur où il sera le mieux saisi par la vue du passant.

4 oz. Carrées. Triple concent	tré 3.34
8 oz. Carrées. Triple concen-	tré 6.25
16 oz. Carrées. Triple concentr	
2 oz. Rondes. Quintessences	1.96
2½ c Rondes, Quintessences	2.19
5 oz. Rondes. Quintessences	3.75
8 oz. Rondes. Quintessences	6.67
4 oz. Carrées. Quintessences. I	
chons émeri	3.75
8 oz. Carrées. Quintessences.	
chons émeri	
2 oz. Anchor.	7.50 1.00
4 oz. Anchor.	
8 oz. Anchor.	1.75
16 oz. Anchor.	3.00
	6.00
2 oz. Golden Star "Double Fo	orce" 0.75
4 oz. Golden Star "Double Fo	orce" 1.25
8 oz. Golden Star "Double Fo	orce" 2.25
16 oz. Golden Star "Double Fo	
2 oz. Plates. Soluble.	0.75
4 oz. Plates. Soluble.	1.25
8 oz. Plates. Soluble.	2.25
16 oz. Plates. Soluble.	4.25
1 oz. London.	0.50
2 oz. London.	0.75
Extraits à la livre de \$1.	00 à 3.00
Extraits au gallon de \$6.	00 à 24.00
Mêmes prix pour extraits de	tous fruits.
	_
Moutarde Française.	La grosse

Pony Mustard, 2 doz. à la cse	8.40
Small Mustard, 2 doz. 1 la cse	7.80
Medium Mustard, 2 doz. à la cse	10.80
Large Mustard, 2 doz. à la cse	12.00
Tumblers Mustard, 2 doz. à la cse	10.80
Muggs Mustard, 2 doz. à la cse	13.20
Nugget Tumblers, 2 doz. à la cs	13.20
Athenian Tumblers, 2 doz. à la cse	13.20
Gold Band Tumblers, 2 d. à la cse	13.80
No 64 Jars Mustard, 1 doz. à la cse	18.00
No 65 Jars Mustard, I doz. à la cse	21.00
No 66 Jars Mustard, 1 doz. à la cse	24.00
No 67 Jars Mustard, 2 doz. à la cse	13.20
No 68 Jars Mustard, 1 doz. à la cse	15.00
No 69 Jars Mustard, 1 doz. à la cse	24.00
Molasses Jugs Must., 1 d. à la cse	21.00
Jarres i gal. Mustard, I d. à la cse	36.00
Jarres 2 gal. Mustard, 2 d. à la cse	54.00

#### Vernis à chaussures.

La doz.

#### I doz. à la caisse.

	0.75
Marque Jonas.	0.75
Vernis Militaire à l'épreuve de l'eau.	2.00

#### MATTHEWS-LAING, LIMITED.

Montréal, Canada.



#### Lard en Baril Marque "Anchor"

Lard pesant, Canada Short Cu	
Mess brl. 35/45 Lard pesant, Canada Short Cu	29.00 t,
Mess ½ brl. Lard pesant, Canada Short Cu	15.00 t.
brl. 45/55 Lard pesant, Canada Short Cu	28.50
½ brl.	14.25
Lard pesant, Brown Brand, désor sé, tout gras, brl. 20/35	8- 27.00
Lard clair, pesant, brl. 20/35.	2,.00

Picked Rolls, brl.	27.50
Lard à fèves, (petits morceaux,	
mais gras), brl.	24.00
Heavy, clear fat backs, 40/50	27.50
Heavy, clear fat backs, 60/70	27.00

#### Saindoux Composé Raffiné, choix. ...

Marque "Anchor".	
Tierces, 375 lbs. lb.	0.10
Boites 50 lbs. net (doublure par- chemin)	0.10
finettes, 50 lbs. net (Tinette imi-	0,101
Seaux de bois, 20 lbs., net \$2.15	0.103
Seaux de fer-blanc, 20 lbs. \$2.05	0.101
Caisses 10 lbs. tins, 60 lbs. en cais-	
ses, bleu	0.11
Caisses 5 lbs. tins, 60 lbs. en caisses, bleu	0.11
Caisses 3 lbs. tins, 60 lbs., en cais-	•
ses Briques de saindoux, 60 lbs, en	0.11
caisse	0.12

# Saindoux Marque "Anchor" (garanti

Tierces, 375 lbs.	0.14
Boites, 50 lbs., net (doublure par- chemin)	0.14
Tinettes, 50 lbs., net (tinette imi- tée)	0.148
Seaux de bois, 20 lbs., net (dou- blure parchemin) \$2.90	0.142
Seaux en fer-blanc, 20 lbs.	0.14
Caisses, 10 lbs., tins, 60 lbs., en caisses rouges	0.14
Caisses, 5 lbs., tins, 60 lbs., en	
Caisses, 3 lbs., tins, 60 lbs., en	0.15
caisse Saindoux en carré d'une livre, 60	0.15
lbs., en caisse	0.15
Viandes fumées.	

Vidiaco idilicoo.	
Jambons: Première qualité.	
Extra gros, 28 à 40 lbs.	0.16
Gros, 20 à 28 lbs.	0.17
Moyens, 15 à 19 lbs.	0.18
Petits, 10 à 13 lbs.	0.19
Jambons désossés, roulés, gros	
16 à 25 lbs.	0.19
Jambons désossés, roulés, petits	0.21
9 à 12 lbs.	
Bacon, Spécial Rose Brand	0.22
Bacon Anchor Brand, à déjeuner,	
sans os, choisi	0.19
Bacon Brown Brand, à déjeuner,	,
marque anglaise, sans os, choisi	0.17
Bacon Windsor, dos pelé	0.22
Bacon Windsor, sans os	0.24
Jambons de Laing, choisis, Pique-	• • • •
que-Nique", 10 à 14 lbs.	0.15
Petit bacon roulé, épicé, désossé,	0.13
8 à 12 lbs.	$0.15\frac{1}{2}$
Bacon choisi, Wiltshire, coté, 50	0.132
lbs.	0.20
Cottage Rolls	0.19
	0.19
Saucisses fumées.	
Bologna (Bondon de Boeuf)	0.00
Bologna (Enveloppe cirée)	0.083

#### Brunswick (Beef Middles) 0.08 Frankfurts O.II Polish 0.00 Garlic 0.00

Empress (Poulet, jambon et lan-Saucisses fraîches.

Saucisses de porc (tripes de porc) 0.091 Saucisses de porc (tripes de mouton) 0.10 Petites saucisses de porc (pur porc) 0.16

Saucisses Cambridge (paquets de

I lb. Saucisses de fermier Chair à saucisses (seaux de 20 lbs.) Boudin blanc Boudin noir 0.00	Verts Fins, ½ kilo, 100 s. Verts Fins, 1 kilo, 50 s. Verts Moyens, ½ kilo, 100 s. Verts Coupés, ½ kilo, 100 s.	13.00 11.50 11.00 7.50 7.50	Petits Pois Frs. Petit  Fins, ½ kilo, 100 s.  Moyens, ½ kilo, 100 s.  Soupes	9.50 7.00
AGENCES	Divers		¥	,
/ LAPORTE, MARTIN, LIMITEE,	Carottes tournées, ½ kilo, 100 s. Carottes tournées, 1 kilo, 50 s. Choux de Bruxelles, ½ kilo, 100	10.00	Cerfeuil, ½ kilo, 100 s. Crème de Céleri, ½ kilo, 100 s. Julienne, ½ kilo, 100 s. Oseille, ½ kilo, 100 s.	9.00 6.50 8.00 9.00
Légumes importés	Choux de Bruxelles, 1 kilo, 50 s.		Printaniere, ½ kilc, 100 s.	8.50
	Côtes de Céleri, 1/2 kilo, 100 s.	8.00	Tomates Puree, ½ kilo, 100 s.	10.50
"LE SOLEIL"	Côtes de Céleri, 1 kilo, 50 s. Céleri (pieds), ½ kilo, 100 s.	7.50 43.00	Tomates Purée, 1 kilo, 50 s.	10.00
Asperges C	Epinards en Purée, 1/2 flac., 40 s. Epinards en Purée, 1/2 kilo, 100 s	8.00	Huile d'Olive "Minerva"	
Pointes de Tête seul., 1/2 flac. 40 s. 22.	O Epinards en Purée, 1 kilo, 50 s. Fonds d'Artichauts, ½ kilo, 100 s	9.50	Caisse 12 bout., litre	8.00
Pointes de Tête seul., 1/2 kilo, 100s. 27. Pointes de Tête seul., 1 kilo, 50 s. 27.		11.50	Caisse 12 bout., qrts.	6.00
En Branches Géantes, bocal, 16 s. 10.	0		Caisse 24 bout., pts.	6.50
En Branches Géantes, 1/2 kilo, 100s. 27.	o Macédoines		Caisse 24 bout., ½ pts.	4.25
En Branches Géantes, 1 kilo, 50 s. 25.		0	Caisse 2 estagnons, 5 galls.	2.00
En Branches Grosses, ½ kilo, 100s. 24. En Branches Grosses, 1 kilo, 50s. 23.		8.50 12.00	Caisse 6 estagnons, 2 galls.	2.05
En Branches Extra, 1 kilo, 50 s. 22.		11.50	Caisse 10 estagnons, 1 gall.	2.10
Coupées sur Extra, ½ kilo, 100 s. 22.			Caisse 20 estagnons, ½ gall.	2.25
Coupées sur Extra, 1 kilo, 50 s. 21.	0		Caisse 20 estagnons, ¼ gall.	2.50
En Branches Fines, 1/2 kilo, 100 s. 22.			Caisse 48 estagnons	2.60
En Branches Fines, 1 kilo, 50 s. 21.		10.00	Carsse 40 estagnons	2.00
Flageolets	Sur Extra Fins, ½ flac., 40 s. Sur Extra Fins, ½ kilo, 100 s.	10.00 15.50	Savons de Castille	
	Extra Fins, ½ kilo, 100 s.	15.00		
Extra Fins, ½ kilo, 40 s. 9.	O Extra Fins, 1 kilo, 50 s.	14.50	Le Soleil 72% d'huile d'Olive.	Caisse
Extra Fins, ½ kilo, 100 s. 13.		13.50		
Moyens, 1/2 kilo, 100 s. 11.		11.50	Caisse de 200 moi c. de 101/2 oz.	12.00
Haricots	Mi-Fins, ½ kilo, 100 s. Moyens, No 1, ½ kilo, 100 s.	11.00	Caisse de 100 morc. de 101/2 oz.	6.00
0	Moyens, No 2, ½ kilo, 100 s.	9.50	Caisse de 200 morc. de 7 oz.	7.75
Verts Extra Fins, 1/2 flac., 40 s. 9.0		9.00	Caisse de 200 morc. de 3½ oz.	4.25

# Cette annonce est-elle bonne?—Oui. Pourquoi? Pouvez-vous nous le dire? Certainement. Alors dites-le nous.

#### Au marchand détailleur. Monsieur:

Avez-vous réfléchi longtemps, assez pour établir votre responsabilité envers vos commis aussi bien que celle de vos commis envers vos clients et vous-même? Naturellement vous avez réfléchi et vous vous êtes pourvu d'un système pour arriver à ce but.

Ceci étant donné, nous désirons que vous fassiez connaissance avec "SHOUPERIOR" qui est maintenant employé par des marchands au Canada et dans toute l'étendue des Etats-Unis, pour protéger la maison, c'est-à-dire vous, vos commis et vos clients, et vous donner le maximum d'efficacité, éliminant toutes dépenses inutiles. Si cette ligne vous intéresse et que vous aimiez à savoir au juste comment ceci s'accomplit par "SHOUPERIOR," nous vous invitons à écrire sur votre papeterie, à notre Bureau de Coopération, Systèmes et Modèles," qui est maintenu entièrément pour votre usage, "gratuitement" C'est une partie de notre service.

"Souvenez-vous que vous ne pouvez dépenser un dollar avec nous à moins qu'il ne soit évident que vous en profitiez. Demandez le Système de Détail "Safeguard," Sub. 10. Form C3.

# AUTOGRAPHIC REGISTER CO., OF CANADA LIMITED, 10 Rue St. Pierre, Montreal

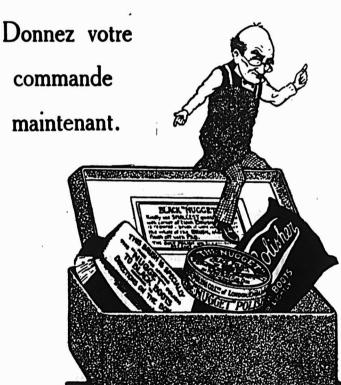
# Prenez en Stock les Articles "NUGGET"

C'est une belle ligne qui se vend bien qui vous paiera de la tenir.

Cette ligne se compose d'une boîte de cirage, brosse en pur crin et d'un tampon "Seloyt" pour polir.

Mis sur un carton et en boîtes de métal pour vendre au détail à 40c et 50c.

Ces articles vous donneront une bonne marge de profit.



Les brosses et tampons peuvent aussi être obtenus séparément au détail à 15c l'article.



9, 11 et 13 Davenport Rd, Toronto, Ont.

Caisse de 50 morc. long de 16 oz. 4.75 Caisse de 50 morc. carré de 16 oz. 4.75 Caisse de 50 morc. carré de 12 oz. 4.00 Caisse de 12 barres de 3 lbs. 0.092 Caisse de 25 barres de 11 lbs. 0.082

La Lune 65% d'huile d'Olive

Caisse de 50 morc. carrés de 12 oz. 3.75 Caisse de 12 barres, 3 lb.s 0.09

#### JOHN P. MOTT & CO.

	Elite,	per	doz.	0.00
DIAMOND			1	La 1b.
CHOCOPVIA.			Cocoa	8.28
			Cocoa	0.36
	No 1	Cho	colate	0.30
Diamond Chocola	te			0.24
Navy Chocolate				0.29
Cocoa Nibbs				0.35
Cocoa Shells				0.05
Confectionery Cho	colate	:	o.18 à	0.30
Plain Chocolate L	iquore	3	o. 18 à	0.35
Vanilla Stick			la gr.	1.00

#### SALADA TEA CO.



THES DE CEYLAN "SALADA"

Coût. Vend.

Lb.

Etiquette Brune, 1's et ½'s. \$0.25 \$0.30 Etiquette Verte, 1's et ½'s. 0.27 0.35 Etiquette Bleue, 1's, ½'s, ¿'s et

1's. 0.30 0.40 Etiquette Rouge, 1's et 1's. 0.36 0.50 Etiquette Or, au détail 0.44 0.60 Noir, mêlé ou vert, de toutes qualités.

#### SAVON.

The GENUINE, empaqueté 100 morceaux par caisse.



Prix pour Ontario et Québec:
Moins de 5 caisses 5.00
Cinq caisses ou plus 4.95

SNA

SNAP CO., LTD.,

Montréal.

Snap Hand Cleane,

Cse de 3 do 3.60 Cse de 6 doz. 7.20 30 jours.

#### ARTHUR P. TIPPET & CO., Montréal.

Lime Juice "Stowers"	L	a cse
Lime Juice Cordial, 2 doz.	pts.	4.00
Lime Juice Cordial, 1 doz.	pts.	3.50
Double Refi, lime juice		3.50
Lemon syrup		4.00

#### TRAVAUX D'INVENTEURS

Nos lecteurs trouveront plus bas une liste de brevets récemment obtenus par l'entremise de MM. Marion & Marion, Solliciteurs de Brevets, Montréal, Canada, et Washington, E. U.

Tout renseignement à ce sujet sera fourni gratis en s'adressant au bureau d'affaires plus haut mentionné.

#### Canada

152,622—Mose Wilbuschewitsch, Nischminovgorod, Russie. Procede de purification des graisses hydrogénées pour les rendre mangeables.

152,039—Dr Hugo Bayer, Vienne, Autricne. Dispositif d'inhalation.

153,045—Georges Cloetens, Bruxelles, Beigique. Orgues, harmoniums et autres instruments musicaux similaires.

153,056—André Guasco, Paris, France. Système d'aj pareils indiquant la présence dans l'air des gaz inflammables.

153.096—Hermann Pape, Oker, Alle. Fournaise à fondre le minerai.

153,150—Frank X. Dufour, Stenen Sask. Onguent pour hémorroides.

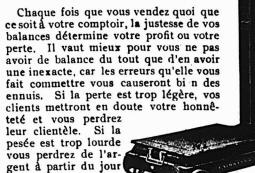
153,194—Louis Racine, St-Gédéon, (Beauce), Qué. Arbre de charrue.

#### **Etats-Unis**

1.082,552—Alfred Pinet, Vonda, Sask. Pulvérisateur du sol.

"Le Guide de l'Inventeur" sera envoyé à toute adresse gratis sur demande.

# **Profits et Livres**



où vous commencerez à vous en servir.

# FAIRBANKS

"Les balances qui ont rendu le pesage juste."

Elles sont manufacturées depuis plus de 80 ans et ont une réputation internationale pour la justesse et la durée. Les Balances Fairbanks ont été adoptees par les gouvernements des Etats-Unis, du Canada et étrangers, et sont universellement employées dans presque tous les cas où l'exactitude des poids entre en ligne de compte pour réaliser des bénéfices. La Bascule Transportable illustrée ici est notre type étalon pour la pesée de tons les genres de marchandises générales. Comme pour toutes les Bilances Fairbanks, toutes ses parties sont fabriquées au moyen des meilleurs matériaux; les supports et pivots sont en acier finement trempé. On les livre avec ou sans roues. Diverses grandeurs, pesant de 400 à 2,500 livres. Ecrivez pour avoir notre Catalogue et nos prix.

THE CANADIAN FAIRBANKS-MORSE CO., Limited.

# GRAND TRUNK RAILWAY

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR

LA VOIE DOUBLE

#### Montréal et Toronto.

Aménagement supérieur. Wagon à compartiments ''Club'' au train de 10 h. 30 du soir.

#### L'"International Limited"

Le Train le plus beau et le plus rapide du Canada Montréal-Toronto-Chicago, à 9 h. du matin, tous les jours.

#### Montréal-Ottawa

8 h. matin 8 h. o5 soir, tous les jours.

9 h. or matin, 4h soir, excepté dimanche.

#### Montréal-Québec Sherbrooke-Lennoxville

8 h. or matin, 8 h 15 soir, tous les jours. et 4 h. 16 soir, excepté le dimanche.

#### **Montréal-Portland**

8 h. or matin, 8 h. 15 soir, tous les jours.

#### Excursions de Colons

Billets aller et retour pour l'Ouest du Canada, vià Chicago, chaque mardi, jusqu'au 28 octobre. Bons pour deux mois.

#### BURBAUX DES BILLETS EN VILLE :

122 rue St-Jacques Angle St-François-Xavier. Tél. Uptown 1187, Hôtel Winisor ou gare Bonaventure, Main 8223.

# **SERVICE**

Votre épouse oublie quelquefois de commander un ou deux articles chez l'épicier lorsqu'elle va au magasin le matin et, juste au moment de diner, elle trouve qu'il lui manque du pain et du beurre. Que fait-elle? Elle va au téléphone et appelle l'épicier et lui dit: M. Sunlight, je n'ai plus de pain, voudriezvons m'envoyer une couple de pains immédiatement, j'en ai besoin pour le diner.

Et que dit M. Sunlight? Il dit: "Je vais vous les envoyer immédiatement." Et, sans égard du fait qu'il ne fait qu'un ou deux centins de profit sur la commande, il laisse là ce qu'il était en train de faire, enveloppe le pain et l'envoie ou le fait envoyer à votre épouse.

Et votre femme se dit en elle-même: "M. Sunlight est réellement bon! Il aura ma clientèle tant que j'habiterai cette ville".

Le point fort de Sunlight est le SERVICE. Il ne dit pas à votre femme : "Pouvez-vous envoyer quelqu'un chercher le pain? Ma voiture est rentrée et tous mes commis sont partis à la maison, je n'ai personne pour vous envoyer votre commande".

Non, Sunlight "livre les marchandises".

Donc, notre point fort est le "SERVICE" et nous "livrons aussi les marchandises".

Dans une semaine ou deux on vous demandera à donner votre commande de claques pour 1914. En décidant à qui vous devez donner cette commande, rappelez-vous qu'une commande donnée est la chose la plus facile que puisse remplir un manufacturier de claques. Il a grandement le temps pour remplir cette commande, juste autant de temps que l'épicier à remplir la commande de votre épouse le matin. Mais, pourra-t-il et voudra-t-il remplir votre commande "pressée" pour du "pain et beurre" lorsque vous avez besoin de certains styles et grandeurs à la hâte pour le prochain automne et hiver? Poura-t-il et voudra-t-il vous servir en cas d'urgence, lorsqu'un retard dans la livraison de vetre commande signifie une perte de quelques-uns de vos clients et amène du discrédit sur votre magasin?

Nous pouvons et nous voulons vous servir en cas d'urgence. Rappelezvous cela lorsque vous donnerez votre commnde pour 1914.

# CANADIAN CONSOLIDATED RUBBER CO., LIMITED.

, Montréal.

28 SUCCURSALES DANS TOUT LE CANADA.



# **POURQUOI EXPERIMENTER?**

Epicier: Les pains de Levure Royal, comme tous les autres produits de cette Compagnie, et à cause de leur qualité supérieure, sont depuis longtemps reconnus comme les meilleurs du Canada. Ils donnent depuis si longtemps une satisfaction parfaite que toute tentative d'expérimentation avec des marques inconnues peut entraîner et entraînera la perte de clients précieux.

YAL YEAST CAI



Fait un Pain Parfait

E.W.GILLETT COMPANY LIMITED TORONTO, ONT.

WINNIPEG

MONTREAL



# Aliments Marins qui donnent satisfaction



Qualité, Propreté, Pureté, Hygiène se trouvent toutes dans la Célèbre MARQUE BRUNSWICK.

#### **VOYEZ LE SPLENDIDE CHOIX:**

1/4 sardines à l'huile, 3/4 sardines à la moutarde, 1/4 sardines à la moutarde, 1/4 sardines aux tomates, Pétoncles, Finnan Haddies.

Garnissez-en vos étagères. C'est une ligne rémunératrice pour vous. Ces aliments marins donneront à vos clients une parfaite satisfaction.



TOUJOURS DIGNES DE CONFIANCE.

CONNORS BROS., LTD., Blacks' Harbour, N. B.

#### **AGENTS:**

LEONARD BROS., Montréal. — C. H. B. HILLCOAT, Sydney. — A. W. HUBAND, Ottawa. — JAS. HAYWOOD, Toronto. — CHAS. DUNCAN, Winnipeg. — GRANT OXLEY & Co., Halifax. N.E.— C. DE CARTERET, Kingston. — BUCHANAN & AHERN, Québec. — J. L. LOVITT, Yarmouth. — SHALLCROSS, McCAULAY, Calgary, JOHNS TON & YOCKNEY, Edmonton, Alta.

# LE PRIX COURANT

#### REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

**EDITEURS** 

Cempagnie de Publications des Marchands Détailleurs du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1185.

MONTREAL.

Echange reliant tous les services:

**ABONNEMENT:** 

Montréal et Banlieue, \$2.50 Canada et Etats-Unis, 2.00

PAR AN

Union Postale, - Frs. 20.00

Bureau de Montréal : 80 rue St-Denis.

Bureau de Toronto : Edifice Crown Life, J. S. Robertson & Co., représentants.

Bureau de New-York : Tribune Bldg., William D. Ward, représentant.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année. A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration, l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas <u>p</u>ayés.

Teut chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit : "LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887.

LE PRIX COURANT, Vendredi, 6 Février 1914.

Vol. XLVII — No 6.

## LA LOI LACOMBE

La session de la Législature est sur le point de se terminer et il n'a pas été question de faire amender la loi Lacombe, qui cependant dans sa forme actuelle est loin de donner satisfaction au commerce. Nous recevons de l'un de nos lecteurs une lettre qui se lit comme suit:

"Au mois de juin dernier, j'envoyais à un bureau d'avocats de Montréal, qui me l'avait demandé, mon compte pour être déposé au greffe de la Cour de Circuit de Montréal et joint au dossier de la cause d'un débiteur qui dépose suivant la loi Lacombe.

"La semaine dernière, n'ayant encore rien reçu, j'écrivais à ces avocats pour les prier de m'envoyer ma part des versements faits. Ces messieurs me répondent qu'ils n'ont rien reçu de la Cour et qu'ils ne savent pas même si le débiteur dépose régulièrement, mais qu'ils vont s'en informer.'

Nous comprenons facilement la surprise de notre lecteur, et nous pouvons lui dire de ne pas se désoler, car, si les avoçats avaient suivi ce débiteur, il est plus que probable que les frais encourus auraient été au moins aussi élevés que le montant perçu et qu'en autant que les résultats pratiques sont concernés, qu'il n'y a que peu de différence pour lui.

Nous avons déjà dit et nous le répétons, il y a un vice de procédure suivie dans l'administration de cette loi. Il semble qu'il serait facile pour le chef de bureau du département de perceptions de notifier par lettre le créancier que son débiteur a cessé de déposer la partie de son salaire tel que promis par lui. Le créancier ainsi averti pourrait voir à se protéger sans délai; mais actuellement le créancier reste pendant des semaines et des mois sous l'impression que son débiteur dépose régulièrement, tandis qu'en réalité il a cessé de le faire depuis longtemps.

Nous invitons la Chambre de Commerce et l'Association des Marchands Détailleurs à s'occuper immédiatement de la question. Nous ne croyons pas qu'il soit même nécessaire de faire amender la loi pour remédier à ce point en particulier, car des instructions pourraient être données par le Procureur Général de qui relève l'administration de ce département. Nous sommes persuadés que le Procureur Général, Sir Lomer Gouin, se rendrait avec plaisir au désir du commerce si une telle requête lui était adressée.

Nous devons aussi informer notre abonné qu'il ne peut pas retirer lui-même au greffe de la Cour, par correspondance, la part lui revenant, car le département exige un reçu signé dans un livre tenu pour cette fin, mais il n'est pas non plus nécessaire d'employer les services d'un avocat. Toute personne autorisée par procuration notariée ou osus seing privé peut retirer le montant. Les marchands de la campagne pourraient facilement autoriser l'un de leurs fournisseurs.

#### LES COLIS POSTAUX

L'honorable Ministre des Postes a annoncé officiellement, la semaine dernière, que l'inauguration du système des colis postaux aurait lieu le 10 février. En même temps, il rendrait public le tarif par zone qui serait mis en vigueur. Nous sommes d'accord avec le mémoire présenté par l'honorable ministre pourvu que le tarif soit suffisamment élevé pour couvrir les dépenses qui seront encourues par l'établissement de ce nouveau système. L'expérience seule prouvera ce point. Voici le mémoire du Maître Général des Postes:

Après avoir considéré soigneusement chaque phase de la question des colis postaux, le Ministre des Postes a cidé d'adopter le système de zone en fixant les taux des colis postaux à cause de la grande superficie sur laquelle la distribution se fera au Canada et la population comparativement éparse dans toute la Puissance.



Attrape 50,000,000,000 de mouches par an-beaucoup plus que tous les autres moyens combinés. Les poisons sont dangereux.

Si un taux uniforme était fixé, cela n'entraînerait pas une trop grosse perte au département de transporter des colis d'un bout à l'autre de la Puissance, ou même des provinces centrales, à l'extrême Est ou Ouest, le taux serait trop haut pour les distances comparativement courtes ou même entre les points de la même province, et le seul plan pratique semble être le système de zone, en vertu duquel les taux sont gradués d'après lá distance qu'un paquet a à être livré.

#### Frontières provinciales

A cause de la position géographique des provinces du Canada, et ces provinces étant approximativement de la même grandeur lorsque les trois provinces maritimes sont considérées comme une seule, on a trouvé que les frontières provinciales seraient les limites les plus convenables à adopter comme zones, et, en conséquence, les taux furent fixés par province. Ceci rend le système très simple, plus facile à suivre que le système de zone basé sur le nombre de milles,

Ceci donnera aux marchands locaux un avantage dans leur voisinage, ainsi qu'aux fermiers et jardinièrs qui pourront se servir de la poste pour envoyer leurs produits au marché local à un bas taux.

#### Les taux

Les taux de transmission des colis postaux dans la province de Québec, pour tout bureau de poste dans la province, dans un rayon de 20 milles du bureau de l'expéditeur, seront comme suit:

1 lb., 5c; 2 lbs., 6c; 3 lbs., 7c; 4 lbs., 8c; 5 lbs., 10c; 6 lbs., 12c; 7 lbs., 14c; 8 lbs., 16c; 9 lbs., 18c; 10 lbs., 20c; 11 lbs., 22c.

Pour tout bureau de poste de plus de 20 milles, mais dans les limites de la province de Québec: 1 lb., 10c; 2 lbs., 14c; 3 lbs., 18c; 4 lbs., 22c; 5 lbs., 26c; 6 lbs., 30c; 7 lbs., 34c; 8 lbs., 38c; 9 lbs., 42c; 10 lbs., 46c; 11 lbs., 50c.

Pour tout bureau de poste dans les provinces de maritimes ou d'Ontario: 1 lb., 10c; 2 lbs., 16c; 3 lbs., 22c; 4 lbs., 28c; 5 lbs., 34c; 6 lbs., 40c; 7 lbs., 46c; 8 lbs., 52c; 9 lbs., 58c; 10 lbs., 64c; 11 lbs., 92c.

Pour tout bureau de poste dans le Manitoba: 1 lb., 12c; 2 lbs., 20c; 3 lbs., 28c; 4 lbs., 36c; 5 lbs., 44c; 6 lbs., 52c; 7 lbs., 60c; 8 lbs., 68c; 9 lbs., 76c; 10 lbs., 84c; 11 lbs., 92c.

Pour tout bureau de poste dans la Saskatchewan: 1 lb., 12c; 2 lbs., 24c; 3 lbs., 34c; 4 lbs., 44c; 5 lbs., 54c; 6 lbs., 64c; 7 lbs., 74c; 8 lbs., 84c; 9 lbs., 94c; 10 lbs., \$1.04; 11 lbs., \$1.44.

Pour tout bureau de poste dans l'Alberta et la Colombie Britannique: 1 lb., 12c; 2 lbs., 24c; 3 lbs., 36c; 4 lbs., 48c; 5 lbs., 60c; 6 lbs., 72c; 8 lbs., 96c; 9 lbs., \$1.08; 10 lbs., \$1.20; 11 lbs., \$1.32.

#### POURQUOI LA DISTRIBUTION DE LA MARCHAND DISE PAR L'ENTREMISE DU MARCHAND EN GROS EST PLUS ECONOMIQUE

Il y a trois raisons principales pourquoi la distribution de la marchandise par l'entremise du marchand en gros est plas économique pour tout manufacturier faisant affaires dans les différentes provinces:

La première raison est que ce système permet au détaillant de pouvoir s'approvisionner de toute marchandisc en moins de temps qu'il ne pourrait le faire en s'adressant directement aux manufacturiers, et que de cette manière, il permet au détaillant de pouvoir donner aux consommateurs un meilleur service, et cela à meilleur marché. L'analyse de tout autre système préconisé a démontré la preuve de cette vérité.

La deuxième raison est que ce système a démontré qu'il était établi sur des bases commerciales solides et qu'il méritait d'être maintenu au moins jusqu'au temps où il serait démontré d'une manière positive qu'un autre système plus économique, rendant les mêmes services, pourrait être établi

La troisième raison est que le marchand en gros est en outre le banquier, celui qui garde en magasin des quantités de marchandises du manufacturier prêtes à être livrées au détaillant en tout temps, et cela pour le bénéfice du consommateur. Il a été démontré à plusieurs reprises que le manufacturier qui distribue lui-même sa marchandise directement aux détaillants est obligé de charger au-delà de ce qu'il lui en coûterait pour faire faire sa distribution par l'entremise du marchand en gros. Le manufacturier qui fait lui-même sa distribution est obligé d'investir un montant de capital beaucoup plus élevé, et d'obtenir pour la vente d'une seule ligne de marchandises autant d'informations concernant le crédit de ses clients comme le marchand en gros est obligé d'en obtenir pour la vente d'une centaine d'articles différents. Les dépenses de voyage de ses représentants sont aussi considérables pour la vente d'un seul article que les dépenses du représentant du marchand en gros qui offre aux détaillants une variété d'articles. D'ailleurs, le grand nombre de manufacturiers qui vendent par l'entremise du marchand en gros n'ont pas adopté cette manière de faire dans le but de plaire à qui que ce soit en particulier, mais simplement parce qu'ils reconnaissent que ce système est plus économique et leur offre plus d'avantages.

Nous avons toujours été en faveur du principe que la distribution de la marchandise se fasse du manufacturier par l'entremise du marchand en gros et du marchand en détail. Cependant, le manufacturier ne doit en aucun cas négliger d'étudier les droits et les besoins du détaillant et du consommateur, aussi bien que ceux du marchand en gros, s'il veut s'assurer le succès dans la plus large mesure possible.

Il semble étrange qu'un sujet aussi peu compliqué que celui-ci, qui se résume à une question de faits plutôt qu'à une question d'opinions, puissent permettre à un aussi grand nombre d'économistes théoriciens de recommander des systèmes différents du moins en apparence, sans reconnaître le mérite du système actuel, non pas que nous voulions dire que le système actuel est parfait à tous les points de vue, et qu'il ne soit pas susceptible d'être amélioré au sujet de certains détails, mais nous réclamons que le principe de la distribution de la marchandise par l'entremise du marchand en gros est plus économique, et par ce fait, dans l'intérêt du consommateur, pourvu, bien entendu, que le marchand en gros remplisse les devoirs de la mission qui lui est assignée.

# EXECUTION DE JUGEMENTS DANS UNE AUTRE PROVINCE

Lors de la dernière conférence des premiers ministres des diverses provinces, la question de permettre l'exécution de jugements pris dans une province dans toutes les autres provinces du Dominion, sans procédures additionnelles, a été longuement discutée. Tous les ministres présents semblaient partager l'opinion que cette réforme s'imposait, et, cependant, aucune loi n'a encore été édictée à ce sujet. En attendant, les intéressés sont forcés de prendre jugements de nouveau contre les débiteurs qui ont transféré leur résidence dans une province autre que celle où le jugement primitif a été obtenu.

#### L'ECONOMIE DU TEMPS

S'inspirant de leur maxime: "Time is money", les commerçants anglais s'efforcent de réduire au minimum, dans leurs bureaux, le temps qu'un travail superflu, des distractions et des interruptions font perdre parfois aux employés. En voici quelques exemples rapportés:

La plupart des factures ne portent sous l'entête qu'un simple tracé de lignes où porter le détail des articles ache tés par le client. Un comptable, à qui incombait ce soin, fit remarquer à son patron l'avantage qu'il y aurait, la fabrique ne produisant que quatre sortes de marchandises, à se servir pour chacun de ces articles, de factures distinctes portant tout imprimés l'indication de cet article et son prix, ou bien à faire usage de factures présentant à l afois ces données pour les quatre articles en question; de cette façon, les employés n'auraient plus qu'à inscrire le nombre d'unités vendues et à établir le décompte du client: plus d'inscriptions manuscrites, rien que des chiffres. L'idée fut adoptée et mérite d'être généralisée.

On avait constaté, dans certains grands magasins, le trouble apporté dans les bureaux par les visites faites à des employés. Pour permettre au personnel d'écouter des conversations qui importunaient ou dérangeaient dans leur travail l'employé demandé et ses voisins, on a créé un parloir où il est plus facile de congédier promptement les visiteurs. Ce parloir est placé sous la surveillance d'un inspecteur ou d'une téléphoniste, et ce contrôle invite les intéressés à éviter la multiplication et la durée des visites.

Il est sévère d'interdire absolument l'usage du téléphone aux employés pendant les heures de bureau, quand leur tâche ne les appelle pas à avoir des relations avec l'extérieur, mais encore faut-il prévenir les abus. A cet effet, un chef de maison permit à tout son personnel d'utiliser le téléphone moyennant le versement de deux centins dans une tirelire; la même taxe fut établie sur les visites personnelles. A la fin du mois, la somme recueillie sert à donner un prix aux trois employés qui ont quitté le moins de fois leur travail; un autre grand prix annuel récompense l'employé modèle. Dans le premier mois, visites et causeries téléphoniques diminuèrent des deux-tiers.

Si vous aviez à faire réparer quatre fois en une même semaine une machine à écrire, vous seriez tenté de décider, comme certain patron, que ce modèle est trop délicat pour votre service courant. Il allait en commander une d'un autre genre quand il apprit incidemment qu'un des "boys", après avoir fini sa tâche, s'exerçait les doigts chaque soir sur la machine incriminée. On se contenta de donner à l'ambitieux éphèbe une de ces machines à demi-usées qu'on traite de vieux clous".

Ce même patron apprit de ses dactylographes qu'il existe un lien d'habitude entre chaque employée et sa machine. C'est affaire de légèreté de main. Une machine ne doit pas se prêter plus qu'un cheval de selle; ce qui gâte la bouche de l'un, semble modifier le jeu des pièces de l'autre et oblige ensuite à une nouvelle mise au point. Aussi a-t-on décidé de mettre sous clef donéravant, la machine de toute dactylographe qui obtenait un congé; au retour, elle reprend possession immédiate de sa machine intacte.

Corrections, surcharges et grattages conduisent à des pertes de temps et donnent à la correspondance ou aux écritures un fâcheux aspect. Pour en limiter l'effet, un directeur ordonna, après un délai d'une semaine, la suppression de tous les grattoirs, et ne permit plus de retouches qu'au chef de chaque division ou au chef des sténographes. Toute, infraction, à l'aide de canifs ou de grattoirs particuliers, en-

trainerait un retard dans l'augmentation de salaire; il en serait de même du gaspillage du papier. Le résultat fut d'obtenit à moins de frais un travail plus soigné, plus propre et plus rapide.

Les trois dactylographes d'un bureau semblaient éviter avec soin tout excès de fatigues, aux heures où le chef était obligé de s'absenter. Il les pria de n'user, pendant ses absences, que d'un papier carbone de couleur particulière, et vit avec satisfaction que ce moyen de contrôle assurait beaucoup plus de travail.

Pour éprouver l'habileté des candidats aux places de sténo-dactylographe dans sa maison, un industriel, avant de se les faire présenter, les soumet à une épreuve. On leur remet la lettre suivante: "Nous avons reçu votre demande et vous exposons quelle est ici la tâche d'une sténo-dacty-lographe pour que, en cas d'admission, vous connaissiez vos devoirs et ce que nous attendons de vous". Suivent des indications sur les heures de bureau, les congés et le salaire. Cette lettre comprend cinq cents mots. On note le temps mis par chaque postulante, d'abord pour la sténographier, puis pour la dactylographier. Cette épreuve évite tout ce qui peut causer de la nervosité; si elle est subie avec succès, mais dans ce cas seulement, le chef reçoit la candidate; peu de temps lui suffit pour compléter son jugement.

Si l'impression est favorable, il l'engage, et, comme elle est déjà au courant des conditions de son poste, elle peut en prendre possession dans le plus court délai.

La répartition des dactylographes entre les divers bureaux d'un établissement entraîne des désavantages. A certains moments, elles n'ont rien à faire ou on les emploie à de menues tâches au-dessous de leurs capacités. Il vaut mieux les grouper dans un même local. Les autres bureaux ne retentissent plus du bruit des machines à écrire, et la distribution du travail se fait mieux. La dactylographe en chef a sa place près de la porte de ce local et reçoit tout le travail à effectuer. Dès qu'une de ses subordonnées va avoir terminé le travail à effectuer, celle-ci l'indique en dressant sur son pupitre un petit signal rouge — le "libre" des taxisautos.

Lorsqu'un chef de bureau a besoin d'une dactylographe, il prévient la dactylographe en chef au moyen d'un signal électrique. S'il préfère les services de certaines employées, il remet la liste de leurs noms à la dactylographe en chef; cette maîtresse envoie la première disponible des employées désignées, laquelle à son retour, lui indique combien de lettres elle a à écrire et leur longueur approximative.

Un contrôle facile et compétent règle ainsi le travail, excite l'émulation, et permet d'accorder des salaires correspondants à l'habileté et au zèle de chaque employée. Il s'ensuit une réelle économie, lors même que le nombre des dactylographes est restreint.

#### UN INCENDIE A JOLIETTE.

Nous apprenons avec regret la nouvelle de la destruction en partie des usines S. Vassot & Cie, à Joliette, survenue il y a quelques jours. C'est une perte considérable pour la jolie et prospère ville de Joliette. Nous le regrettons encore davantage pour M. S. Vassot personnellement. Grâce à son esprit clairvoyant et à son génie inventif, M. S. Vassot avait réussi à établir à Joliette l'industrie de l'acier. Malgré le peu d'assurance que portait M. S. Vassot, nous espérons qu'il saura par son énergie surmonter toutes les difficultés et remettra à flot cette industrie qui est le soutient d'un grand nombre d'ouvriers.

#### LES MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES A QUE-BEC ET LEURS EMPLOYES

Les manufacturiers de chaussures à Québec et leurs employés sont en désaccord depuis déjà plusieurs mois: D'un côté, les ouvriers ont perdu en salaires une somme représentant plusieurs centaines de mille dollars, et les manufacturiers ont dû faire des pertes financières qui sont assez difficiles à évaluer. Ce conflit entre patrons et employés est l'un de ceux qui ont causé le plus de tort au commerce de la ville de Québec que nous ayons eu à enregistrer depuis nombre d'années. Il est difficile pour quiconque de pouvoir placer la responsabilité sur ceux qui sont responsables de cet état de choses, mais quelles que soient ces personnes, il est Certain qu'un grand nombre d'ouvriers ont du souffrir et souffrent encore du fait d'être demeurés asns ouvrage pendant un temps aussi long, et que le plus grand nombre d'entre ceux-ci ne se sont pas rendu compte auparavant des conséquences qu'entrainaient leurs actions.

Les patrons ont fait afficher dans leurs manufactures les règlements suivants:

#### Règlements pour la régie interne de cette fabrique

- 1. Les salaires à la journée seront payés sur une base de dix heures par jour, et les ouvrages à la pièce suivant la liste de prix soumise aux ouvriers par le patron;
- 2. Le patron, ou son représentant, aura le droit exclusif d'engager ou de suspendre un ouvrier;
- 3. Les ouvriers devront se conformer aux heures d'ouvrage de la manufacture et faire, en temps opportun et fixé par le patron ou son contremaitre, les ouvrages requis;
- 4. Le patron, ou son représentant, pourra engager des apprentis, lorsqu'il le jugera convenable et utile, et leur payer les salaires appropriés à leur habileté et à la valeur de leur travail;
- 5. Le patron, ou son représentant, est le seul juge de la compétence et de l'habileté d'un ouvrier à faire certains ouvrages:
- 6. Les prix, payés à la journée ou à la pièce, le sont pour un ouvrage de première classe, dont le patron, ou son représentant, sera le seul juge.
- 7. Tout ouvrier est responsable des défauts dans son ouvrage et des dommages causés à la chaussure qu'il travaille, que ce soit par manque de soin ou incompétence;
- 8. Un ouvrier ne pourra laisser son ouvrage ou s'absenter de la fabrique sans la permission du patron ou du contremaître;
- 9. Les gages ou salaires ne seront dus que pour le temps fait seulement;
- 10. Dix heures de travail, tous les jours ouvrables, seront de 7 heures du matin à midi, et de 1 heure à 6 heures de l'après-midi.

Le samedi, le travail finira à 5 heures de l'après-midi.

Si les ouvriers qui se sont mis en grève retournent prendre leur travail à ces conditions, nous n'hésitons pas à dire qu'ils auront chômé en vain,

#### QUELQUES POINTS DIGNES D'ATTENTION

Nous ignorons si les maisons de gros exigent trop de leurs clients de la campagne, mais l'une des choses dont elles se plaignent le plus souvent est le peu de soin que les marchands de la campagne apportent dans leur correspondance et l'indifférence avec laquelle ils traitent les demandes de la part des marchands de gros et concernant leur situation financière.

Sans doute, de nos jours, avec à sa disposition un sténographe-dactylographe, l'envoi d'une lettre est peu de chose pour le marchand de gros. Il n'a qu'à ouvrir la bouche un moment et la chose est faite subito presto. Mais à la campagne, où l'on n'a aucun de ces moyens d'expédition rapide, et où le marchand est obligé de voir à tout parce qu'il constitue à lui seul tout son personnel, c'est toute une tâche que d'écrire une lettre et nos sympathies vont toujours à un marchand dans cette situation. Nous sommes cependant d'opinion qu'il devrait faire un effort—car cela en vaut la peine — qu'importe qu'il soit fatigué ou indisposé.

Il devrait le faire non seulement parce qu'il est peu courtois de laisser une lettre sans réponse, mais parce que cela vaut toujours la peine lorsqu'il s'agit d'un homme d'affaires donnant et recevant du crédit, d'avoir la réputation d'être prompt et courtois tout comme d'être commerçant habile. Quant à sa situation financière, lorsqu'on demande des informations, il est au moins raisonnable d'admettre que s'il est bien aisc de pouvoir acheter à crédit d'une maison, il est tout naturel que cette maison-là sache qu'il est en mesure de faire face à ses obligations et il devrait se faire un devoir de donner une certaine assurance de sa solvabilité.

Si un marchand est en bonne posture, ce n'est pas se compromettre que de le faire savoir; car prus il sera connu pour faire honneur à ses affaires et plus il a de chances que sa clientèle soit recherchée.

Ce qui précède n'est pas dit pour le marchand qui entretient des méthodes fausses; mais nous soutenons que l'honnête homme, quelle que soit sa situation, ne saurait agir que le plus franchement et le plus ouvertement dans toutes ses relations avec ses créanciers.

#### LE TARIF AMERICAIN ET LE BEURRE

La réduction du tarif américain sur le beurre de 6c à 3c par livre, n'a jusqu'à présent résulté en aucune affaire valant la peine d'être mentionnée entre le Canada et les Etats-Unis, pour la raison que ce dernier pays est placé dans une plus favorable position pour les importations que ne l'est le Canada. Par exemple, le droit sur le beurre importé au Canada est de 4c par livre avec l'exception des importations venant d'Angleterre et Nouvelle-Zélande; lequel droit est de 3c grâce au droit préférentiel, tandis que le droit pour tous les beurres entrant aux Etats-Unis est de 3c par livre. La conséquence de cela est que les Etats-Unis peuvent vendre les beurres de Russie, Argentine, Australie, Sibérie, à meilleur marché que le Canadien. Des quantités considérables de beurre de crèmerie de la Nouvelle-Zélande ont été reçus à San Francisco et autres points de la Côte du Pacifique, ce qui a eu le même effet qu'au Canada d'avoir moins besoin de beurre venant de l'Est. Un lot de beurre de la Nouvelle-Zélande est en route pour New-York, étant, dit-on, le premier lot reçu sur l'Atlantique. Ceci pourra avoir quelque chose à faire avec la récente baisse de 4c à 5c par livre à New-York où le beurre de haut choix se vendait encore 33c à 34c au commencement de la semaine.

Quelque 2,000 boites de beurre de l'Argentine devaient arriver à New-York mardi dernier, 3 février, venant de Buenos-Ayres. Aussi longtemps que les Etats-Unis pourront prendre leur beurre dans tout l'univers à 1c la livre meilleur marché que nous ne pouvons l'exporter, il y a peu de chance pour nous de faire des affaires avec nos voisins du Sud.

#### POUR LES DETAILLANTS

#### Si l'on m'en demande... j'en prendrai!

J'en prendrai... si l'on m'en demande! telle est la réponse, brutale en soi, que font nombre de commerçants aux représentants qui leur soumettent un produit, soit nouveau, soit qu'ils ne l'ont pas en magasin.

Il faut avouer que c'est là une façon singulière d'envisager le rôle du commerçant à l'époque actuelle.

La base du commerce, n'est-ce pas d'offrir au client un article que l'on sait avantageux?

Attendre que le client vienne vous le demander et ne lui donner que ce qu'il daigne réclamer, c'est faire du commerce à rebours, c'est se laisser distancer par les concurrents avides de prendre votre place et de vous réduire à néant.

En guerre, la meilleure tactique consiste à attaquer l'ennemi ou à tirer dans une embuscade.

En matière commerciale, il en est de même; il faut non seulement offrir sa marchandise au client, mais lui exposer les avantages de celle-ci, l'engager par tous les moyens à l'acquérir, et, lorsque le client ne vient pas, l'attirer et même aller le chercher jusque chez lui.

Que font les grands magasins, les maisons à succursale, les roulotiers?

Ils attirent le client par une mise en scène savante, par un tam-tam souvent exagéré, et même de mauvais goût parfois, mais de plus, ils envoient à domicile circulaires, prospectus et prix courants, ainsi que des agents.

Quant aux roulotiers, ils promènent leurs petits bazars partout, ils pénètrent dans tous les intérieurs, et on peut être tranquille, tous offrent leurs marchandises.

Il n'est d'ailleurs pas un négociant, un industriel digne de ce titre qui n'offre sa marchandise au moyen de ses voyageurs, de ses représentants, de circulaires, etc.

Certains commerçants-détaillants seraient donc seuls à ne pas offrir leur marchandise et à attendre qu'elle leur soit demandée!

Si ces commerçants possèdent une clientèle importante, si leur maison est parfaitement achalandée et qu'ils fassent naturellement un chiffre d'affaires suffisant, non seulement pour couvrir leurs frais généraux, mais pour récupérer de larges bénéfices, il n'y aura que demi-mal..., jusqu'à ce qu'un concurrent plus avisé cherche à pénétrer dans leur clientèle, en employant le moyen de l'offre pressante et tentatrice.

Mais si ces commerçants ne font que bien juste leurs affaires et qu'ils se contentent d'attendre le désir ou le bon vouloir du client, sans chercher à le provoquer, ils se dirigeront souvent vers les difficultés commerciales et la déconfiture.

Ce qui serait grave si cet état d'esprit se répandait, c'est que le commerce individuel disparaîtrait rapidement et que les colossales entreprises resteraient absolument maîtresses du champ de bataille commercial, ainsi qu'exceptionnellement, les commerçants qui auraient su offrir leur marchandise.

Pour conclure, nous nous permettons de dire que tout commerçant digne de ce titre, connaissant à la fois son métier et sa clientèle, doit avoir assez la confiance de celle-ci et assez de pouvoir sur elle pour l'amener à se pourvoir de préférence des produits qu'il lui recommandera particulièrement.

Naturellement, le commerçant doit agir en toute loyauté, ne recommander que des produits excellents et avantageux pour le client... mais également pour lui. Dieu merci! il s'en trouve. De cette façon, il satisfera sa clientèle et il retirera de son travail les profits légitimes, sur lesquels il est forcé de compter pour récupérer ses frais généraux.

Hors de là, point de salut pour les moyens et petits commerces!

Au contraire, s'ils veulent se donner la peine de diriger les achats de leur clientèle, qui est encore la plus considérable de la nation, quoi qu'on pense, ils acquerront une puissance particulière de direction de la clientèle et de lancement de bons produits, avec laquelle il faudra compter et qui seule est capable de leur ramener le succès absolu.

#### LE GOUVERNEMENT CANADIEN PROHIBE L'IM-MIGRATION D'OUVRIERS DANS LES PORTS DE LA COLOMBIE ANGLAISE

Une mesure en vue d'empêcher un plus grand encombrement du marché du travail dans la Colombie Britannique a été prise par le gouvernement fédéral en décembre, alors qu'un arrêté en conseil a été adopté prohibant le débarquement, dans n'importe quel port d'entrée de la Colombie Britannique, jusqu'à la fin de mars, d'immigrants, artisens ou journaliers, qualifiés ou non qualifiés.

Cela est fait en vertu de la clause de la Loi d'immigration par laquelle il est pourvu à la prohibition du débarquement d'immigrants, à quelque classe qu'ils appartiennent, dans un port d'entrée spécifié du Canada.

L'arrêté en conseil est d'une application générale et n'est pas limité aux immigrants d'une race en particulier. Son effet, cependant, sera d'exclure les Orientaux des localités de la Colombie Britannique. Il convient de remarquer qu'en novembre le juge en chef Hunter a rendu jugement en faveur de plus de trente Hindous qui étaient détenus par les officiers de l'immigration pour être déportés en vertu d'un règlement fait par un arrêté en conseil et relatif à l'entrée au Canada d'immigrants d'origine asiatique. Le jugement était basé sur le fait que l'arrêté en conseil fait auparavant en vertu de la section 37 de la Loi d'immigration dépassait le pouvoir conféré par le statut.

Le texte complet du présent arrêté en conseil est comme suit

Il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur Général en Conseil, sous l'autorité et en vertu des dispositions de la sous-section trente-huit de la Loi d'immigration, 9-10 Edouard VII, et en vue de l'encombrement actuel du marché du travail dans la province de la Colombie Britannique, de faire l'ordonnance suivante:

Le et après la date des présentes, et jusqu'au trente et unième jour de mars 1914, le débarquement, dans aucun des ports d'entrée de la Colombiè Britannique ci-dessous spécifiés, de tout immigrant appartenant à quelqu'une des classes ou occupations suivantes, savoir: artisans, journaliers, qualifiés ou non qualifiés, sera, et est par les présentes, prohibé.

Les ports d'entrée suivants de la Colombie Britannique sont par les présentes désignés comme les ports d'entrée auxquels s'applique cette ordonnance:

Vancouver, Victoria, New-Westminster, Nanaimo, Prince Rupert, Port Simpson, Anyox, Atlin, Bridesville, Chilliwack, Chopala, Carson, Comox, Cascade, Chemainus, Douglas, Gateway, Grand Forks, Huntingdon, Kamloops, Keremeos, Kingsgate, Ladner, Ladysmith, Myncaster, Midway, Mission Junction, Osoyoos, Port McNicholl, Ganges Harbour, Powell River, Paterson, Aldergrove, Rykerts, Rossland, Stewart, Union Bay, Upper Sumas, Pacific Highway, Wapeta, White Rock, Steveston, Whales Island.

## DONNEZ UN CARACTERE DISTINCTIF A VOTRE MAGASIN.

La qualité de la marchandise compte pour beaucoup en affaires. Le marchand doit vendre de la bonne marchandise pour se faire une clientèle. Un article médiocre est une bien pauvre pierre angulaire dans l'édification d'une réputation. Mais toute essentielle que soit la qualité, elle ne suffit pas à assurer le succès.

Il existe un facteur bien plus puissant que la qualité de la marchandise pour faire de bonnes affaires. La qualité seule des articles ne peut pas mettre un commerçant au premier rang dans la concurrence.

Il y a des quantités de bonnes marchandises fabriquées par des manufacturiers dont les produits sont, au point de vue de la qualité, sur un même pied d'égalité. Le marchand dont le concurrent tient des marchandises hautement réputées et qui donnent satisfaction ne devancera jamais son rival rien qu'en proclamant qu'il tient la "meilleure" marchandise.

Nous devons dire que le plus grand facteur, le facteur décisif dans la lutte commerciale, c'est en quelque sorte comme la "personnalité", le caractère du magasin. Ce caractère, cette personnalité, voilà ce qui décrit les différentes nuances entre le succès éclatant, le succès modéré, tirer le diable par la queue, la marche à reculons ou la faillite absolue.

Prenez n'importe quelle ville du continent, grande ou petite. Suivez une rue commerciale. Achetez dans un magasin, puis, dans l'autre. Vous constaterez que tous sont apparamment coulés dans le même moule. Les commis sont polis, vous présentent les articles que vous demandez ou s'excusent de ne pas les avoir en magasin; ils prennent votre argent, vous remercient et vous disent "bonjour".

Puis, vous passez à un autre magasin où, dès l'entrée, vous sentez que tous sonne différemment. Le commis au comptoir, même si c'est un jeune, semble s'intéresser à vous et à votre achat et il s'y intéresse. Sans être importun, il a une manière de découvrir ce à quoi vous destinez l'article demandé ou quelle marque vous avez l'habitude d'utiliser, telle ou telle autre circonstance; alors, il vous glisse le petit conseil que vous n'avez pas demandé ouvertement, mais qu'il a deviné. Il pense aux autres articles dont vous avez besoin et que vous avez oublié d'acheter et il vous intéresse aux nouvelles lignes qu'il tient. Vous sentez que, quoiqu'en pensent les autres, c'est là VOTRE magasin, celui où tout le monde s'empresse à vous servir et où vous vous trouvez tout à fait chez vous.

Voilà le magasin ayant un caractère distinctif, une "personnalité", une individualité à part et totalement différente de celle des autres magasins.

## COMMENT INTRODUIRE UNE NOUVELLE MARQUE

Lorsqu'un manufacturier a trouvé un nom pour son produit, il doit s'empresser de le déposer pour en consacrer légalement la possession. Mais le fait de créer une demande pour le produit qui porte ce nom et de le défendre contre la concurrence est la protection réelle qui assure le monopole, le contrôle absolu. Il faut ensuite choisir la forme de ce nom, c'est-à-dire le dessin de lettres qui servira à le représenter graphiquement par la suite. Il est bon que ce choix soit fait avec le plus grand soin et avec l'intention de l'utiliser chaque fois qu'il sera question du produit. Celui lui créera comme une sorte de vêtement extérieur, de personnalité, d'individualité qui le fera reconnaître à première vue.

Il est en effet de bonne politique d'utiliser un même nom présenté sous une même forme, que ce soit pour l'étiquette, pour les prospectus, les en-têtes commerciaux, les affiches, les annonces. Et c'est pourquoi il ne faut pas avoir à changer par la suite une disposition de lettres mauvaises parce que hâtivement choisie au début.

Evitons les lettres torturées qui obscurcissent et empêchent la lecture facile d'un seul coup d'oeil.

L'ensemble doit avoir un air de distinction qui attire, car il se peut que le premier achat ne soit que le résultat d'une impression produite à l'oeil d'un passant. Celui-ci, arrêté par un nom qui lui plaît, et comme consonnance et comme disposition, peut prendre l'objet pour l'examiner. Il faut faire en sorte qu'il ne s'arrête pas là; il faut lui dire quelque chose. C'est pourquoi l'étiquette ou l'enveloppe devront porter quelques mots, une courte description explicative

Il ne suffit pas de dire: "Le meilleur savon", "Le sirop idéal". Le texte de l'étiquette peut être trouvé dans les raisons qui ont fait que le commerçant a choisi cette spécialité pour la lancer. On ne convainc personne; on amène seulement les gens à penser comme soi en leur fournissant les arguments par lesquels on a été soi-même amené à penser ainsi,

Le commerçant qui a décidé de lancer un produit l'a fait pour une raison particulière. C'est là qu'il faut chercher le texte à mettre, le traduire en mots nets, clairs et précis. La raison qu'il donne pour vendre est la meilleure raison que l'on a pour acheter.

Fournir un argument facilement compréhensible, c'est plus que provoquer un premier achat, si la marchandise répond à la raison donnée; c'est influencer l'acheteur et lui imprimer l'idée qu'il a acheté précisément pour la raison qui lui a été fournie. Notons de plus que, s'il vient à parler du produit à des connaissances, il dira: "Moi, j'achète le produit d'Un Tel parce que...", et il donnera exactement la raison qui lui aura été suggérée par l'étiquette.

On sait comme le goût de certains thés, de certains cafés sont particuliers. On s'habitue facilement au goût spécial d'un produit que l'on consomme chaque jour, et il arrive souvent que lorsqu'on dine chez des amis, on trouve, par exemple, le café inférieur à celui que l'on a chez soi, uniquement parce qu'il a un autre goût, peut-être pas meilleur.

Certains bouillons préparés ont un goût de céleri très prononcé. Cela peut plaire à certains, déplaire à d'autres. Mais lorsqu'on aura pris l'habitude de consommer ces bouillons, il sera presque impossible de s'accommoder des autres. C'est là la raison.

Lorsque le produit exige une manière spéciale de l'utiliser, il faut indiquer un mode d'emploi. Le texte doit en être très court et très précis, évitant les confusions et les fausses interprétations. Si l'objet peut servir à plusieurs usages, il sera parfois difficile de tout indiquer sur l'étiquette. Il faut alors se contenter d'en donner une idée générale et d'appeler l'attention sur le prospectus contenu à l'intérieur. Ce prospectus, sur la nécessité duquel nous insistons particulièrement, est d'une très grande importance, parce qu'il permet d'expliquer tout au long les pourquoi du produit, et il est étonnant qu'on n'en fasse pas un plus grand usage. C'est une publicité gratuite qui demeure entre les mains de l'acheteur.

Que ceux qui veulent des exemples de ce qui peut être fait prennent un flacon d'une des innombrables médecines brevetées qui nous viennent de France; ils y trouveront des témoignages de médecins faisant autorité, des modes d'emploi dans de nombreux cas, les dispositions de bandages pour luxations ou foulures, etc., etc.

Il y a là une occasion exceptionnelle de faire circuler des brochures, des imprimés de toute sorte. Notons de plus

que ces imprimés sont lus entièrement la plupart du temps, parce que l'acheteur veut prendre connaissance de tout ce qu'il a acheté. Un prospectus distribué dans la rue est froissé avant d'être regardé parce qu'on n'attache que peu d'importance à ce qui est donné.

Que ce même prospectus entoure un objet acheté, il a bien plus de chance d'être lu.

Le nom choisi, le dessin et l'emballage étudié et adopté, il reste à lancer la vente du produit. On pensera, sans doute, que c'est là le plus difficile. Peut-être, mais du moins le commerçant est-il arrivé à ce point difficile après avoir franchi toutes les étapes préalables et se trouve-t-il sur un terrain solide pour produire son effort.

La première chose à faire alors est d'avoir le produit en stock et dans les vitrines, afin que, quand on viendra demander du thé, du café, du beurre, du sucre, on puisse vendre du thé A, du café B, du beurre C et du sucre D.

On pourra déjà assurer une vente de son produit et créeç des consommateurs, des habitués de son produit plus facilement que si on l'eût vendu en vrac.

Mais ce produit n'est pas destiné seulement à être servi à ceux qui viennent au magasin. L'idée qui a présidé tout d'abord à la création d'une spécialité a été d'attirer des clients chez nous.

Le bijoutier qui a créé le bijou porte-bonheur l'a fait dans l'espoir que ceux qui seront venus lui en acheter pourront aussi acheter d'autres bijoux, des pierres précieuses, des montres, etc.

Il se peut que, par la suite, s'il a réussi, il avise à augmenter tellement la vente de son bijou que cela devienne la partie la plus importante de son affaire. En attendant, celuici n'est qu'une amorce et ce n'est pas la chance, mais son habileté à traiter les clients qu ise présentent qui lui permettra d'en faire des clients permanents.

Il est absolument certain que l'on peut amener des gens chez soi par la publicité dans les journaux lorsque celle-ci est faite convenablement, avec persévérance et avec honnêteté

Nous pouvons donc maintenant parler de la publicité parce que nous sommes arrivés au moment où la question se présente et que nous avons réuni tous les atouts pour pouvoir y répondre avec fruit.

Attaquer la publicité sans en avoir fait une étude préliminaire, c'est une pure perte de temps et d'argent et c'est cependant la façon de faire actuelle la plus courante.

#### L'ETALAGE ET L'ETALAGISTE

Nous savons que la première qualité et le but même de l'étalage est d'arrêter le passant; quels sont les moyens les meilleurs pour obtenir ce résultat?

Deux règles primordiales s'imposent: l'Unité et la Variété.

Nous nous efforcerons tout d'abord d'appliquer le plus strictement possible le principe de "l'Unité". Ne présenter par vitrine qu'une seule marque ou espèce d'articles, agencés avec goût, présentés sous leur meilleur aspect et dont on fera ressortir de façon apparente les usages ou avantages particuliers. Eviter avant tout de présenter ensemble deux ou plusieurs articles en concurrence; nous pouvons, semble-t-il, en prenant pour base ces deux principes, obtenir assez facilement une exposition originale, intéressante, et nous aurons ainsi réalisé les conditions exigées de notre vitrine: l'attrait et la persuasion.

Si par contre nous avions présenté au public nombre

d'articles similaires de marques et prix divers, nous l'aurions mis dans l'obligation de réfléchir, de comparer, de faire un choix; le résultat obtenu aurait été absolument mauvais. Au lieu de suggérer un achat pour ainsi dire, impulsif, puisque sans discussion, nous aurions éveillé chez ce public l'instinct de défense.

Résumons les réflexions de la personne qui regarde notre vitrine. Premier cas: idée simple, indiscutable; cet article est bien, me plaît, j'en prendrai. Deuxième cas: examen, travail mental, discussion: beaucoup d'articles, quel peut être le meilleur, je ferais bien de réfléchir et de m'informer avant achat.

Sans conteste le premier cas nous est plus profitable.

A côté de cette première règle doit en même temps figurer la "Variété" qui lui est un complément indispensable. Indépendamment de la nécessité de souvent transformer la vitrine pour n'y présenter que des articles absolument frais de façon à en tirer le maximum d'effet, la Variété s'impose. L'exemple vécu suivant nous en fera apprécier la valeur.

Etant allé voir un ami, habitant une ville voisine, une statue proche de son domicile retint mon regard. Au cours de notre conversation, je lui parlai de cette statue et lui signalai quelques détails d'exécution, fort visibles d'ailleurs, qui avaient attiré mon attention. Grand fut mon étonnement d'apprendre qu'il les ignorait; d'où venait donc cette ignorance?

La solution est simple et mérite qu'on s'en souvienne. Mon ami passait quatre fois par jour devant la statue et la voyant si couvent ne la regardait plus. Répétez cette expérience, comme je l'ai fait moi-même, sur un parcours habituel, vous serez étonné de la quantité de choses que jusqu'alors vous n'avez pas vues et qui vous étaient inconnues.

Prenons-y garde; le même sort est réservé à nos étalages si les mêmes objets restent toujours aux mêmes places, le passant ne les voit plus, notre vitrine est inopérante. Attachons-nous, en conséquence, à combattre cette dangereuse accoutumance de la vue par des transformations fréquentes de nos expositions. Diversifions les articles, les teintes, les effets pour éviter le danger du déjà vu, écueil de nos vitrines.

Nombreux sont les commerçants qui appliquent déjà ces deux règles: "Unité" et "Variété" et le fait est agréable à constater.

#### LAPORTE, MARTIN, LIMITEE

La grande maison de gros d'épicerie et liqueurs, Laporte, Martin, Limitée, offre cette semaine de grandes occasions en fait d'articles d'épicerie de toutes sortes ainsi que dans les vins et liqueurs de toutes provenances.

Cette maison est renommée pour ses produits de haute qualité en fait de thés du Japon, des Indes, de Ceylan, de Congou, de Chine.

Il y a aussi de nombreuses autres occasions dans toutes les autres lignes: dans les vins et liqueurs de toutes les marques et à tous les prix.

Les marchands qui veulent conserver une bonne et permanente clientèle, ne peuvent mieux faire que de s'approvisionner dans une maison aussi réputée pour les articles de haut choix qu'elle met sur le marché.

Il serait trop long d'essayer d'énumérer même quelques-unes des offres faites par cette maison cette semaine. Aussi nous disons aux marchands de référer eux-mêmes aux annonces de Laporte, Martin, Limitée.

#### LA VALEUR D'UN CLIENT

Un bon client est celui qui achète ce dont il a besoin au même prix et dans les mêmes conditions que celles faites à d'autres acheteurs, et qui paie ses achats à la date qu'il a fixée. Un client qui essaie de baisser les prix ou qui cherche à obtenir des conditions inférieures à celles établies sur des bases sérieusement étudiées n'est pas un bon client. Un bon client n'est pas celui qui cherche constamment à profiter d'une erreur, souvent involontaire, pas plus que le bon client n'est celui qui envoie son chèque avec plusieurs mois de retard, tout en déduisant l'escompte consenti au comptant.

Un bon client n'est pas nécessairement celui qui achète le plus de marchandises. Celui-ci est peut-être un gros client, mais il ne s'ensuit pas qu'il soit un bon client. Le bon client est l'acheteur qui traite les affaires franchement, et il a le droit de vouloir être traité de même.

Les clients sont humains, et quand il arrive qu'ils achètent beaucoup, ils peuvent s'attendre à être sollicités et même harcelés. Naturellement, dans ce cas, ils prennent une idée de l'importance, après plus ou moins de temps, et il est plus que probable qu'alors ils demandent des faveurs auxquelles ils n'ont aucun droit. Il découle naturellement de ceci que les acheteurs de moindre importance, qui ne s'attendent à aucune faveur et qui n'en demandent pas, ne sont souvent même pas traités franchement, et pourtant, ce sont eux les bons clients.

#### CHAMBRE DE COMMERCE

La votation pour l'élection des Conseillers de la Chambre de Commerce du District de Montréal bat son plein, les bulletins arrivent nombreux tous les jours.

La votation sera close le lundi 9, à 5 heures du soir; mardi, 10, aura lieu le dépouillement du scrutin par MM. W. H. de Kappelle, E. Gernaey et L. E. Jalbert; cercredi soir aura lieu la proclamation des conseillers élus.

L'assemblée annuelle aura lieu mercredi, 11 du courant, à 8.15. Après la proclamation, il y aura lecture du rapport du trésorier, M. Georges Gonthier; celui du secrétaire, M. W. U. Boivin.

M. Adélard Fortier, président, fera la revue de la situation du pays, de la province, de la cité de Montréal, de la Chambre de Commerce à la fin de 1913, et exposera son programme pour l'année 1914.

Tous les membres de la Chambre et leurs amis sont invités à assister à cette réunion annuelle qui se tiendra au No 76 St-Gabriel.

#### L'ATTRAIT DES GRANDS MAGASINS

L'attrait des grands magasins est considérable. La fascination qu'ils exercent sur bien des cerveaux, et particulièrement sur tous les cerveaux féminins, à de rares exceptions près, est devenue légendaire. Ils ont, il est vrai, adopté la formule qui détermine le succès: "Entrée libre et prix marqués".

On y entre, en effet, sans idée arrêtée de faire un achat. On regarde, on examine, on admire, c'est la gradation obligée; puis, avec l'exemption d'une sollicitation intéressée, avec l'aisance qu'on affecte dans une promenade publique, on découvre tout à coup un objet qui a le don de plaire, et d'un prix d'apparence peu élevé. L'acquisition s'ensuit.

Oh! quant aux femmes, c'est bien autre chose. Dans les rayons qui recèlent les objets composant leur toilette, tout leur paraît d'absolue nécessité. Les acquisitions, malheureusement, ne se proportionnent pas toujours aux ressources budgétaires, l'achat, pour beaucoup d'entre elles, semble être érigé en devoir.

Puis, quelle organisation astucieuse n'ont pas inventée les grands magasins avec les "retours". Ils n'ignorent pas qu'en donnant à la femme la liberté de rendre ce qui a "cessé de lui plaire", ils l'attireront toujours pour choisir ce qui lui plait. Ils n'ignorent pas également l'abus qu'elle fait de cette latitude, et que le chapeau ou le manteau livrés sous condition ne tarderont pas à être rendus, après avoir servi une fois pour la fête et la cérémonie en vue desquelles on en avait insidieusement fait choix. C'est cet ensemble d'attractions, de séductions et d'artifices qui rend toujours inégale la lutte engagée avec le petit commerce.

#### LES EMPLOYES PARTICIPENT AUX PROFITS

La "Frost Wire Fence Company, Limited", a adopté une politique de partage des profits, à laquelle participent ses employés. La somme nécessaire a été mise à part, sur les recettes de l'année, pour payer aux employés de la fabrique du stock préféré en proportion de leurs années de service continu, pour un an ou davantage. Une action de stock préféré a été allouée à chaque ouvrier, en paiement de laquelle un crédit de dix dollars a été alloué pour chaque année jusqu'à cinq ans et plus, le crédit total ne devant pas dépasser cinquante dollars. On croit que les années suivantes, un nouveau crédit de dix dollars par année sera alloué, et les employés ont le privilège d'appliquer ces sommes à leurs paiements, et lorsque ces paiements seront complétés, l'action de stock préféré de la compagnie sera émise.

#### UN ACRE ET UN QUART D'EXHIBITS DE FER-RONNERIE.

Le quincaillier détaillant commence à s'apercevoir quelle importante occasion lui donnera l'Exposition d'Ottawa. Il semble difficile d'amener à bien une si grosse affaire que sera cette Exposition. Une superficie de plancher de plus de 56,000 pieds carrés sera complètement occupée par la quincaillerie et ferronnerie manufacturée, en un étalage de quelque importance, lorsque nous disons que ceci couvrira un acre et un quart de surface.

Comment le quincaillier détaillant peut-il obtenir plus de renseignements à moins de frais? Comment peut-il passer sa semaine plus profitablement ou plus agréablement?

Rappelez-vous que cette Exposition a été faite à Ottawa particulièrement pour donner aux marchands de Québec une chance d'y assister à peu de frais. Vous devriez faire tout votre possible pour la visiter.

Les taux de chemin de fer sont le prix d'un simple voyage pour tout le voyage aller retour, de toute station et sur toute route du Canada.

L'Association des Quincailliers détaillants de Montréal a tenu une assemblée mercredi soir, le 4 février, pour les fins d'en amener le plus grand nombre à l'Exposition.

# Epicerie et Provisions

LA SITUATION.		0.00 3.50	Sel fin, quart, 3 lbs.	0.00 3.25
Aucun changement digne de mention r le marché de l'épicerie. Le commer-	Bauner, Saxon et Quaker	0.00 2.25	Sel fin, quart, 5 lbs. Sel fin, quart, 7 lbs. Sel fin, en quart de 280	0.00 3.15
est toujours bon, les prix sont fermes		0.00 4.00 0.00 5.75	Ordinary fine	0.00 1.80
l'argent rentre normalement pour	kécule de mais, le qlté, lb.		. Pine.	0.00 2.05
tte époque de l'année. Nous cotons:	Fécule de mais, 2e qlté, lb.	0.06 0.06	Dairy	0.00 2.15
SUCRES	recute de pommes de terre, qrts de 1 lb., doz.	0.00 1.35	Cheese Gros sel, sac	0.00 2.45 6.65 0.80
	Vermicelle, macaroni et		ORGE	
tra granulé, sac, les 100 lbs. 4.25 tra granulé, brl., 5 x 20, 100 lbs. 4.35	spagnetti Canadiens btes		Legumes secs.	
tra ground, baril les 100 lbs. 4.05	\$P\$ 一个有些的话,但是是不是一个,只是一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个一个	0.00 0.27	Nous cotons:	
tra ground, bte 50 lbs. 100 lbs. 4.85		0.00 0.05#		0.00 3.00
tra ground, 1 bte 25 lbs. 100 lbs. 5.05 1 Yellow! baril les 100 lbs. 3.90	Nouillettes aux oeufs:		Orge mondé (pot), baril Fèves blanches, Can., lb.	0.00 6.75
1 Yellow, sac les 100 lbs. 3.85	大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大大	0.00 0.071		0.00 4.85
wdered, baril 100 lbs. 4.45	Spaghetti, pates assorties: alphabets, chiffres, ani-	1.00 VI (#24)	Fèves blanches, Can., lb.	0.031 0.031
wdered; bte 50 lbs. les 100 lbs. 4.65 .ris Lumps, 1 bte 25 lbs. 100 lbs. 5.30	maux nouilles, coudes,	A	Fèves jaunes min L'entilles rouges, par sac, l	ot 2.00 2.10
ystal Diamond, btes 100 lbs. 5.00		0.00 0.071	Lentilles vertes, par sac, l	b. 0.04 0.05
ystal Diamond, & bte 50 lbs.		0.00 0.08	Pois Verts, No 1	b. 0.041 0.04
les 100 lbs. 5.10		0.041 0.05	Pois cassés, le sac Blé-d'Inde à soupe, cassé,	0.031 0.03
ystal Diamond, å bte 25 lbs. les 100 lbs. 5.30	Sagou	0.041 0.05		C 0:00 2.40
vstal Diamond, Domino, 20	FROMAGES CANAD	IBN8	RIZ	
cartons 5 lbs. les 100 lbs. 0.35	Bonne demande.		La demande est bonne.	
cres bruts cristallisés, lb. 0.04	Les fromages petits et gr	os se ven-	Nous cotons:	er i vez a a a a a a a a a a a a a a a a a a a
Ces prix s'entendent au magasin du	dent aux épiciers 15%c et 160	la livre.	Ris importés:	Brancing Till
ndeur, a Montréal.	VINAIGRE		Riz Patna, sacs de 112 lb	
MELASSES	Nous cotons, prix nets:		Riz Carolina	o. 0,05\$ 0.06
Tres bonne demande,	Bollman, cruches paillées, 4	View School	Riz moulu	0.08 0.09
rbade, choix, tonne 0.32 0.33 0.35	gall, imp. cruche	0.00 2.20	Riz soufflé (puffed) cse de	
arbade, tierce et grt. 0.35 0.36 0.38	Domestique triple, cruches paillées, 4 gal. imp. cruche	0 00 7 25	30 paquets de 2 pintes Riz décortiqués au Cana	0.00 4.25
arbade, demi qrt. 0.37 0.38 0.40 elassé, fancy, tonne 0.34 0.35 0.37		0.00 0.12	Les prix ci-dessous s'e	ntendent f.o.b
élasse, fancy., tierce et	88 orains le gall	0.00 0.15	Montréal.	1.4.1
quart 0.37 0.38 0.40		0.00 0.19	Qualité B, sac 250 lbs. Qualité C, sac 100 lbs.	0.00 3.30
élasse, fancy, demi qrt. 0.29 0.40 0.42	THES		Sparkle	0.00 5.10
Les prix s'entendent: tère colonne, pour territoire ouvert; 2e colonne, pour	Il se fait quelques affaires		India Bright (sac de 100 ll	os) 0.00 3.45
rritoire combiné; 3e colonne, pour	Japon, Pour les thés d'autre ces, affaires tranquilles et sa		Lustre Polished Patna	0.00 3:55
[ontréal et ses environs, ]		27 (24- 23/4) 3 (4)	Pearl Patna	0.00 4.40
LARD AMERICAIN  Pere qualité, le quart 29.00  SAINDOUX  Bonne demande.  La lb.  aindoux pur, en tinette 0.15t  aindoux pur, en seau 3.25  aindoux pur, cse de 10 lbs. 0.16t  aindoux pur, cse de 5 lbs. 0.16t  aindoux pur, cse de 3 lbs. 0.16t  ARINES ET PATES ALIMENTAIRES  Pâtes alimentaires  Bonne demande.  Nous cotons:  Arrow root, boite de 7 lbs. 0.15	LFICES FURES, GRAINS	S BI SEL	Imperial Glacé Patna	0.00: 4.90
ère qualité, le quart 29.00	Bonne demande courante,		Crystal Japan	0.00 5.10
ème qualité, le quart 27.00	Nous cotons:	المراجعة المراجعة	Ice Drips Japan	0.00 5.45
SAINDOUX	Anspice, mouru ib.	0.00 0.18	PRUITS SE	CS
Bonne demande.	Canary Seed "	0.071 0.08	Ager bonne demande	
A fri a control in the late.	Cannelle, moulue	0.00 0.25	Nous cotons:	· }
aindoux pur, en tinette 0.152	Clous de girofle entiers	0.10 0.22	Dattes et figues:	
aindoux pur, cse de 10 lbs. 0.161	Chicorée canadienne "	0.12 0.13	Dattes en vrac I I	b. 0.00 0.05
aindoux pur, cse de 5 lbs. 0.16	Clous de girofle entiers	0.22 0.25	Figues seches en boltes,	
aindoux pur, cse de 3 lbs. 0.102	Grème de tartre	0.00 0.00	3 couronnes	b. 0.09 <b>2 0</b> .10
ARINES ET PATES ALIMEN-	Gingembre moulu "	0.00 0.25	4 couronnes	D. 0.11 0.11
TAIRES	Gingembre en racine	0.17 0.20	7 couronnes 1	b. 0.14 0.14
Pâtes alimentaires	Graine de lin moulue	0.032 0.043	9 couronnes	b. 0.15 0.13
Robal demands	Graine de chanvre	0.051 0.07	10 onces b	te 0.111 0.12
Nous rotons:	Macis moulu	0.00 0.75	Raisins de Corinthe.	L
rrow root, boite de 7 lbs. 0.15	Muscade moulue	0.00 0.50	Corinthe Filiatras, en vi	ac 0.003 0.07
arine Five Roses, qrt. 0.00 6.25	Muscade "	0.20 0.35	Corinthe Filiatras en car-	A A STATE OF THE PERSON OF THE
arine Five Roses, sac 0.00 3.25	Piments (clous ronds) "	0.071 0.10	tons y lb.  Raisins de Malaga.  Rideau b Balmoral b Orléans b Royal Excelsior b	0.071 0.00 L
arme riousenoid, art. 0.00 0.25	Poivre blanc month	0.25 0.27	Rideau	te 0.00 2.5
Farine à patis. Océan, prt. 0.00 5.00	Polyre noir rand "	0.15 0.17	Balmoral	te 0.00 3.0
Pâtes alimentaires  Bonne demande.  Nous cotons:  Arrow root, boite de 7 lbs.  Garine Five Roses, qrt.  Garine Five Roses, sac 0.00 3.25  Farine Household, art. 0.00 6.25  Far. "Regal", qrt. 0.00 6.25  Farine à pâtis. Océan, prt. 0.00 5.90  Far, d'avoine granulée, sac 0.00 2.60  Far. d'avoine standard, sac 0.00 2.60	Poivre noir moulu "	0.00 0.20	Royal Excelsion	te 0.00 4.0
rar, d'avoine standard, sac 0.00 ,2.60	Poivre de Cayenne pur "	0.00 0.25	Raisins Sultana	
for d'avoine fine con				
Far d'avoine granulée, sac 0.00 2.60 Far. d'avoine granulée, sac 0.00 2.60 Far. d'avoine fine, sac 0.00 2.60 Farine d'avoine roulée, brl. 0.00 5.00 Farine d'avoine roulée, sac 0.00 2.40	Sel fin en sac	0.00 1.35	En vrac	0.00 0.1

0.01 0.03

Sel d'Epsom sac 224 lb., "

Petits pois imp. ext. fins, bte 0.17 0.18

Raisins de Valence.	1.5	Petits pois imp., surfins, bte (manquer	1t) Morue No 2 lb. 0.05½ 0.06
Valence fine off Stalk, btes	- 100	Pois Can. English Garden 0.822 0.8	
de 28 lbs.	0.00 0.06	Pois Can. Early June 0.85 0.8	
alence Selected, btes de		Pois Can. Ext. Fine Sifted 0.00 1.3	0 achards bte 0.17 0.18
28 lbs.	$0.00  0.06\frac{1}{2}$	Cuccotash 2 lbs. 0.97½ 1.0	o Sardines can. 2 bte, cse 3.50 4.00
lalence Layers, 4 cour.,		Tomates, 3 lbs., doz. 0.95 1.0	Sardines françaises, & btes 0.161 0.31
btes de 28 lbs.	0.00 0.07	Tomates, gall. 2.90 2.9 Truffes, i boi 5.00 5.4	V
Raisins de Californie.	Гр.	Truffes, i boi 5.00 5.4	
pépinés, paq. 1 lb., fancy		Conserves de fruits.	Sardines Norvège, 1 bte 17.00 18.00 Sardines Royan à l'huile, 1 0.40 0.42
pépinés, paq. 1 lb., choix		Très bonne demande.	Sardines Royali a Thune, § 0.40 0.42 Sardines sans arêtes 0.23 0.24
Noix et Amandes. Amandes Tarragone	, Lb. 0.20 0.21	Par doz., groupe No 1 No	
Amandes Valence écalées		Ananas coupés en dés,	Saumon Cohoes, Fraser
Cerneaux	0.37 0.39	1½ lb. 0.00 2.2	
Velines	0.13 0.141	Ananas importés 21/2 lbs. 0.00 3.2	Saumon rouge:
Noix de Grenoble Mayette		Ananas entiers (Can.) 3 lb. 0.00 2.3	21 Horse Shoe et Clover Leaf.
Noix Marbot	0.15 0.16	Ananas tranchés (Can.) 2 lb. 0.00 1.7	7½ boite basse, ½ lb., doz. 1.27½ 1.32½
Voix de Bordeaux écalées		Ananas râpés (emp. Can.)	Horse Shoe et Clover Leaf.
Noix du Brésil	0.21 0.22	2 lbs. 0.00 1.8	
Voix de coco râpées, à la lb	0.201 0.221	Bluets Standard doz. 0.00 1.2	
Voix Pécan polies	0.18 0.19	Cerises rouges sans noyau,	(Rivers' Inlet), bte hau-
Noix Pécan cassées Peanuts non rôties, Sun	0.00 0.00	2 lbs. 1.92½ 1.9 Fraises, sirop épais, 2 lbs. 0.00 2.4	
Peanuts non rôties, Bon To	0.00 0.08	Framboises, sirop épais,	bte haute, 1 lb. doz. 0.00 1.65
Peanuts non rôties, Coon	0.00 0.07	2 lbs. 2.37½ 2.4	Saumon Humpback, 1 lb.
Peanuts rôties, Coon	0.081 0.09	Gadelles rouges, sirop épais,	doz. 0.00 0.95
Peanuts rôties, G.	0.09 0.09	2 lbs. 0.00 2.0	o Truite des mers, 100 lbs. 0.00 6.25
Peanuts non rôties, G.	$0.00  0.07\frac{1}{2}$	Gadelles noires, sirop épais,	HARENGS DU LABRADOR
Peanuts rôties, Sun	0.10 0.11	2 lbs. 0.00 2.0	-22
	0.12 0.13	Groseilles, sirop épais,	Quarts \$6.25
Pruneaux 30/40	0.00 0.15	2 lbs. 0.00 2.0	
Pruneaux 40/50	0.00 0.13	Marinades can. I gal. gal. 0.00 0.8	FROMAGES IMPORTES
Pruneaux 50/60	0.00 0.11	Olives, 1 gal. gal. 1.27½ 1.2 Pêches jaunes 2 lbs. 0.00 1.2 Pêches 3 lbs. 0.00 1.2	Bonne demande.
Pruneaux 60/70 Pruneaux 70/80	0.00 0.10	Pêches 2 lbs. 0.00 1.2	On cote le fromage de Gruyère:
Pruneaux 80/00	0.00 0.09	Poires (Bartlett) 2 lbs. 1.521 1.	Fromage entier de 26½ lbs. ou de 80
Pruneaux 00/10	0.00 0.08	Poires 3 lbs. 2.02½ 2.0 Pommes 3 lbs. 0.00 1.0	15 lbs., 28c à 30c la livre.
Fruits évaporés.	Lb.	Pommes 3 lbs. 0.00 1.0	En quantité moindre, 28c la livre.
Abricots, boite 25 lbs.	0.00 0.20	Mûres, sirop épais lbs. 0.00 1.	
Nectarines	0.00 0.11	Tommes Standard Ban J. 50	32c à 33c la lb. et le Limbourg, 24c la
Pêches, boites 25 lbs.	0.00 0.10	Prunes Damson, sirop épais,	livre.
Poires, boite 25 lbs.	0.00 0.13	2 lbs. 1.10 1.1	
Pommes tranchées, évapo-		Prunes Lombard, sirop épais,	Gorgonzola ib. 0.25
rées, btes de 50 lbs. Pelures de fruits.	0.091 0.091	2 lbs. 0.95 0.9 Prunes de Californie, 21 lb. 0.00 2.	
	Lb.	Prunes Greengage, sirop	PRODUITS CHIMIQUES ET
11700	A 10 0 111		
Citron Citronelle	0.10 0.11		DROGUES
Citronelle	0.15 0.16	épais 2 lbs. 1.07 l.	Nous cotons:
Citronelle Orange	0.15 0.16t 0.11 0.12t	épais 2 lbs. 1.07½ 1. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1. Cerises blanches doz. 0.00 2.	Nous cotons: Acide borique, bris de 336 lbs., lb. 0.10
Citronelle Orange CONSERVES ALIME	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES	épais 2 lbs. 1.07½ 1. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1. Cerises blanches doz. 0.00 2. Cerises noires doz. 0.00 2.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.022
Citronelle Orange	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES	épais 2 lbs. 1.07½ 1.  Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1.  Cerises blanches doz. 0.00 2.  Cerises noires doz. 0.00 2.  Framboises doz. 0.00 2.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.021 Alun, barils de 112 lbs. " 0.021
Citronelle Orange CONSERVES ALIME	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES	épais       2 Îbs.       1.07½ I.         Rhubarbe Preserved,       2 Îbs.       0.00 I.         Cerises blanches       doz.       0.00 2.         Cerises noires       doz.       0.00 2.         Framboises       doz.       0.00 2.         Mûres       doz.       0.00 2.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.022 Alun, barils de 112 lbs. " 0.023 Arcanson, lb. 0.038 0.048
Citronelle Orange CONSERVES ALIME Conserves de Lég	0.15 0.16 0.11 0.12 NTAIRES	épais 2 lbs. 1.07½ 1.  Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1.  Cerises blanches doz. 0.00 2.  Cerises noires doz. 0.00 2.  Framboises doz. 0.00 2.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.022 Alun, barils de 112 lbs. " 0.023 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blane de 675 se, brls de 336 lbs. 0.55
Citronelle Orange CONSERVES ALIME Conserves de Légr Très bonne demande. Nous cotons:	0.15 0.16 0.11 0.12 NTAIRES nmes	épais       2 Îbs.       1.07½ I.         Rhubarbe Preserved,       2 Îbs.       0.00 I.         Cerises blanches       doz.       0.00 2.         Cerises noires       doz.       0.00 2.         Framboises       doz.       0.00 2.         Mûres       doz.       0.00 2.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.022 Alun, barils de 112 lbs. " 0.023 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 212 se, brls de 336 lbs. 0.55 Boic pêche, pqt de 2 lb. 0.038
Citronelle Orange CONSERVES ALIMEI Conserves de Légr Très bonne demande. Nous cotons: Asperges (Pointes), 2 lbs.	0.15 0.164 0.11 0.124 NTAIRES nmes	épais       2 Îbs.       1.07½ I.         Rhubarbe Preserved,       2 Îbs.       0.00       1.         Cerises blanches       doz.       0.00       2.         Cerises noires       doz.       0.00       2.         Framboises       doz.       0.00       2.         Mûres       doz.       0.00       2.         Gadelles rouges       doz.       0.00       2.         Conserves       de poissons	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.028 Alun, barils de 112 lbs. " 0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 122 lbs. 0.038 Boir 100 100 100 0.055
Citronelle Orange CONSERVES ALIMEI Conserves de Légr Très bonne demande. Nous cotons: Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs.	0.15 0.16 0.11 0.12 NTAIRES umes  No 1 No 2  2.05 3.00  1. 0.00 2.25	épais       2 Îbs.       1.07½ I.         Rhubarbe Preserved,       2 Îbs.       0.00 I.         Cerises blanches       doz.       0.00 2.         Cerises noires       doz.       0.00 2.         Framboises       doz.       0.00 2.         Mûres       doz.       0.00 2.         Gadelles rouges       doz.       0.00 2.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.021 Alun, barils de 112 lbs. " 0.021 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 27 se, brls de 336 lbs. 0.55 Boir pêche, pqt de 1 lb. 0.038 100 100 100 0.65 Borax en cristaux, brls de 336
Citronelle Orange CONSERVES ALIMEI Conserves de Lége Très bonne demande. Nous cotons: Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs.	0.15 0.16 0.11 0.12 NTAIRES umes  No 1 No 2  2.05 3.00  3.0.00 2.25  0.00 3.35	épais 2 lbs. 1.07½ 1. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1. Cerises blanches doz. 0.00 2. Cerises noires doz. 0.00 2. Framboises doz. 0.00 2. Mûres doz. 0.00 2. Gadelles rouges doz. 0.00 2.  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.021 Alun, barils de 112 lbs. " 0.021 Arcanson, lb. 0.031 0.042 Blanc de 27 se, brls de 336 lbs. 0.55 Boi pêche, pqt de 1 lb. 0.031 100
Citronelle Orange CONSERVES ALIMEI Conserves de Légi Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes). 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs.	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES umes No 1 No 2 2.05 3.00 1.0.00 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321	épais 2 lbs. 1.07½ 1. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1. Cerises blanches doz. 0.00 2. Cerises noires doz. 0.00 2. Framboises doz. 0.00 2. Mûres doz. 0.00 2. Conserves de poissons Très bonne demande. Nous cotons. Anchois à l'huile (suivant	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.028 Alun, barils de 112 lbs. " 0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 112 lbs. 0.038 0.048 Boir pêche, pqt de 1 lb. 0.038 100 100 100 0.65 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.65 Boules à mites " 0.00 0.00 Camomille " 0.00 0.40
Citronelle Orange CONSERVES ALIMEI Conserves de Légi Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde , 2 lbs.	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES umes No 1 No 2 2.05 3.00 1.0.00 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95	épais 2 lbs. 1.07½ 1. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1. Cerises blanches doz. 0.00 2. Cerises noires doz. 0.00 2. Framboises doz. 0.00 2. Mûres doz. 0.00 2. Gadelles rouges doz. 0.00 2.  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons. Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.02 Alun, barils de 112 lbs. " 0.02 Arcanson, lb. 0.03 Blanc de 12 lbs. " 0.03 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.55 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.65 Boules à mites " 0.00 0.00 Campêche (Extrait de):
Citronelle Orange CONSERVES ALIME! Conserves de Lég Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can 2 lbs. Asperges Californie, 23 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde , 2 lbs. Blé d'Inde en épis gal.	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES umes No 1 No 2 2.05 3.00 0.00 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95	épais 2 lbs. 1.07½ 1. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1. Cerises blanches doz. 0.00 2. Cerises noires doz. 0.00 2. Framboises doz. 0.00 2. Mûres doz. 0.00 2.  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons.  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar å lb. doz. 5.15 5. Caviar å lb. doz. 10.00 10.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. 0.02 Alun, barils de 112 lbs. 0.02 Arcanson, lb. 0.03 Blanc de 112 lbs. 0.03 Blanc de 112 lbs. 0.03 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.55 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.65 Boules à mites 0.00 Camomille 0.00 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. 0.00 O.00 O.00 O.00 O.00 O.00 O.00 O.0
Citronelle Orange CONSERVES ALIMEI Conserves de Légi Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2½ ibs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup, bte 2 lbs. Catsup au gal. doz.	No I No 2 2.05 3.00 0.00 2.25 0.00 3.35 0.00 1.322 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00	épais 2 lbs. 1.07½ 1. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1. Cerises blanches doz. 0.00 2. Cerises noires doz. 0.00 2. Framboises doz. 0.00 2. Mûres doz. 0.00 2.  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons.  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar å lb. doz. 5.15 5. Caviar å lb. doz. 10.00 10. Crabes 1 lb. doz. 3.75 3.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 2 se, brls de 336 lbs. 0.55 Bor pêche, pqt de 1 lb. 0.038 100
Citronelle Orange CONSERVES ALIME! Conserves de Lég. Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2½ ibs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup, bte 2 lbs. Catsup au gal. Champignons hôtel, boîte	No I No 2 2.05 3.00 0.00 2.25 0.00 3.35 0.00 1.322 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00	épais 2 lbs. 1.07½ 1. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 1. Cerises blanches doz. 0.00 2. Cerises noires doz. 0.00 2. Framboises doz. 0.00 2. Mûres doz. 0.00 2. Gadelles rouges doz. 0.00 2.  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons.  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure, I lb. 0.00 1.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., ib. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, ib. 0.038 0.048 Blanc de 27 se, brls de 336 lbs. 0.55 Boir pêche, pqt de 8 lb. 0.038 IOO
Citronelle Orange CONSERVES ALIMEI Conserves de Lége Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde 2 lbs. Catsup, bte 2 lbs. Catsup au gal. Champignons hôtel, boîte Champignons, ier choix	No I No 2 2.05 3.00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.322 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.132 0.142 0.20 0.21	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2. Cerises noires doz. 0.00 2. Framboises doz. 0.00 2. Mûres doz. 0.00 2. Gadelles rouges doz. 0.00 2.  Conserves de poissons  Très bonne demande, Nous cotons  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure, I lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure, I lb. 0.00 I.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 2 se, brls de 336 lbs. 0.55 Boir pêche, pqt de 1 lb. 0.038 Ibs. lb. 0.05 0.06 Boules à mites "0.00 0.00 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.118 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque,
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Légi Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde 2 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup, bte 2 lbs. doz. Champignons hôtel, boîte Champignons, ter choix Champignons, choix, btes	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES umes  No 1 No 2 2.05 3.00 3.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.131 0.141 0.20 0.21 0.17 0.18	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.3 Mûres doz. 0.00 2.3 Gadelles rouges doz. 0.00 2.3  Conserves de poissons  Très bonne demande, Nous cotons: Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure, 1 lb. 0.00 1. Crevettes sans saumure, 1 lb. 0.00 1. Finnan Haddies doz. 1.35 1.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 2 se, brls de 336 lbs. 0.55 Boir pêche, pqt de 1 lb. 0.038 IO0 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. lb. 0.05 0.06 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.118 Occupante d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20
Citronelle Orange CONSERVES ALIMEI Conserves de Légi Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup, bte 2 lbs. doz. Catsup au gal. doz. Champignons hôtel, boîte Champignons, ter choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp.	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES umes  No 1 No 2 2.05 3.00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.131 0.141 0.20 0.21 0.17 0.18 0.17 0.18	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.3 Mûres doz. 0.00 2.3 Gadelles rouges doz. 0.00 2.3  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons: Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 1.000 I. Crevettes en saumure. I lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure. I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. " 0.02 Alun, barils de 112 lbs. " 0.02 Arcanson, lb. 0.03 Blanc de 12 lbs. " 0.03 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. lb. 0.05 Boules à mites " 0.00 0.00 Camomille " 0.00 0.40 Campèche (Extrait de): boites de 12 lbs. " 0.00 0.11 bo btes 24 lbs., pqt 1 lb. " 0.11 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45
Citronelle Orange CONSERVES ALIMEI Conserves de Légi Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup, hte 2 lbs. doz. Catsup au gal. doz. Champignons, ter choix Champignons, ter choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs.	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES umes  No 1 No 2 2.05 3.00 0.00 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95 0.00 5.00 0.00 0.8s 0.00 5.00 0.131 0.141 0.20 0.21 0.17 0.18 0.17 0.18	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.3 Mûres doz. 0.00 2.3 Gadelles rouges doz. 0.00 2.3  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons: Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 1.000 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure. I lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure. I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc da de se, brls de 336 lbs. 0.55 Boir pêche, pqt de \$1b. 0.038 IOO 100 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 1b. 0.05 0.06 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.118 Occupante d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche "0.00 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Lég Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 ibs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup au gal. doz. Champignons hôtel, boîte Champignons, rer choix Champignons, rer choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs.	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES umes  No 1 No 2 2.05 3.00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.131 0.141 0.20 0.21 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.00 1.65 0.80 0.821	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.3 Mûres doz. 0.00 2.3  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons: Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar à lb. doz. 5.15 5. Caviar à lb. doz. 5.15 5. Caviar à lb. doz. 1.000 I. Crevettes en saumure. I lb. 0.00 I. Crevettes en saumure. I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  doz. 1.15 I. Harengs marinés, imp. "1.45 I.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 12 lbs. "0.038 0.048 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.55 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.65 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.65 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.118 0.128 Camber, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Creme de tartre lb. 0.01 0.02
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Lég Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can 2 lbs. Asperges Californie, 23 ibs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup au gal. doz. Champignons hôtel, boîte Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles gal.	0.15 0.161 0.11 0.122 NTAIRES mes NO 1 No 2 2.05 3.00 0.00 2.25 0.00 3.35 0.00 1.322 0.922 0.95 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.131 0.142 0.20 0.21 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.00 1.65 0.80 0.822 2.25 2.273	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2. Cerises noires doz. 0.00 2. Framboises doz. 0.00 2. Mûres doz. 0.00 2.  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons.  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure, 1 lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure, 1 lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  doz. 1.15 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs aux Tom., imp. 1.45 I.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 12 lbs. "0.038 0.048 Boir pêche, pqt de \$ lb. 0.038 IO0
Citronelle Orange CONSERVES ALIMEI Conserves de Lég Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can 2 lbs. Asperges Californie, 23 ibs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup au gal. doz. Champignons hôtel, boîte Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles gal. Epinards	0.15 0.161 0.11 0.122 NTAIRES mes NO 1 No 2 2.05 3.00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.322 0.922 0.95 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.131 0.142 0.20 0.21 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.10 0.822 2.25 2.272 0.00 5.323	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.  Cerises noires doz. 0.00 2.  Framboises doz. 0.00 2.  Mûres doz. 0.00 2.  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons.  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar å lb. doz. 5.15 5. Caviar å lb. doz. 5.15 5. Caviar å lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure, I lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure, I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs kippered, imp. 1.50 I.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 22 se, brls de 336 lbs. 0.55 Bor 2pêche, pqt de 1 lb. 0.038 IO0 22 0.65 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 1b. 0.05 0.06 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 1b. 0.05 0.06 Boules à mites "0.00 0.40 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boîtes de 12 lbs. "0.00 0.118 050 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre lb. 0.24 Gélatine rouge en feuilles "0.60 Gélatine blanche en feuilles "0.60
Citronelle Orange  CONSERVES ALIME!  Conserves de Lég Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can 2 lbs. Asperges Californie, 2i ibs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup au gal. doz. Champignons hôtel, boîte Champignons, rer choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles gal. Epinards gal. Epinards 2 lbs.	No I No 2 2.05 3.00 3.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.322 0.00 5.00 0.00 5.00 0.132 0.142 0.20 0.21 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.10 0.822 2.25 2.272 0.00 5.322	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2. Cerises noires doz. 0.00 2. Framboises doz. 0.00 2. Mûres doz. 0.00 2.  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons.  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure, 1 lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure, 1 lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  doz. 1.15 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs aux Tom., imp. 1.45 I.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.02i Alun, barils de 112 lbs. "0.02i Arcanson, lb. 0.03i 0.04i Blanc de 112 lbs. "0.02i Do 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Lége Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde 2 lbs. Catsup, bte 2 lbs. Catsup au gal. Champignons hôtel, boîte Champignons, ter choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-feurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles gal. Epinards 2 lbs.	0.15 0.161 0.11 0.122 NTAIRES mes NO 1 No 2 2.05 3.00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.322 0.922 0.95 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.131 0.142 0.20 0.21 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.10 0.822 2.25 2.272 0.00 5.323	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.6 Cerises noires doz. 0.00 2.6 Framboises doz. 0.00 2.6 Mûres doz. 0.00 2.6 Gadelles rouges doz. 0.00 2.6 Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons: Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure. I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs kippered, imp. 1.50 I. Harengs canadiens, sauce tomates 0.05 I.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 12 lbs. "0.038 0.048 Bor pêche, pqt de 1 lb. 0.038  100
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Légi Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup au gal. Champignons, ter choix Champignons, ter choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs Choux-fleurs Citrouilles Citrouill	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES IMMES  NO I No 2 2.05 3.00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95 0.00 5.00 0.00 5.00 0.00 5.00 0.00 5.00 0.17 0.18 0.19 0.17 0.19 0.19 0.80 0.821 0.00 1.271 0.00 1.772	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.3 Mûres doz. 0.00 2.3 Gadelles rouges doz. 0.00 2.3  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons: Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Crevettes en saumure. 1 lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure. 1 lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Harengs canadiens, sauce tomates 0.95 I. Homards, bte h., I lb. 6.40 6.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 12 lbs. "0.038 0.048 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. lb. 0.05 0.06 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. lb. 0.05 0.06 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.118 00 btes 24 lbs., pqt 1 lb. "0.118 0.128 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre lb. 0.24 Gélatine rouge en feuilles "0.60 Gélatine Knox en feuilles "0.65 Gomme arabique lb. 0.15 0.16 Houblon pressé. lb. (manque) Lessive commune doz. 0.35
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Lég Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can 2 lbs. Asperges Californie, 2 ibs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Bet d'Inde en épis gal. Catsup au gal. doz. Catsup au gal. doz. Champignons hôtel, boîte Champignons, rer choix. Champignons, rer choix. Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles 3 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 2 lbs. Fèves Golden Wax, 2 lbs. Fèves Vertes 2 lbs.	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES umes  No 1 No 2 2.05 3.00 3.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95 0.00 5.00 0.00 5.00 0.00 5.00 0.00 1.31 0.17 0.18	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.3 Mûres doz. 0.00 2.3 Gadelles rouges doz. 0.00 2.3  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons: Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ⅓ lb. doz. 1.000 I. Crevettes en saumure. 1 lb. 0.00 I. Crevettes en saumure. 1 lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs aux Tom imp. 1.45 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Harengs canadiens, sauce tomates Homards, bte h., I lb. 6.40 6. Homards, bte plate, ⅓ lb. 3.50 3.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 12 lbs. "0.038 0.048 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. lb. 0.05 0.06 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. lb. 0.05 0.06 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): bottes de 12 lbs. "0.00 0.118 00 btes 24 lbs., pqt 1 lb. "0.118 0.128 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre lb. 0.24 Gélatine rouge en feuilles "0.60 Gélatine knox en feuilles "0.55 Gomme arabique lb. 0.15 0.16 Houblon pressé. lb. (manque) Lessive commune doz. 0.35 Lessive commune doz. 0.35
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Légi Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup au gal. Champignons hôtel, boîte Champignons, rer choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles gal. Epinards 2 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 3 lbs. Fèves Golden Wax, 2 lbs. Fèves Golden Wax, 2 lbs. Fèves de Lima 2 lbs.	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES IMMES  NO I No 2 2.05 3.00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95 0.00 5.00 0.00 5.00 0.131 0.141 0.20 0.21 0.17 0.18 0.10 0.17 0.18 0.00 1.65 0.80 0.821 2.25 2.271 0.00 5.321 0.00 1.772	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.3 Mûres doz. 0.00 2.3 Gadelles rouges doz. 0.00 2.3  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons: Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ⅓ lb. doz. 1.000 I. Crevettes en saumure. 1 lb. 0.00 I. Crevettes en saumure. 1 lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs kippered, imp. 1.50 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Harengs canadiens, sauce tomates Homards, bte plate, ⅓ lb. 3.50 3. Homards, bte plate, ⅙ lb. 3.50 3. Homards, bte plate, ⅙ lb. 40 6.75 6.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.02i Alun, barils de 112 lbs. "0.02i Arcanson, lb. 0.03i 0.04i Blanc de 12 lbs. "0.03i 0.04i Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.55 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.05 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.05 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.11i 0.12i Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre lb. 0.24 Gélatine rouge en feuilles "0.60 Gélatine blanche en feuilles "0.60 Gélatine knox en feuill, doz. 1.25 1.30 Gomme arabique lb. 0.15 0.16 Houblon pressé. lb. (manque) Lessive commune doz. 0.35 Cessive commune grosse 3.75 Paraffine pour cierges, lb. 0.10 0.12
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Lég Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup au gal. doz. Champignons hôtel, boîte Champignons, rer choix Champignons, rer choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles 2 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 2 lbs. Fèves Golden Wax, 2 lbs. Fèves Golden Wax, 2 lbs. Fèves de Lima 2 lbs. Flageolets importés	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES IMMES  NO I No 2 2.05 3.00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.131 0.141 0.20 0.21 0.17 0.18 0.10 1.65 0.80 0.821 2.25 2.271 0.00 1.65 0.80 0.821 2.25 2.271 0.00 1.772 0.18 0.1771 0.18 0.00 1.772 0.18 0.00 1.772 0.18 0.00 1.772 0.18 0.00 1.772 0.18 0.00 1.772 0.18 0.00 1.772 0.18 0.85 0.873 0.85 0.874 0.85 0.874	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.5 Cerises noires doz. 0.00 2.5 Framboises doz. 0.00 2.5 Mûres doz. 0.00 2.5 Gadelles rouges doz. 0.00 2.5 Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons: Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ⅓ lb. doz. 1.000 I. Crevettes en saumure. 1 lb. 0.00 I. Crevettes en saumure. 1 lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs kippered, imp. 1.50 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Harengs canadiens, sauce tomates Homards, bte plate, ⅓ lb. 3.50 3. Homards, bte plate, ⅙ lb. 3.50 3. Homards, bte plate, ⅙ lb. 6.75 6. Huitres (solid meat), 5 oz.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 12 se, brls de 336 lbs. 0.55 Boir pêche, pqt de 1 lb. 0.038 Ito 0.05 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. lb. 0.05 0.06 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.118 Otes 24 lbs., pqt 1 lb. "0.118 0.128 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre lb. 0.24 Gélatine rouge en feuilles "0.50 Gélatine knox en feuilles "0.50 Gélatine knox en feuilles "0.50 Gomme arabique lb. 0.15 0.16 Houblon pressé. lb. (manque) Lessive commune doz. 0.35 Lessive commune grosse 3.75 Paraffine pour cierges, lb. 0.10 0.12 Plâtre à terre, sac 100 lbs., sac 0.70
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Lég Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 ibs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde Blé d'Inde en épis Catsup au gal. Champignons hôtel, boîte Champignons, rer choix Champignons, rer choix Champignons, rer choix Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs Citrouilles Citrouilles Epinards Epi	No i No 2 2.05 3.00 3.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.322 0.00 5.00 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.132 0.142 0.20 0.21 0.17 0.18 0.19 0.16 0.85 0.822 0.00 1.272 0.00 1.273 0.00 1.772 0.10 0.132 0.1172 0.133 0.153 0.153 0.153 0.153 0.153 0.153	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.  Cerises noires doz. 0.00 2.  Framboises doz. 0.00 2.  Mûres doz. 0.00 2.  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar å lb. doz. 5.15 5. Caviar å lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure, I lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure, I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  doz. 1.15 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Homards, bte h. I lb. 6.40 6.40 6.40 6.40 G. Homards, bte plate, ½ lb. 3.50 3. Homards, bte plate, ½ lb. 6.75 6. Huitres (solid meat), 5 oz.  doz. 0.00 I.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 12 lbs. "0.038 0.048 Boir pêche, pqt de 1 lb. 0.038 IO0 100 0.65 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. lb. 0.05 0.06 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.118 00 0.75 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre lb. 0.24 Gélatine rouge en feuilles "0.60 Gélatine blanche en feuilles "0.60 Gélatine knox en feuil, doz. 1.25 1.30 Gomme arabique lb. 0.15 0.16 Comparaffine pour cierges, lb. 0.10 0.12 Plâtre à terre, sac 100 lbs., sac 0.70 Poudre insecticide lb. 0.00 0.50
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Légi Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde en épis gal. Catsup, bte 2 lbs. Catsup au gal. doz. Champignons hôtel, boîte Champignons, rer choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles gal. Epinards 2 lbs. Epinards 2 lbs. Fèves Golden Wax, 2 lbs. Fèves Golden Wax, 2 lbs. Fèves de Lima 2 lbs. Flageolets importés Haricots verts imp Macédoine de légumes bre	No i No 2 2.05 3 on 1.32 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.32 0.92 0.92 0.92 0.92 0.93 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 1.31 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.19 0.18	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.3 Mûres doz. 0.00 2.3 Gadelles rouges doz. 0.00 2.3  Conserves de poissons  Très bonne demande. Nous cotons. Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure, I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs canadiens kippered 0.95 I. Harengs canadiens, sauce tomates 0.95 I. Homards, bte h., I lb. 6.75 6. Homards, bte plate, ½ lb. 3.50 3. Homards, bte plate, ½ lb. 6.75 6. Huitres (solid meat), 5 oz. doz. 0.00 I.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.028 Alun, barils de 112 lbs. "0.028 Arcanson, lb. 0.038 0.048 Blanc de 12 lbs. "0.038 0.048 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.55 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.65 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.65 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.118 0.128 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre lb. 0.24 Gélatine rouge en feuilles "0.60 Gélatine knox en feuilles "0.60 Gélatine knox en feuilles "0.35 Gélatine Knox en feuilles "0.35 Gélatine knox en feuilles "0.35 Gelatine knox en feuilles "0.
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Légr Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 ibs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Beté d'Inde en épis gal. Catsup au gal. doz. Champignons hôtel, boîte Champignons, ter choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles 2 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 3 lbs. Frèves Golden Wax, 2 lbs. Frèves Golden Wax, 2 lbs. Frèves Gelden Wax, 2 lbs. Frèves de Lima 2 lbs. Flageolets importés Haricots verts imp Macédoine de légumes hte Marinades en seau, 5 gal.	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES IMMES  NO I No 2 2.05 3 00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.131 0.141 0.20 0.21 0.17 0.18 0.10 1.77 0.10 0.85 0.87 0.85 0.87 0.85 0.87 0.85 0.87 0.11 0.15 0.13 0.15 0.13 0.15 0.13 0.15 0.13 0.15	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.3 Mûres doz. 0.00 2.3 Gadelles rouges doz. 0.00 2.3  Conserves de poissons  Très bonne demande, Nous cotons  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar å lb. doz. 5.15 5. Caviar å lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 1.00 1. Crevettes en saumure, I lb. 0.00 I. Crevettes en saumure, I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs canadiens kippered 0.05 I. Harengs canadiens kippered 0.05 I. Harengs canadiens, sauce tomates 0.95 I. Homards, bte h., I lb. 6.40 6. Homards, bte plate, I lb. 5 oz. doz. 0.00 I. Huitres (solid meat), 5 oz. doz. 0.00 I.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.02 Alun, barils de 112 lbs. "0.02 Arcanson, lb. 0.03 Blanc de 112 lbs. "0.03 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.55 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. lb. 0.05 0.06 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campèche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.11 betes 24 lbs., pqt 1 lb. "0.11 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre lb. 0.24 Gélatine rouge en feuilles "0.60 Gélatine Knox en feuil., doz. 1.25 1.30 Gromme arabique lb. 0.15 0.16 Houblon pressé. lb. (manque) Lessive commune doz. 0.35 Cessive commune grosse 3.75 Paraffine pour cierges, lb. 0.10 0.12 Plâtre à terre, sac 100 lbs., sac 0.70 Poudre insecticide lb. 0.00 0.54 Résine G., suiv quant. "0.021 0.03
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Légr Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Catsup, bte 2 lbs. Catsup au gal. Champignons hôtel, boîte Champignons, ter choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs Choux-fleurs Citrouilles Citrouilles Citrouilles Epinards Epinard	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES IMMES  NO I No 2 2.05 3.00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.322 0.922 0.95 0.00 5.00 0.00 5.00 0.00 5.00 0.00 5.00 0.00 1.326 0.00 1.326 0.00 5.00 0.131 0.141 0.20 0.21 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.17 0.18 0.10 1.65 0.80 0.821 2.25 2.271 0.00 1.271	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.4 Mûres doz. 0.00 2.4 Gadelles rouges doz. 0.00 2.4  Conserves de poissons  Très bonne demande, Nous cotons  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure, I lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure, I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  doz. 1.15 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs canadiens kippered 0.05 I. Harengs canadiens kippered 0.05 I. Harengs canadiens, sauce tomates Homards, bte h., I lb. 6.40 6. Homards, bte plate, ½ lb. 3.50 3. Huitres (solid meat), 5 oz.  doz. 0.00 2.  Huitres (solid meat), 10 oz.  doz. 0.00 2.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.02 Alun, barils de 112 lbs. "0.02 Arcanson, lb. 0.03 Blanc de 12 lbs. "0.03 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.55 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.65 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.11 botes 24 lbs., pqt 1 lb. "0.11 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre lb. 0.24 Gélatine rouge en feuilles "0.60 Gélatine knox en feuilles "0.35 Gelatine knox en feuilles "0.3
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Légi Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Blé d'Inde 2 lbs. Catsup, bte 2 lbs. Catsup au gal. Champignons hôtel, boîte Champignons, ter choix Champignons, ter choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs 2 lbs. Citrouilles 3 lbs. Citrouilles 3 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 2 lbs. Epinards 3 lbs. Frèves Golden Wax, 2 lbs. Frèves de Lima 2 lbs. Francolets importés better pois imp. movens hte Parita pois imp. movens hte Parita pois imp. mi-fins bte	0.15 0.161 0.11 0.121 NTAIRES IMMES  NO 1 No 2 2.05 3.00 0.00 2.25 0.00 3.35 0.00 1.321 0.921 0.95 0.00 5.00 0.00 0.85 0.00 5.00 0.131 0.141 0.20 0.21 0.17 0.18 0.19 0.19 0.19 0.19 0.19 0.19 0.10 0.19 0.10 0.19 0.10 0.19	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2  Cerises noires doz. 0.00 2.3  Framboises doz. 0.00 2.3  Mûres doz. 0.00 2.3  Gadelles rouges doz. 0.00 2.3  Conserves de poissons  Très bonne demande, Nous cotons  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4.  Caviar ½ lb. doz. 5.15 5.  Caviar ½ lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3.  Crevettes en saumure, I lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure, I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I.  Harengs frais, importés.  doz. 1.15 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs canadiens kippered 0.05 I. Harengs canadiens kippered 0.05 I. Harengs canadiens, sauce tomates  Homards, bte h., I lb. 6.40 6. Homards, bte plate, ½ lb. 3.50 3. Homards, bte plate, ½ lb. 6.75 6. Huitres (solid meat), 5 oz.  doz. 0.00 2.  Huitres I lb. 0.00 I.  Huitres I lb. 0.00 I.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.02 Alun, barils de 112 lbs. "0.02 Arcanson, lb. 0.03 Blanc de 12 lbs. "0.03 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.55 Bois pêche, pqt de 1 lb. 0.03 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campêche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.11 botes 24 lbs., pqt 1 lb. "0.11 0.12 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs. "0.01 0.02 Cire blanche 1b. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre 1b, 0.24 Gélatine rouge en feuilles "0.60 Gélatine Knox en feuilles "0.60 Gélatine Knox en feuilles "0.50 Gomme arabique 1b. 0.15 0.16 Houblon pressé, lb. (manque) Couperose commune doz. 0.35 Cessive commune grosse 3.75 Paraffine pour cierges, lb. 0.10 0.12 Plâtre à terre, sac 100 lbs., sac 0.70 Poudre meeticide 1b. 0.00 0.50 Résine G., suiv. quant. "0.02 0.03 Salpêtre en cristaux. brls
Citronelle Orange  CONSERVES ALIMEI  Conserves de Légr Très bonne demande. Nous cotons:  Asperges (Pointes), 2 lbs. Asperges entières can., 2 lbs. Asperges Californie, 2 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Betteraves tranchées, 3 lbs. Catsup, bte 2 lbs. Catsup au gal. Champignons hôtel, boîte Champignons, ter choix Champignons, choix, btes Choux de Bruxelles imp. Choux-fleurs Choux-fleurs Citrouilles Citrouilles Citrouilles Epinards Epinard	0.15 0.161 0.11 0.122 NTAIRES IMMES  NO I No 2 2.05 3.00 1.000 2.25 0.00 3.35 0.00 1.322 0.922 0.95 0.00 5.00 0.00 5.00 0.00 5.00 0.00 5.00 0.13 0.141 0.20 0.21 0.17 0.18 0.10 1.65 0.80 0.822 2.25 2.272 0.00 1.772 0.00 1.772 0.10 1.72 0.11 0.12 0.11 0.12 0.11 0.12	épais 2 lbs. 1.07½ I. Rhubarbe Preserved, 2 lbs. 0.00 I. Cerises blanches doz. 0.00 2.2 Cerises noires doz. 0.00 2.3 Framboises doz. 0.00 2.4 Mûres doz. 0.00 2.4 Gadelles rouges doz. 0.00 2.4  Conserves de poissons  Très bonne demande, Nous cotons  Anchois à l'huile (suivant format) doz. 1.60 4. Caviar ½ lb. doz. 5.15 5. Caviar ½ lb. doz. 10.00 10. Crabes I lb. doz. 3.75 3. Crevettes en saumure, I lb. 0.00 I. Crevettes sans saumure, I lb. 0.00 I. Finnan Haddies doz. 1.35 I. Harengs frais, importés.  doz. 1.15 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs marinés, imp. 1.45 I. Harengs canadiens kippered 0.05 I. Harengs canadiens kippered 0.05 I. Harengs canadiens, sauce tomates Homards, bte h., I lb. 6.40 6. Homards, bte plate, ½ lb. 3.50 3. Huitres (solid meat), 5 oz.  doz. 0.00 2.  Huitres (solid meat), 10 oz.  doz. 0.00 2.	Nous cotons: Acide borique, brls de 336 lbs., lb. 0.10 Alun, barils de 336 lbs. "0.02 Alun, barils de 112 lbs. "0.02 Arcanson, lb. 0.03 Blanc de 12 lbs. "0.03 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.55 Borax en cristaux, brls de 336 lbs. 0.65 Boules à mites "0.00 0.00 Camomille "0.00 0.40 Campèche (Extrait de): boites de 12 lbs. "0.00 0.11 betes 24 lbs., pqt 1 lb. "0.11 0.12 Camphre, la livre 0.00 0.75 Carbonate d'ammoniaque, brls 112 lbs., 4 lbs. 0.15 0.20 Cire blanche lb. 0.40 0.45 Couperose, brls 370 lbs. "0.01 0.02 Crême de tartre lb. 0.24 Gélatine rouge en feuilles "660 Gélatine Knox en feuil., doz. 1.25 1.30 Gomme arabique lb. 0.15 0.16 Houblon pressé, lb. (manque) Lessive commune doz. 0.35 Cessive commune grosse 3.75 Paraffine pour cierges, lb. 0.10 0.12 Plâtre à terre, sac 100 lbs., sac 0.70 Poudre meeticide lb. 0.00 0.03 Salpêtre en cristaux. brls 112 lbs. 112 lbs. 113 0.00 0.03 Salpêtre en cristaux. brls 112 lbs. 112 lbs. 0.00 0.06

	PRIX
Soda à pate, 112 lbs. 0.00 2.00	Caiss
Soda a laver: Sacs 0.80 0.85	Gr: Boite
Soude caustique en mor. lb. 0.00 0.021	doz
Soutre en bâtons, brls 336 lbs. ib. 0.012 0.03	Boite
lbs.   lb. 0.012 0.03   Soufre moulu sacs 112 lb. 1.65 1.70	
Tourteaux de lin moulu. sac 1.60 1.70	No
Vitriol, brls v.o64 0.07	Hu Pinte
BOUGIES, CIERGES ET HUILES	Chop
DE SANCTUAIRE	s cho L'h
Nous cotons:  B. Parafine en vrac, boite de 40 lbs.:	cotee
6 a la lb. lb. 0.00 0.07	Qrts
12 à la lb " 0.00 0.10 B. Paraffine, 6 à la lb. " 0.08 0.09	Pts 1 pts
B. Paraffine, 0 à la lb. 0.08 0.00   B. Paraffine, 12 à la lb. 0.08 0.00	
B. Stéarique, 14 oz. 6 et 12 0.00 0.12	No
B. Stéarique, 16 oz. 6 et8 0.14 0.15 Cierges approuvés. lb. 0.00 0.37	Bout
Huile de 8 jours. gallon 1.20 1.30	Bout
PLATS EN BOIS	Bout Bout
Nous cotons.	н
Carrés de 1 lb., crate 0.00 0.45	No
Carrés de 1 lb., crate 500 0.00 0.00 Carrés de 2 lbs., crate 500 0.00 1.02	Во
Carrés de 3 lhs. crate 0.00 0.57	la do
Carrée de 5 lhs., crate 0.00 0.72	4 Cil
CUVETTES EN BOIS	N.
Nous cotons: Cuvette No o, la doz. 10.50	No Au l
Cuvette No 0, 12 doz. 10.50 Cuvette No 1, la doz 9.00	HU
Cuvette No 2. la doz. 7.50	
Cuvette No 3, la doz. 6.50	No
BALAIS	le g
Nous cotons: A longs manches 0.00 2.75	9c a
Avec manches ordinaires La dos	No
2 cordes 2.2 3 cordes 2.5	"Ble
4 cordes 2.7	
5 cordes 3.50	, lann
I a popier manille se - se ser	
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.	Jaun
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.  EPINGLES A LINGE	Jaun
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires:	D'en
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75	Jaun
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires:	D'en D'en
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort:	D'en D'en
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort: Roites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03	D'en D'en Man No Prat
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort: Goites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  Papier hrun en rouleaux 0.03	D'en D'en Man No Prat Stan
Le papier manille, 13 x 17, est coté  20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort: Boites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES	D'en D'en Man No Prat Stan
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75 Eningles à ressort: Roites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  Papier hrun en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES	D'en D'en Man No Prat Stan
Le papier manille, 13 x 17, est coté  20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort: Boites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES  Nous cotons: Mèches No 2 lb. 0.22	D'en D'en Man No Prat Stan
Le papier manille, 13 x 17, est coté  20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort: Roites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  Papier Manille en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES  Nous cotons: Mèches No 2	D'en D'en Man No Prat Stan
Le papier manille, 13 x 17, est coté  20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eringles à ressort: Roites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES  Nous cotons: Mèches No 2 " 0.15 Mèches No 0 " 0.12  Rrûleurs No 2 doz. 0.85	D'en D'en Man Man No Prat Stan
Le papier manille, 13 x 17, est coté  20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort: Goites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  Papier Manille en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES  Nous cotons: Mèches No 2	D'en D'en Man No Prat Stan Fu Bl Mai Juill
Le papier manille, 13 x 17, est coté  20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort: Roites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  Papier Manille en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES  Nous cotons: Mèches No 2 " 0.15  Mèches No 2 " 0.15  Mèches No 0 " 0.12  Rrûleurs No 1 " 0.65  Brûleurs No 0 " 0.65  Brûleurs, dessus verre (A) " 1.65	D'en D'en Man No Prat Stan Fi Mai Juill Mai
Le papier manille, 13 x 17, est coté  20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort: Boites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  Papier Manille en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES  Nous cotons: Mèches No 2 " 0.15  Mèches No 2 " 0.15  Mèches No 0 " 0.12  Rrûleurs No 1 " 0.65  Brûleurs No 0 " 0.66  Brûleurs, dessus verre (A) " 1.65  Prûleurs, dessus verre (B) " 1.00	D'en D'en Man No Prat Stan Fu Bl Mai Juill Mai Juill An
Le papier manille, 13 x 17, est coté 20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75 Eningles à ressort: Goites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03 Papier hrun en rouleaux 0.03 MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES  Nous cotons: Mèches No 2	D'en D'en Man No Prat Stan B! Mai Juill Mai Juill An Mai
Le papier manille, 13 x 17, est coté  20C.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort: Roites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES  Nous cotons: Mèches No 2 " 0.15 Mèches No 2 " 0.12 Mèches No 0 " 0.12 Rrûleurs No 1 " 0.65 Brûleurs No 0 " 0.65 Rrûleurs, dessus verre (A) " 1.65 Rrûleurs, dessus verre (B) " 1.00 Cheminées (climax) No 2 " 0.45 Cheminées (climax) No 1 " 0.45 Cheminées (climax) No 0 " 0.45	D'en D'en Man No Prat Stan Fu Bl Mai Juill Mai Juill An
Le papier manille, 13 x 17, est coté  20c.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eringles à ressort: Goites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  Papier Manille en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES  Nous cotons: Mèches No 2 "0.15  Mèches No 2 "0.12  Mèches No 0 "0.12  Rrûleurs No 1 "0.65  Brûleurs No 1 "0.65  Brûleurs, dessus verre (A) "1.65  Rrûleurs, dessus verre (B) "1.00  Cheminées (climax) No 2 "0.65  Cheminées (climax) No 1 "0.45  Cheminées (Bonanza) No 2 "0.05	D'en D'en Man No Prat Stan B! Mai Juill Mai Juill An Mai
Le papier manille, 13 x 17, est coté  20C.  EPINGLES A LINGE  Epingles ordinaires: Boites de 5 grosses, la bte 0.75  Eningles à ressort: Roites de 2 grosses, la bte 0.00  PAPIER D'EMBALLAGE  Papier Manille en rouleaux 0.03  MECHES, BRULEURS ET VERRES  DE LAMPES  Nous cotons: Mèches No 2 " 0.15 Mèches No 2 " 0.12 Mèches No 0 " 0.12 Rrûleurs No 1 " 0.65 Brûleurs No 0 " 0.65 Rrûleurs, dessus verre (A) " 1.65 Rrûleurs, dessus verre (B) " 1.00 Cheminées (climax) No 2 " 0.45 Cheminées (climax) No 1 " 0.45 Cheminées (climax) No 0 " 0.45	D'en D'en Man No Prat Stan B! Mai Juill Mai Juill An Mai

Le savon de Marseille en morceaux se vend \$4.25 la caisse et de 9c à 10c la livre,

doz. 0.571

GRAISSE A ROUES

poids net. blanc ou marbré.

Graisse Impérial, en lots de

On cote:

grosse

LE	PRIX COURANT, Ven	dredi, 6 Févr
5 5 123	Caisse de 4 doz.  Graisse au mica.  Boites de 1 lb. (par 3 doz.  doz.  Boites de 3 lbs. (par doz.)	0.90 0.95 doz. 2.25
70 70 97	HUILE D'OLI' Nous cotons. Huile Loubion. Pintes	0.00 2.25
: <b>S</b>	chopines s chopines L'huile d'olive Barton et cotee;	0.00 1.20 0.00 0.00
071 10 00	Urts Pts pts HUILE DE CAS	7.75 8.00 4.371 4.50 2.45 2.50
121 15 371 30	Nous cotons: Bouteilles de 1 oz. Bouteilles de 2 oz. Bouteilles de 3 oz.	Grosse. Dos. 3.60 0.35 5.00 0.45 6.00 0.55
45 90 021	HUILE DE FOIE DE Nous cotons: \$1.75 à \$2. Bouteilles carrées de 16	oo. onces, \$3.75
571 721	la douzaine; chopines, \$2.4 chopines, \$1.75 la douzain HUILE DE CO Nous cotons:	ne.
50 00 50 50	Au baril HUILE DE RICIN PH TIQUE Nous cotons au quart,	par livre, 9 <del>1</del> 8.
	le gallon, \$1.25, en estagn	on, par livre.
75 los	9c a 10c.  VASELINE  Nous cotons:	
los	Oc a 10c.  VASELINE  Nous cotons:  "Bleu Seal"  Blanche No 1  Rlanche No 2  Jaune No 1  Jaune No 2	
.25 .50 .75	Oc a 10c.  VASELINE  Nous cotons:  "Bleu Seal"  Blanche No 1  Rlanche No 2  Jaune No 1	grosse 10.00 " 10.20 " 6.72 " 14.40  0.00 1.10 0.00 0.85 p), doz. 1.20
1.25 1.25 1.50 1.75 1.50 1.50	Nous cotons:  "Bleu Seal" Blanche No 1 Rlanche No 2 Jaune No 1 Jaune No 2 BALAIS  D'enfant, 2 cordes D'enfant, 1 cor 'e Manches de faubert (mo HUILE DE PET Nous cotons: Pratt's Astral Oil Standard Acme GRAINS ET FAI	grosse 10.00 " 10.20 " 6.72 " 14.40  0.00 1.10 0.00 0.85 p). doz. 1.20 ROLE  gol. 0.22 le gal. 0.17 RINES
1.25 2.25 3.50 2.75 7.50 ote	Nous cotons:  "Bleu Seal" Blanche No 1 Rlanche No 2 Jaune No 1 Jaune No 2  BALAIS  D'enfant, 2 cordes D'enfant, 1 cor 'e Manches de faubert (mo HUILE DE PET  Nous cotons: Pratt's Astral Oil Standard Acme  GRAINS ET FAI Marché de Chie	grosse 10.00 " 10.20 " 6.72 " 14.40  0.00 1.10 0.00 0.85 p). doz. 1.20 ROLE  gol. 0.22 le gal. 0.17 RINES
1.25 2.25 3.50 2.75 7.50 ote	Nous cotons: "Bleu Seal" Blanche No 1 Rlanche No 2 Jaune No 1 Jaune No 2 BALAIS D'enfant, 2 cordes D'enfant, 1 cor 'e Manches de faubert (mo HUILE DE PET Nous cotons: Pratt's Astral Oil Standard Acme GRAINS ET FAI Marché de Chie Futures cotations:  Blé— Haut. Mai 935%c Juillet 887%	grosse 10.00 " 10.20 " 6.72 " 14.40  0.00 1.10 0.00 0.85 p). doz. 1.20 ROLE  gol. 0.22 le gal. 0.17 RINES
75 000 031 000 031 000 031 003 003 003 003	Nous cotons: "Bleu Seal" Blanche No 1 Rlanche No 2 Jaune No 1 Jaune No 2 BALAIS D'enfant, 2 cordes D'enfant, 1 cor 'e Manches de faubert (mo HUILE DE PET Nous cotons: Pratt's Astral Oil Standard Acme GRAINS ET FAI Marché de Chie Futures cotations:  Blé— Haut. Mai 935%c	grosse 10.00 10.20 6.72 14.40 0.00 1.10 0.00 0.85 p). doz. 1.20 ROLE  gol. 0.22 le gal. 0.17 RINES cago  Ferme- ture. 02%c 92%c

GRAINS ET FARINES				
Marché de Chicago				
Futures cotations:				
	Ferme-			
Blé— Haut. Bas				
Mai 935/8c 927/8				
Juillet 887/8 883/8	883/8			
Mais-				
Mai 663/1 66	661/8			
Juillet 65½ 647/8	65			
Avoine—	500 <del>-</del> 0			
Mai 397/8 391/8	391/4			
Juillet 395% 39	391/8			
Marché de Montréal	5770			
Grains				
On a reçu quelques demandes d'ache-				
teurs étrangers pour le blé de p	rintemps			
du Manitoba pour expéditions d	le février			
et mars mais comme les prix étaient au-				
dessous du coût, on n'a fait aucune af-				

faire, en conséquence le marché continue

à être tranquille et sans intérêt. La si-

tuation du marché local des gros grains

est ferme, mais le volume d'affaire n'est pas grand, car la demande est principa-

lement pour lots de chars pour remplir les besoins actuels. Une vente de lot de mais mélangé No 3 a été faite pour expédier à Chicago et un ou deux chars de mais jaune No 3 ont changé de mains, de 72c à 721/2c le minot ex-magasin, ce qui est une baisse de 1/2c par minot en sympathie avec les plus bas prix du marché de Chicago. Les avoines de l'ouest canadien No 2 se vendent à 421/2c, No 3 de 411/2c à 42c et No 2 pour fourrage de 401/2c à 41c le minot ex-magasin.

La demande est faible pour l'orge mélangé et les prix ne changent pas de 64c à 66c le minot ex-magasin. La demande étrangère pour l'orge du Manitoba est limitée et les quelques offres qui arrivent sont hors de ligne avec les valeurs ici.

Nous cotons:

Avoine ferme, avec affaires. Blé d'Inde, bonne demande aux prix cotes.
Avoine C.W. No 1 Ext. Fd 0.41½ 0.42
Avoine C.W. No 2 0.42½ 0.42
Avoine C.W. No 3 0.41½ 0.41 0.42 0.42 0.41 0.41 Avoine Oué. et Ont. No 2  $0.39\frac{1}{2} 0.40$ Avoine Qué. et Ont. No 3 manque Avoine Qué. et Ont. No 4 Sarrasin (48 lbs.) manque 0.64 0.65 Blé d'Inde jaune No 3 0.731 0.74 Blé-d'Inde séché au four manque (Blé-d'Inde nouveau.) Orge moulée 0.51 0.53

#### Marché de Montréal

#### Farines

Une situation ferme prévaut sur le marché pour toutes les qualités de farine. Le commerce d'exportation de farine de blé de printemps est tranquille à cause de la demande tranquille continuelle d'acheteurs étrangers, et comme conséquence, peu de ventes importantes se sont faites soit pour prompte ou fu-ture livraison. La demande locale et de la campagne n'est pas trop forte, aussi le volume d'affaires n'arrive pas à la moyenne pour la saison de l'année. Les premières patentes de blé de printemps se vendent à \$5.40, les secondes à \$4.90 et les strong bakers à \$4.70 le baril en sacs. If n'y a pas de changement dans la situation du marché pour la farine de blé d'hiver, le commerce étant faible et les prix sans changement de \$4.75 à \$5 pour patentes de choix et de \$4.35 à \$4.50 pour les straight rollers le baril en barils; ces derniers en jute, de \$2 à \$2.10 le sac.

Nous cotons:

#### Patentes du printemps:

Royal Household	2	sacs	5.60
Five Roses	2	sacs	5.60
Glenora	2	sacs	5.10
Harvest Queen	2	sacs	5.10
Fortes à Boulanger:			
Bakers Special	2	sacs	4.90
Manitoba S. B.	2	sacs	4.90
Keetob	2	82C8	4.90
Montcalm	. 3	sacs	4.90

#### Patentes d'Hiver:

Straight rollers		82C8	5.00
Hurona (à pâtisserie)	2	sacs	5.80
A do	2	sacs	5.30
Farine de blé-d'Inde blanc	:	pour	
boulangers, 2 sacs			4.40
Farine de blé-d'Inde pour	e	ngrais	
2 8208			4.50

#### Farine d'avoine:

Avoine	roulée.	sac de	90	lbs.	2.32
Avoine	roulée.	baril			4.00

#### Issues de blé et avoine roulée.

Le marché est bon pour toutes les lignes d'issues de blé à cause des approvisionnements limités provenant des minoteries et de la continuelle bonne demande venant de toutes sources grâce à la grande consommation qui se fait à cette époque de l'année. Le son se vend à \$22, les shorts à \$24 et les middlings à \$27 la tonne, sacs compris. Le commerce des moulées est actif avec des ventes de qualités de pur grain de \$30 à \$32 et des mélangées de \$28 à \$20 la tonne. Un bon commerce se fait dans les avoines roulées, mais le marché est toujours non réglé avec des ventes à \$4.35 le baril en barils et à \$2.05 le sac.

Nous cotons:

	20.00
	22.00
char.	
27.00	28.00
32.00	34.00
30.00	31.00
	27.00 32.00

#### FOIN PRESSE ET FOURRAGE

#### Marché de Montréal

#### Foin pressé et fourrage.

Il n'y a pas de changement sur le marché pour le foin pressé, étant ferme avec une bonne demande des acheteurs locaux pour les meilleures qualités, mais la demande pour les qualités inférieures est faible à cause des continuels avis décourageants qui arrivent de l'étranger. Le foin No 1 se vend de \$16 à \$16.50, extra bon No 2 de \$15 à \$15.50 et No 2 de \$13.50 à \$14 la tonne en lots de chars ex-voie.

Nous cotons:

roin No 1, pour nivraison		
immédiate	\$14.50	\$15.00
Très bon, No 2	13.50	14.00
No 2	11.50	12.00
la tonne, en lots de wagon	ex-voi	e
Marché facile Demand	le mé	diocre

prix sans changement.

#### BEURRE

#### Marché anglais

MM. Mills & Sparrow nous écrivent de Londres à la date du 23 janvier 1914:

Le commerce du beurre en général continue à être bon, quoique les prix aient été un peu irréguliers durant la semaine. Il y a une excellente consommation de beurre, mais les arrivages actuels, principalement de la Nouvelle-Zélande, sont lourds, et il y a une disposition dans certains quartiers à laisser le marché reculer, cela prendra un grand effort pour empêcher les prix de baisser. Le temps est clair et froid, très favorable pour la consommation, et le commerce général est bon dans tout le pays.

Danois. — La cotation ne change pas

avec une bonne demande.

Australien. — A cause de la pression de la Nouvelle-Zélande, les beurres salés ont été forcés de un ou deux shillings, mais les non-salés ont été quelque peu moins fournis pendant les deux ou trois dernières semaines. Les non-salés ont maintenant une prime de 2/- à 3/- sur les salés. Grâce à l'absence du Sibérien et des qualité inférieures continentales, la seconde qualité australien rencontre

une bonne demande, et est plus proche du prix du meilleur beurre qu'il ne l'a été depuis quelque temps.

Nouvelle-Zélande. — Le poids des offres est quelque peu lourd et il est douteux que les faibles vendeurs n'arrivent pas à réduire le prix. Il y a une variation de 4/- par cent entre le prix de vente des différentes marques par différentes agents, mais nous sommes inclinés à croire que le marché a atteint son plus bas point.

Les arrivages coloniaux cette semaine consistent en:—

Beurre — Par le vapeur "Opawa", 58,-400 boites, N.-Z.; par le vapeur "Kia Ora", 13,280 boites, N.-Z.; par le vapeur "Orama", 52,000 boites, Aust.; par le vapeur "Benalla", 250 boites, Aust.

Fromage — Par le vapeur "Opawa", 18,750 crates, N.-Z.; par le vapeur "Kia Ora", 13,880 crates, N.-Z.

Nous cotons:

Haut choix, salé

Haut choix, non salé

rious cotons.		
Danois—		
Haut choix	125/0	127/0
Sibérien—	57 -	//-
Haut choix	108/0	112/0
Choix	100/0	
Confiserie	94/0	98/0
Victorien—	247	<i>J-1</i> -
Haut choix, salé	110/0	112/0
Choix, salé	106/0	
Haut choix, non salé	114/0	
Choix, non safé	108/0	
Australien—	/-	,, 0
Haut choix, salé	110/0	112/0
Choix, salé	106/0	108/0
Haut choix, non salé	112/0	115/0
Choix, non salé	106/0	110/0
Queensland-		, -
Haut choix, salé	110/0	112/0
Choix, salé	106/0	108/0
Haut choix non salé	112/0	
Choix, non salé	106/0	110/0
Nouvelle-Zélande-	100/0	110/0
112/0	114/0	776/0
Argentine—	114/0	116/0.
		,,,

#### FROMAGE

110/0 112/0

112/0 114/0

#### Marché anglais

MM. Mills & Sparrow nous écrivent de Londres à la date du 23 janvier 1914:

La situation continue à être forte et avec de plus légers stocks de Canadien que depuis plusieurs années, la position au point de vue statistique est bonne. Un grand nombre d'arrivages de Nouvelle-Zélande sont blancs, en conséquence les colorés se vendent 1/- à 2/- de plus que les blancs. Nous sommes informés par nos amis canadiens qu'il n'y a presque plus de fromage à expédier cette saison, car les expéditions du Canada depuis le rer janvier l'année dernière se sont montées à 120,000 boîtes, nous ne voyons rien pour prévenir la hausse des prix dans les deux prochains mois.

Nous cotons:

#### Canadien-

Choix à haut choix, blanc 68/0 69/0 Choix à haut choix, coloré 69/0 70/0

Nouvelle-Zélande-			*	
Haut	choix,	blanc	65/6	66/0
Haut	choix.	coloré	67/0	00/0

#### . Prix vendants aux épiciers

Fromage fort, blanc, à la meule	*7C
au morceau	3c
Fromage de Gruyere . 27c 4	28c
Fromage Oka	24C
Beurre, choix	30c
Beurre, choix, en bloc d'une livre	301/20
Oeufs strictement frais 40c à	
Oeufs frais en boites de carton	
d'une douzaine	45c
Oeufs No 1	35c
Oeufs choisis	37c
OEUFS	•

Les arrivages d'oeufs frais augmentent et la quantité des oeufs de conserve diminue sensiblement; en conséquence, le prix des frais a baissé et ceux de conserve augmenté.

#### BEURRE

#### Marché de Montréal

Beurre de laiterie 24c à 25c. Beurre de laiterie en rouleaux 26c à 27c

#### PEAUX VERTES

The state of the s	
Très bonne demande.	
Boeuf inspecté No 1	2. 14.50
Boeuf inspecté No 2	13.50
Boeuf inspecté No 3	12.50
Veau	15.00. 17.00
Agneau, chaque	1:10

#### FRUITS VERTS ET LEGUMES.

Oignons, la-lb. 6.0	31	0.04
~· ·		4.50
Raisin Magala		5.25
Bananes 2.2	5	2,50
Betteraves, le sac 1.0		1.25
Carottes, le sac 0.7	5	1.15
Patates, le sac 0.8	0	1.00
Navets, le sac		0.75
Pommes, le baril 4.0	0	8.00
Oranges Mexicaines, la cse		2.00
Oranges Navels, la cse 2.5	0	3.00
Citrons, la cse 2.5	0	3.00
Pommes Baldwin, No 1 4.5	0	5.00
Pommes Baldwin No 2 4.0	Ю	4.50
Pommes Greening No 1		4.50
Pommes Greening No 2		4.00
Pommes Spy No i		6.00
Pommes Spy No 2		5.00
Atocas, le gallon		0.60

C'est un pauvre vendeur que celui qui se contente de dire: "Nous ne tenons pas cet article" ou "Nous n'en avons plus"; qui laisse partir le client sans essayer de lui vendre quelque chose se rapprochant de ce qu'il désire.

## Table Alphabétique des Annonces

Assurance Mont-Royal Autographic Register Co	32 14	Davis S. & Sons Ltd  Desmarteau Alex  Dom. Canners Co., Ltd	66 34	Hébert L. H. & Cie 53 Houde J. B. Co 72	•	Prêt Immobilier Limitée Prévoyants du Canada,(Les) Prevost & Bédard	32
Baker & Co. (Walter)	12	Dom. Cartridge Co	47	Imperial Tobacco Co 64	4	rievost & Deusia	34
Banque de Montréal Banque d'Hochelaga Banque Nationale	36 36 36	Dontigny Hector Douglas J.M. & Co Couvert	34	Jones & Cie, H Couvert	2	Quebec Steamship	40
Banque Molson Banque Provinciale Banwell Hoxie	36 36	Dominion Mercantile Protective Ass  Dominion Registers Co	34 35	Lacaille, Gendreau & Cie 12 Laporte, Martin Limi- tée Couver		Remington Arms	34
Barnett G. & H. & Co	51			La Prévoyance 32	,	Renaud J. E	40
Bélanger & Bélanger	52 34	Eddy E. B. Co	_	La Sauvegarde 32	•		
Bowser, S F. & Co	6	Bsinhart & Evans	9 32	Leslie & Co., A. C 44		Sheldon School	
British Colonial Fire Ass	33	Equitable (Cie d'assurance	3-	Liverpool & London & Globe 32	2	Stanley Rule & Level.	
Brodie & Harvie	12	incendie)	33	Lufkin Rule Co 50	•	St. Lawrence Sugar Co Sun Life of Canads	9
Cenadian Consolidated		Ewing, S. H. & Sons	57	Lawrence A. Wilson Co.Ltd 57	7	Seagram, Jos. E	33 59
Rubber Co	17			Martin-Senour 48	Q	m	
Can. Hardware Exhibitors	_	Fontaine Henri	34	Mathieu (Cie J. L.)	•	Tanglefoot	19
Ass Can. Fairbanks Morse Co.	46	Fortier Joseph	34	Matthews-Laing Co	•	Taylor Forbes Co. Ltd	49
Canada Life Assurance Co	16			Maxwell & Sons (David) 44	í	Thompson & Norris Co Tippet & Co., A. P	31
Canadian Poster Co	33 43	Gagnon, PA	34	McArthur, A 44	i	Tuckett [The G. E. & Son	1
Canada Starch Co	43	Garand, Terroux & Cie	34	Metropolitan Life Ins. Co., 32	2	Co]	57
Cinadian Salt Co	7	Gendron Mfg. Co	44	McGill Cutlery Co 52		Théâtre National Français.	34
Cane Wm. & Sons Co. Ltd	5	Genin, Trudeau & Cie	66	Montbriand, L. R 34		•	•
Church & Dwight	7	Gillett Co. Ltd., [E. W.]	18	Montreal-Canada Ass. Co 32 Montreal Dairy Co	2 .	United Shoe Machinery Co.	
Chaput L. Fils & Cie Ltée.	II	Gonthier & Midgley	34	Mooney Biscuit Mfg. Co 12	,	Ltd	41
Cie d'Assurance Mutuelle		Grand Trunk Railway	16 46	Mott, John P., & Co		United-States Steel Co	50
du Commerce	33	Greening Wire Co Goodhugh W. S. & Co	8	Molson Breweries Couvert	t		
Clark, Wm.	13 18	Gunn, Langlois & Cie	7			Western Ass. Co	
Cottam Bart	34	,	•	National Breweries 54	1	Wilks & Burnett	34
Confilard Auguste	34	Hamilton Cotton Co	51	Nova Scotia Steel Co 51		Walker Hiram Co	63
Cinq-Mars	36	Hotel New Victoria		Nugget Polish Co. Ltd 15		Wiser J. P. & Sons Ltd	57
_	_		•			2000 X 3000 X 30	



# L'HISTOIRE DE DEUX EXPED TIONS.

M. Brown, un actif épicier de l'Ouest Canalien, était depuis longtemps dégoûté de l'état où étaient, à leur arrivée, les marchandises qu'on lui expédiait, et il se demandait qu'elle etait la solution de cette question, quand un matin elle arriva sous la forme des

# Boites Ridées Thompson & Norris

Ce matin-là, deux expéditions lui arrivèrent, une dans des caisses en bois, défoncées comme d'habitude, certains articles qu'elles contenaient se répandaient au dehors : l'autre, consistant en marchandises en bouteilles, dans des boîtes Ridées T. & N. absolument indemnes—pas de perte—pas de mauvaise humenr, et moins de frais d'expédition. "Ceci règle la question," dit Brown, "une expédition convenable ou pas de commande pour le primier voyageur de

commerce qui se présentera''
Qu'en advient-il de vos expéditions?

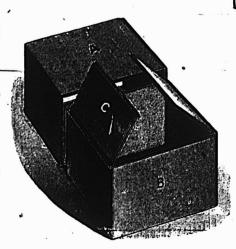
Ecrivez-nous pour avoir notre catalogue et laissez-nous vous prouver l'avantage de notre proposition pour assurer votre satisfaction.

The Thompson & Norris Co. of Canada.

NIAGARA FALLS, CANADA

Brooklyn, N. Y.; Boston, Mass.; Brookville, Ind.; London, Ang.; Jülich, Allemagne.





#### METROPOLITAN

Life Assurance Co'y

:-: of New-York :-

(Compagnie & Fonds Social)

Actif.....\$447,829,229.16

Polices en vigueur au 31 décombre 1913 ..... 13,957,742.

En 1913 la compagnie a émis au Canada des poli-

ces pour..... \$511,223,886.00 Eile a déposé entre les mains du Gouvernement Cauadien et de fidei-com-mis canadiens, exclusive-ment pour les Canadiens,

environ.....\$16,000,000.

Il y a plus de \$32.000 Canadiens assurés dans la METROPOLITAN.

# WESTERN

INCORPOREE EN 1851 ACTIF, au-delà de \$3,284,179.93

Bureau Principal: TORON10, Ont.

Hon. GEO. A. Cox, Président,

W. R. BROCK, Vice-Président.

W. B. MEIELE, Gérant-Général,

C. C. FOSTER, Secrétaire,

Auccursale de Montréal: 61 RUE ST-PIERRE.

ROBT. BICKERDIKE, Gérai t

# L'Assurance Mont-Royal

(Compagnie Indépendante (Incendie)

Bureaux: 74 rue notre-Dame Ouest Coin St-François-Xavier, MONTREAL

Rôdolphe Forget, Président. J. B. Clement, Jr., Gérant-Général.

# ESINHART & EVANS

#### Courtiers d'Assurance

Feu, Vie, Accident, Cambriolage, Bris de glaces, Automobiles, Responsabilité des Fonctionnaires

Agents principaux pour :

The Scottish Union & National 18. Co. d'Edimbourg.

German American Insurance Co. de New-York.

Nous considérons toutes commandes d'agences de la part de personnes responsables. L'expérien n'est pas absolument indispensable. L'expérience

Bureau: EDIFICE LAKE of the WOODS 39 rue St-Sacrement.

TELEPHONE MAIN 553 MONTREAL

#### Assurances

METROPOLITAN LIFE.

La Compagnie vient de terminer toute une année de grande prospérité.

M. A.-G. Claxton, C.R., avocat de la Metropolitan Life Assurance est arrivé la semaine dernière de New-York, où il a assisté au congrès des agents de la compagnie. Il nous a communiqué les quelques renseignements intéressants qui suivent: La Metropolitan vient de terminer une année superbe. Ses polices en force s'élèvent à \$230,000,000.

L'actif de la compagnie qui s'élevait, il y a vingt ans à \$19,000,000, s'élève aujourd'hui à \$447.000.000. Cette compagnie a près de 14,000,000 de po ices en force et paye en moyenne 550 polices d'assuranre-vie par jour.

La compagnie a ouvert un sanatorium anti-tuberculeux à Mount MacGregor et 47 patients y sont traités.

#### UNION LIFE.

Le liquidateur de cette compagnie a présenté son rapport. — Des mandats sont émis.

G. T. Clarkson, liquidateur de la Union Life, a présenté son rapport, samedi. Des copies de ce rapport ont été envoyées aux ministres de la justice et des finances et au procureur-général Foy.

Des mandats d'arrestation ont déià été émis contre les quatre directeurs: Evans, Symons, Hughes et Millicamp.

Le liquidateur prouve que la Union Life, durant les douze années d'existence, a perdu \$1,236,910.

Sur cette somme, \$646,725 ont été perdus à cause de mauvais placements. Les dépenses encourures pour la vente des actions de la compagnie, en Angleterre, ont été de \$170,900, et la compagnie a

#### COMPAGNIE **MONTREAL-CANADA** D'ASSURANCE, CONTRE L'INCENDIE

Fondée en 1859

Téléphone Bell Main 5381 \$557 885.95

\$193,071.19 20,68 passives ....

\$213,759.19

Surplus pour les assurés.....\$344,126.76

Bureau - Chef : EDIFICE DULUTH, 50 rue Notre-Dame Ouest, angle de la rue St-Sulpice.

MONTREAL L. A. Laval'ée, Président Ferd. Pagé. Gérant Provincial ASSUREZ-VOUS

DANS

# Ся Sauvegarde

10 PARCE Ses Taux sont aussi avantageux que ceux de n'importe quelle compagnie.

20 PARCE Ses pollocs sont plus libérales QUE que celles de n'importe quelle

compagnie. Ses garanties sont supérieu-res à la généralité de celles des

30 PARCE

autres compagnies.

40 PARCE La sagesse et l'expérience de guille sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.

50 PARCE

Par-dessus tout, elle est une rar-dessus tout, elle est une compagnie Canadionno-Française et ses capitaux res-tent dans la Province de Québec pour le bénéfice des

Siège Social : 7 Place d'Armes '

MONTREAL



Succursale au Canada, Bureau Chef à Montréel DIRECTEURS

Sir Alexandre Lacoste, M. Chevalier, Ecr., William Molson Macpherson, Rer., T. J. Drummond Res.

Gardner Thompson, Gérant W. Binnie, Assistant-Gérant

## Les Prévoyants du Canada

Assurance Fonds de Pension 

Actif du Fonds de Pension, le 31 décembre 1913......\$423,745.41

ACHETEZ DES PARTS DES PREVOYANTS DU CANADA

Parce que c'est un placement sans pareil : Parce que c'est avec la plus petite prime. la plus grosse rente;

Parce que c'est la seul Compagnie à "Fonds Social" faisant une spécialité du Fonds de Pension.

Total de l'actif du Fonds de Pension seulement : \$123.745.3.1.

Bureau à Montréal

Chambre 22, Edifice "La Patrie"

Bureau - Chel :

126 rue St-Pierre, Edifice Dominion. OUEBEC LA COMPAGNIE

# 

D'Assurance Mutuelle Contre le Feu.

180 Rue ST = JACQUES, MONTREAL.

Les nouvelles affaires ont augmenté de 30% dans les premiers six mois de l'année et la Compagnie n'a aucune perte contextée.

> Certifié correct C. A. SYLVESTRE,

> > Auditeur Licencié

. . . .

Montréal, 1er Juillet 1913.

L'I quitable" couvre toutes ses obliobligations sans discussion inutile ou coûteuse pour les Réclamants ... ... recu de ses associés anglais la somme de \$789,287.

Les pertes totales se chiffrent à \$1,391,-720, mais le liquidateur a réalisé \$400,000 par vente de consentement, et \$345,000 de bénéfices en réassurant des assurés dans la Metropolitan Life.

#### NCUVEAU DIRECTEUR

On annonce que Sir Frederic Williams Taylor, gérant-général de la Banque de Montréal, vient d'être nommé directeur de la Liverpool and London and Globe Insurance Co., en remplacement de feu Sir Edward Clouston.

#### ASSURANCE AMERICAINE

La compagnie G'obe & Rutgers Fire Insurance, de New-York ouvrira prochainement un bureau à Montréal et plus tard ouvrira des succurrales dans les principaux centres du Canada, M. J. W. Binnie, qui deruis quelque temps était assistant gérant de la Liverpool and London and Globe a été nommé gérant canadien de cette compagnie. M. Binnie a déclaré qu'une demande de l'cence avait été faite à Ottawa et que le bureau-chef de la Compagnie serait probablement à Montréal, dans l'édifice Lewis.

# Sun Life of Canada

Actif ..... \$ 49,605,616.49 Assurances en vigueur.... 182,732,420.00

Ecrivez au Bureau Principal, Montréal, pour vous procurer la brochure intitulée "Prospère et Progressive."

SIX FAITS DU

#### 67ème RAPPORT ANNUEL DE LA

#### CANADA LIFE

INSURANCE COMPANY

Un des faits importants, c'est que la Compagnie, en 1913, surpasse le record de toutes les années precédentes de son histoire.

1.— L'AUGMENTATION DU SURPLUS en 1913 était de 17 799, 9 9 60, excédant le surpl. s de 1912, d'au-delà de \$179,000 et excédant de beaucoup le surplus des années précédentes. Le surplus net actuel est de 16,183,278 39.

2— LE REVENU de 18,094,885,70 excède d'une somme de 1698,125 96 celui de l'an dermer. C'est le plus gros evenu dans l'histoire de la Compagnie. L'augmentation du taux d'intérêt, qui a toujours fait des progrès depuis 18.9, montra encore une amélioration en 1913. C'est un important facteur à l'augmentation du surplus.

3.— L'ACTIF fut augmenté de \$3,860,271.32 et s'élève mei tenant à \$52,161,704 81

4.— LE TOTAL DES ASSURANCES mainteunt en force s'elève à \$153,121,363 94, augmentation d'au-delà de \$8,273,000 dans l'année

5.— LES PAIEMENTS AUX PORTEURS DE POLICES, en 1913, s'écèvent à \$2,578,016.11, une augmentation de \$415,051.31 sur 1912. En plus de cela, nous avons fait d' PRETS AUX PORTEURS
DE POLICES, en 1913, s'écèvent à \$2,578,016.11, une augmentation de \$415,051.31 sur 1912. En plus de cela, nous avons fait de eur police d'assurance, au montant de \$1,6,2,248 71.

6.— LA MORTALITE de l'année nous fût encore plus favorable que nous ne l'espérions, et ceci, avec un FAIBLE POURCENTAQE CONTINU DES DEPENSES, contribuèrent à faire un surplus-record.

#### Ca Compagnie d'Assurance MUTUBLLE DU COMMERCE

Contre l'incendie

Aotif excédant

\$550,000.00

DEPOT AU GOUVERNEMENT en conformité avec la nouvelle Loi des A surances de Québec, 8 Edouard VII. Chap. 69 Bireau-Chef; ISI rue Girouard St-Hyacinthe

## RESPONSABILITE PATRONALE La Prevoyance

Capital \$500,000.00

Aussi: - Accidents, Maladies, Glaces, Vol, Garantie de Fidélite, Garantie de contrata

#### ASSURANCE D'AUTOMOBILES

Bureau Chef:

160 rue St-Jacques,

Montréal

Tel. Bell : Main 1626

# BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL.

2 PLACE D'ARMES.

MONTREAL.

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000

CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés.

TEL. BELL, MAIN 1859

#### BELANGER & BELANGER

Notaires, Comptables et Commissaires

TRUST & LOAN BUILDING. No 30 rue St-Jacques, MONTREAL

Argent à Prêter à 4, 5 et 6%

Maison Fondée en 1870

AUGUSTE COUILLARD IMPORTATEUR DE

Perronnerie et Quincaillerie, Verres à Vitres, Peintures, Etc.

Spécialité : Poèles de toutes sortes Nos. 483 & 489 rue St-Paul Voutes 14 et 14 St-Amable, MONTREAL

La maison n'a pas de Commis-voyageurs e fait bénéficier ses clients de cette économie. At tention toute spéciale aux commandes par la maile. Messieurs les marchands de la campagne seront toujours servis au plus bas prix du

#### THE DOMINION MERCANTILE PROTECTIVE COMPANY

G. E. MARTIN, Comptable, Liquidateur et auditeur.

211 Edifice McGILL MONTREAL

Tel. Main 5126.

# Hotel St-Maurice

Hector Dontigny, Prop.

Chambres de première classe et Salles d'Echantillons

GRAND'MERE, P. Q.

#### JOSEPH FORTIER **Fabricant-Papetier**

Atelier de Réglure, Reliure, Typo-graphie, Relief et Gaufrage. Fabri-cation de Livres de Comptabilité. Pormules et fournitures de Bureau.

210 rue Notre-Dame Ouest, (Angle de la rue St-Pierre). MONTERAL

#### **NEW VICTORIA HOTEL**

H. FONTAINE, PROPRIETAIRE QUEBEC L'Hôtel des commis-voyageurs.

Plan Américain. Taux, à partir de \$2.50.

#### CARAND, TERROUX & CIE

BANQUIERS ET COURTIERS 48 rue Notre-Dame Cuest MONTREAL

PAIN POUR OISHAUX est le "Cottan Seed" fabriqué d'après six brevets. Mar chandise de confiance ; rien ne peut l'appro cher comme valeur et comme pepularité Chez tous les fournisseurs en gros.

## Ventes par les Shérifs

District de Beauharnois.

Alexander McEdward vs Joseph Eugène Sévigny.

1° Un morceau de terre portant le No 751 de la ville de Salaberry de Valleyfield, avec bâtisses sus-érigées.

2° Un autre morceau de terre de la même ville portant le No 752, avec bâtisses sus-érigées.

Vente au bureau du shérif, au Palais de Justice de la ville de Salaberry de Valleysield, vendredi, le 13 février 1914, à 10 heures a.m.

#### District d'Iberville.

Jean-Baptiste Sénécal vs Louis Arthur Barbeau.

Un morceau de terre dans la paroisse de St-Blaise et faisant partie du lot (P. No 156) de la paroisse de St-Valentin, avec beurrerie, fromagerie et autres bâtisses sus-érigées.

Vente à la porte de l'église de la paroisse de St-Blaise, le 10 février 1914, à

it heures a.m.

#### District de Roberval.

Amable Bélanger vs Philippe Dec'ene.

Un terrain ou emplacement dans la paroisse de Hébertville Station, avec bâtisses sus-érigées.

Vente à la porte de l'église de la paroisse de St-Wilbrod, à Hébertville Station, le 10 février 1914, à 10 hrs. a.m.

#### District de St-François.

Thomas W. Bean vs Wilder Reed et Cheney M. Reed.

1° Le lot 228 du canton Hartley, dis-

trict de St-François. 2° La demie est du lot No 232 du dit même canton.

3° La demie est du lot No 233 du dit même canton, avec bâtisses, améliorations et tous droits de passage.

Pour être vendus le tout en un seul lot à la porte de l'église de la paroisse de Ste-Elizabeth de Hartley, le 10 février 1914, à 10 heures a.m.

ACTES INSCRITS AU BUREAU D'ENREGISTREMENT A TROIS-RIVIERES, PENDANT LA SE-MAINE TERMINEE LE 24 JAN-VIER 1914

#### Mariages

Albert Descoteau à Léondina Lafre-niere, St-Mathieu; A. Picard à Lucia boucher, Shawinigan Falls.

#### Ventes

J. H. A. Bernard à Wilfrid Gaboury, Grand'Mère; J. H. A. Bernard à Trefflé Desilets, Grand'Mère; J. H. A. Bernard à Frs. Ducharme, Grand'Mère; Ernest Lacerte à Frs. et Donat Guilmette, Yamachiche; Joseph Bergeron à Léon Bergeron, Shawinigan Falls; Adolphe Desaulniers à Josephat Auger, Baie Shawinigan; Philias Charest à Joseph ron, Shawinigan Falls; Joseph Coll att à Nap. Gauvin, Shawinigan Falls; A aé-dée Déziel à Wilfrid Matteau, Ste-lo re; Louis Samson à Joseph Ricard Grand'Mère; J. A. Desbiens à J. A. Co lin, Grand'Mère; Louis Lamy à 1...

GEO. GONTHIER Licencié Institut Comptable

H. E. MIDGLEY Comptable-Incorporé

#### **GONTHIER & MIDGLEY** Comptables & Auditours

103 RUE ST-FRS-XAVIER. Adresse télégraphique "Gontléy" Téléphone Main 2701-519

## P. A. GAGNON

Comptable Licencié

(Chartered Accountant) Chambre 315, 316, 317
Edifice Banque Québec

II Place d'Armes, MONTREAL. Téléphone Bell Main 4913

#### La Perle des ENCRES MAURIN.

L'AZULINE-Encre fixe bleu-Noir, ne subissant jamais de décoloration.

LA SYRIENNE—Encre à copier. D'une belle nuance violette en écrivant et devenant ensuite très noire. Cette encre copie plus de six mois après l'écriture.

LA PERSANE—Instantanément noire et brillante. Spéciale pour la comptabilité. LA PURPURINE - Nouveau Carmin, d'une nuance pourpre très vive, ne subit jamais d'altération.

Toutes ces Encres sont d'une supériorité reconnue, pour la fluidité, l'intensité et les prix relativement de "Bon Mar-

Demandez-les à votre Libraire

La Compagnie J.-B. Rolland & Fils MONTREAL

Souls Agents pour le Canada

#### EUGENE PREVOST RODOLPHE BEDARD PREVOST & BEDARD

Comptables, Liquidateurs, Auditeurs.

Spécialité: Règlements de différends
Suite 506 Edifice Reyal Trust
107 ST-JACQUES
ELL TEL. MAIN 1056 MONTREAL

BELL TEL, MAIN 1056

Arthur W. Wilks.

Alexander Burnett

#### WILKS & BURNETT

Comptables, Auditours, Commissaires pour toutes les Provinces.

Règlement d'affaires de Faillites

602 Bâtisse Banque des Marchands

Téléphone Bell Main 5500

#### Théâtre National Français Semaine du 9 évrier 1914

## Le Bois Sacré

Par FLERS ET CAILLAVET

#### L. R. Montbriand

Architecte et Mespreur, 2 30 Rue St-André

#### ALEX. DESMARTEAU Comptable, Auditour Faillites,

SPÉCIALITÉ : — Liquidation de Compremis Effectué. 54,60, RUE NOTRE-DAME EST MONTREAL.

misdas Lamy, Trois-Rivières; Louis Pelletier à Lucien Levasseur, Trois-Rivières; Alex. Houliston à Pierre Marchand, Trois-Rivières.

#### **Donations**

Vve John Boland à Willie Boland, Trois-Rivières; Pierre Bayett à Geo. Larose, Shawinigan Falls.

#### **Obligations**

Léon Bergeron à Léon Bergeron Sr, Shawinigan Falls; Louis Bertrand à Elie Jodoin, Shawinigan Falls; Clara Poisson à J. E. Hétu, Trois-Rivières; Pierre Marchand à Rév. H. Baril, Trois-Rivières.

#### Vente à réméré

Théophile Lampron à Arthur Ferland, Shawinigan Falls.

Vve Alfred Desmarais à Roméo et Gab. Desmarais, Shawinigan Falls; Joseph Lamothe à Louise Dubé, Trois-Rivières.

#### Cession

Elodie Garneau à Adolphe Garneau, Shawinigan Falls.

#### Jugements

Michel Lewis vs Nelson Denis, Trois-Rivières, \$9.90; Michel Lewis vs Ferdinand Lacerte, Trois-Rivières, \$4.50; C. Z. Duplessis vs Eug. Lamirande, Trois-Rivières, \$36.00; J. E. Panneton vs Alp. Bellemare, Trois-Rivières, \$40.67; J. E. Panneton vs Moïse Rivard, Trois-Rivières, \$40.42; Banque Nationale vs Ths. Bernaquez, Trois-Rivières, \$63.80; Chs. Bourgeois vs J. N. Omer Clément, Trois-Rivières, \$7.60; O. Lacharité vs

Nap. Pellerin, Shawinigan Falls, \$5.45; O. Lacharité vs Albert Lemay, Shawinigan Falls, \$6.42: O. Lacharité vs Ls. Blanchard, Shawinigan Falls, \$16.45; A. Bergeron vs Arnold Alarie, La Tuque, \$11.08; L. Boisvert vs Adam Matteau, Shawinigan Falls, \$25.06.

ACTES INSCRITS AU BUREAU D'ENREGISTREMENT A ARTHA-BASKA PENDANT LA SEMAINE TERMINEE LE 21 JANVIER 1914.

#### Ventes.

A. Brunelle & Cie à Lambert Letarte, 2 P. No 391 de Bilstrod, \$2,500, dont \$500 a/c.; Léon Lacharité à Jos. Babineau, P. 615 de Bulstrod, \$350, payé; Alb. Lupien à Delphis Bergeron, P. 946 et 947, Warwick, \$30, payé; Corp. comté d'Arthabaska à Philippe Lacharité, 26A du 3ème rang Stanfold, \$16.50, payé; Onéz. Hamel à Albert Girard, ½ est des Nos 325 à 332, Bulstrode, \$1,150, \$300

#### Obligations.

Noé Bergeron à Dame Belzémire Bouchard, 408, Ste-Victoire, \$200 à 7 pour cent; J. B. Tessier à Honoré Luneau, 181 et P. 182, Bulstrode, \$1,400 à 6 pour cent; Hervé Desaulniers à Übalde Hervant, ½ S.O. No 16, 12ème rang, Simpson, \$1,000 à 6 pour cent.

#### Déclaration d'hérédité.

Jean Lortie, mentionnant \$400 dues par contrat de mariage 592, Warwick

#### Tutelle.

Dame Corinne Provencher, tutrice, et P. Provencher, subrogé-tuteur à la mineure Clara Provencher.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2146e livraison (17 janvier 1914). — M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. — Le plus grand diamètre de la terre. — Aux pays balkaniques: l'Albanie, par Louis Rousselet. — Les grands réseaux électriques en France, par Daniel Bellet. — Tante Claude, par Julie Borius. — Téléphone sur route. — Vision d'aigle ou de lynx, par Gabriel Renaudot.

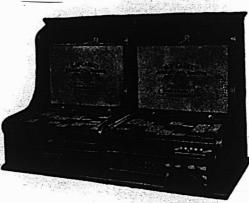
Abonnements: France, un an, 20 fr.; six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. Le numéro, 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard St-Germain.

Beaucoup de commis pensent que l'art de la vente se compose de 99 pour cent de paroles. Ce genre de vendeurs n'attire pas le client de qualité ni même beaucoup d'autres de qualité moindre.

# Aux Marchands de Québec

The Canadian Hardware Manufacturers Exhibitors tiendront leur convention annuelle à la Machinery Hall, à

Ottawa, du 16 au 21 Février 1914.



Vous êtes cordialement invités à faire vos quartiers-généraux de nos pavillons.

# DOMINION REGISTER COMPANY, LIMITED

TORONTO, Ontario.

# BANQUE DE MONTREAL FONDEE EN 1817 - CONSTITUEE PAR ACTE DU PARLEMENT

Bureau des Directeurs.—Le Très Hon. Lord Strathcona and Mount Royal, G.C.M.G., G.C.V.O., Président Honoraire; H. V. Meredith Kcr., Président; R. B. Angus Ecr., Vice-Président; R. B. Greenshields, Sir. Wm. Macdonald, Hon. Robert Mackay, Sir Thomas Shaughnessy, K. C. V.O.; David Morrice, C. R. Hosmer, A. Baumgarten, C. B. Gordon, H. R. Drummond, D. Forbes Angus, Wm. McMaster.

Sir Frederick Williams-Taylor, Gérant-Général; A. D. Braitwaite, ass. gérant-général; A. Macnider, Insp. Chef et Surint, des Succursales, C. Sweeny, Surint. des Succ. de la Colombie Anglaise; F.J. Cockburn, Surint, des Succ. de la Province de Quebec; E. P. Winslow, Burint des Succ. du Nord-Ouest. D. R. Clarke, Surint, des Suec. des Provinces Maritimes et de Terre-Neuve.

Succursales au Canada.—Dans toutes les principales cités et villes des provinces aulvantes: Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-

Maritimes et de Terre-Neuve.

Suecursales au Canada.—Dans toutes les principales cités et villes des provinces suivantes: Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Provinces du Nord-Ouest, Colombie Anglaise.

Succursales en debers du Canada. — Grande-Bretagne, Londres, Angleterre, 47 Threadneedle Street R.C.—Sous-agence, 9 Place Waterloo, Pail Mall, S.W.

Etats-Unis, New-York—R.Y. Hebden W. A. Bog. J. T. Molineux, agts 64 Wall Street. Chicago, Spokane.

Terre-Neuve: St. John's, Curling, Grand Fails.

Mexique. Mexico, D. F.

#### LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860.

Capital Réserve \$2,000,000 1,550,000

Notre service de billets circulaires pour les voyageurs "Tra vellers Cheques " a donné satisfaction à tous nos clients ; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons Notre bureau de Paris,

#### 14 RUE AUBER,

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe'

Nous effectuons les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, aux plus bas taux,

# **POUR LE PROGRES**

Monsieur E. Cinq. Mars, imprimeur du Roi, offre une excellente occasion à quelqu'nn qui désire faire un bon placement, en même temps que travail ler au développe-ment du progrès d'une paroisse ou d'une grande industrie. Il s'agit d'une dynamo WESTINGHOUSE de 125 C. V. avec voltage de 118. Révolutions, 640 par minute. Bonne pour douze cents lampes de seize chandelles. Pas de "switchboard". N'a jamais manqué une minute. Coût original: \$2 800. A vendre à bon marché, avec garantie.

Cette dynamo faisait le service à l'imprimerie du roi, à Ottawa, avant que deux étages aient été ajoutés à cet édifice Après cette addition, le système d'éclairage a é é changé et M. Cinq-Mars s'est porté acquéreur de la dynamo. C'est une occasion unique pour quelqu'un qui désire établir un service d'éclairage électrique dans une paroisse ou dans de vastes usines. Prière d'écrire immédiatement.

> Vous vivez dans une époque où tout est moderne, c'est-à-dire nouveau. Mettez votre publicité au niveau de votre époque.

#### BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Fondée en 1900

Siège Central : 7 & 9 Place d'Armos, Montréal, Can-Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 Décembre 1913

Consoil d'Administration: Président: M. H. LAPORTE, de Laporte Martin & Cie, Administrateur Crédit Foncier Franco-Canadien: Vice-Présidents: M., W. F. CARELLE, Y. Capitaliste et TANCRELE BIL NVFNU; Honorable L. BEAUBIEN, Ex-ministre de l'Agriculture; M. G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Paciac Railway Co." M. ALPHONSE RACINE; de la maison de gros Alphonse Racine Ltée; M. L. J. O. BEAUCHEMIN, propriétaire de la Librairle Beauchemin Ltée; TANCREDE BIRNVENU, Directeur-gérant-général; J. W. L. FORGET, Inspecteur; ALRX. BOYER, Secrétaire.

Consours: Président: Honorable Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en chef de la Cour d'Appel; Docteur E. PERSILLIER LACHAPELLE Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien; M. CHEVALIER Directeur-Gérant, Crédit Foncier Franco-Canadien.

60 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau Brunswick Correspondents à l'Etranger: Etats-Unis: New-York, Buffalo. Chicago: Augleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

#### LA BANQUE MOLSON

INCORPOREE EN 1835
Bureau Principal, MONTREAL.

CAPITAL PAYÉ FONDS DE RÉSERVE

4,800,000

## E. C. PRATT Gérant-Général SUCCURSALES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Arthabask Bedford Cowansy le Chicout i Drummondville Praserville et Rivière du Loup Station Knowiton Lachine Locks Montréal-Rue St-Jacques

Rue Sainte-Catherine Richmond Avenues du Parc Roberval et Georges-Rmile
Maisonneuve—
Market and HarbourCôte des Neiges—
Câte \$1. Danie Côte St-Paul Boulevard St-Laurent Saint-Henri-Pierreville

Sorel Saint-Césaire Sainte-Flavie Station Saint-Ours, Qué. Sainte-Thérèse de Blainville Victoriaville Ville St-Pierre

Québec Waterloo Bérlin, Ont. 86 Succursaise dans tout le Canada. Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde. Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

#### BANQUE D'HOCHELAGA 1874-1913

Capital autoricé \$4,000,000 Capital payé \$4,000,000 Réserve 3.625,000 Total de l'Actif au-delà de \$30.000,000

DIRECTEURS: M. J.A. Vaillancourt, Président; Hon. F.L. Béique, C.RO Vice-Président; A. Turcotte, Ecr., N. H. Lemay, Ecr. Hon. J. M. Wilson Col. C. A. Smart, A. A. Larocque, F. G. Leduc, Gérant; Beaudry Leman Surintendant des Agences; P. A. Lavallée, Assaistant-Gérant; Yvon La marre, Inspecteur.

Bureau Principal—Montréal

BUREAUX DE QUARTIERS

BUREAUX DE QUARTIER

Ave. Mont-Royal Pointe St-Charles (coinSt-Denis) St-Edouard Quartier Emard
Ave. Mont-Royal St-Henri Quartier Emard
(Coin de Lanaudière) St-Viateur Longue-Pointe
Rue Ste-Catherine, Est ) uartier Laurier Aylwin, (coin Outario)
RueSte-Catherine, centre Villeray Quartier St-Denis
Hochelaga Verdun (près Montréal) Quartier Ste-Marie
Longue Pointe Viauville (près Montréal) Outremont

DeLorimier Quartier Emard Rue Notre-Dame, Ouest

#### SUCCURSALES

Berthierville, P. Q. Cartierville, P. Q. Edmonton, Alta Cartierville, P. Q.
Edmonton, Alta
Fournier, Ont.
Hawkesbury, Ont.
Joliette, P. Q.
Lachine, P. Q.
Laprairie, P. Q.
L'Assomption, P. Q.
Louiseville, P.Q.

Maxville, Ont. Mont-Laurier, P.Q. Prince Albert, Sack. Québec, P. Q. St-Roch de Québec, P.Q Stroch de Quebec, F. Q. Sherbrooke, P. Q. St. Albert, Alta. Ste-Geneviève de Pierrefonds, P.Q. St-Boniface, Man.

St-Hyacinthe, P. Q. St-Jacques l'Achigan, St-Jacques L'achigas, P.Q. St-Jambert, P.Q. St-Pierre Man, St-Valérien de Shefford, P. Q. Trois-Rivières, P. Q. Valleyfield, P. Q. Vankleek Hill, Ont.

Winnipeg, Man. Emet des Lettres de Crédit Circulaires pour les Voyageurs, payables at utes les parties du monde ouvre des crédits commerciaux; achète 1 tes sur es pays étrangers; vend des chèques et fait des paiements d phiquessur les principales villes du monde.

> La publicité bien faite est loyale et honnête, documentée et raisonnée, directe et vivante.

# **Finances**

#### REVUE DE LA SEMAINE.

#### LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Nous publions par ailleurs dans ce même numéro le quatorzième rapport annuel de la Banque Provinciale du Canada. Malgré la tension monétaire qui a existé pendant l'année 1913, cette institution a continué sa marche vers le progrès et la prospérité. La direction a fait preuve de beaucoup de prudence dans son administration, tout en accordant autant de latitude possible aux petits commerçants qui ont de l'esprit d'initiative, qui ne craignent pas le travail et qui offrent des garanties d'honnêteté. Cette disposition du bureau de direction de cette banque mérite d'être notée spécialement, et nous sommes certains qu'elle lui attirera la reconnaissance et les affaires d'un grand nombre de marchands en détail.

Les bénéfices nets de l'année se sont élevés à la somme de \$190,126.12, soit 19% sur le capital versé. De ces profits, \$50,000 ont été portés au fonds de réserve, qui se chiffre maintenant à la somme de \$625,000, et ceci après avoir distribué à ses actionnaires une somme de \$60,000, soit 6% sur le capital payé.

Un point particulier au sujet duquel nous aimons à attirer l'attention de nos lecteurs est que les effets de tous repos comme placements figurent au chiffre d'au-delà de sept millions de dollars, soit environ 65% de ses obligations envers le public.

Le bureau de direction de la Banque Provinciale du Canada est composé d'hommes d'affaires avertis, qui méritent la confiance du public, et ce bureau de direction a été habilement secondé par son vice-président et gérant-général, M. Tancrède Bienvenu.

Un succès aussi marqué pendant un temps où les affaires sont assez difficiles, est suffisant pour ouvrir de nouveaux horizons et à encourager le public à lui confier ses intérêts.

#### CANADIAN CAR

Les usines de la Canadian Car and Foundry Co., ici et à Amherst, N. E., qui avaient été fermées vers la fin de l'année dernière, par suite du ralentissement des affaires, ont de nouveau ouvret leurs-portes et sont actuellement en pleine opération.

#### RECETTES DU PACIFIQUE

Les recettes brutes du Pacifique Canadien pour le mois de janvier se sont élevées à \$7.719,000, le plus faible total en egist. é depuis le mois de janvier 1912. La diminution sur les chiffres de la période correspondante de l'année dernière est de \$1,800,000.

Le rapport des recettes des quatre semaines du mois de nier se lit comme suit:

									1914	
ière semaine										
2ème semaine										
3ème semaine										2,177,000
4ème semaine	• •	••	• •	••	••	••	••	••	2,534,000	3,206,000
									\$7,719,000	\$9,519,000

#### DETROIT UNITED

Détroit, 4. — Le rapport annuel du Detroit United Ry., présenté hier aux actionnaires, accuse des gans substantiels dans les recettes brutes et nettes et dans le revenu brut de la compagnie.

Toutes déductions faites, y compris l'addition d'une somme de \$500,000 au fonds de dépréciation, un solde de \$1,530,417 reste disponible pour le paiement des dividendes, équivalant à 12.3 pour cent du montant des actions ordinaires.

Après paiement des dividendes au taux de 6 pour cent par année au lieu de 5 pour cent qu'ils étaient l'année précédente, une somme de \$780,477 a été placée au compte de profits t pertes.

Le nombre total de passagers transportés durant l'année a été de 323,917,637, contre 277,579,064 l'année précédente et les recettes provenant de cette source se sont élevées à \$11.952,285, contre \$10,932,686 en 1912.

Les anciens directeurs ont été ré-élus. Ce sont: F.W. Blooks, J. C. Donnelly, A. J. Ferguson, J. C. Hutchins, E. W. Moore, Arthur Potter, Geo. H. Russel, C M. Swift, J. M. Wilson.

#### LES PREVOYANTS DU CANADA

Le rapport annuel des Prévoyants du Canada vient de paraître. Cette Compagnie progresse de façon étonnante. Ils ont déjà un actif de \$423,745.31, avec 24,492 certificats en vigueur, représentant 47.957 pa ts de pension. Cette association esmble en voie de devenir une des plus puissantes organisations financières du pays.

#### DECLARATION DE DIVIDENDE

Montreal Loan and Mortgage—Dividende de 2½ pour cent, payable le 16 mars aux actionnaires enregistrés avant le 28 février. Livres fermés du 1er au 16 mars inclusivement.

Détroit Ry.—Dividende de 1½ pour cent, payable le 2 mars aux actionnaires enregistérs avant le 14 février à midi.

# La Banque Provinciale du Canada

La quatorzième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque Provinciale du Canada a été tenue lundi, le 28 janvier 1914, dans le bureau de direction de la Banque, à

la Place d'Armes.

Parmi les actionnaires présents étaient MM. Odilon David, P. F. McCaffrey, représentant de la Succession Honorable Jas. O'Brien, MM. G. N. Moncel, L. W. Leduc, Thomas Préfontaine, jr., l'échevin A. E. Prud'homme, H. G. Lajoie, l'échevin J. U. Emard, Alf. St-Cyr, U. H. Dandurand, Achille Bienvenu, Delphis Verdon, Guillaume Gagnier, Sir Alex. Lacoste, MM. H. Laporte, docteur E. P. Lachapelle, Alph. Racine, Martial Chevalier, L. J. O. Beauchemin, G. M. Bosworth, W. F. Carsley, honorable Louis Beaubien, Tancrède Bienvenu et autres.

Sur motion de l'honorable Louis Beaubien, secondée par Monsieur G. M. Bosworth, Monsieur H. Laporte est prié

d'agir comme président de l'assemblée.

Sur motion de Monsieur L. J. O. Beauchemin, secondée par Monsieur Alph. Racine, MM. McCaffrey et Moncel sont nommés scrutateurs, et Monsieur Tancrède Bienvenu, secrétaire de l'assemblée.

Le président de l'assemblée prie le secrétaire de donner lecture de l'avis public convoquant l'assemblée et aussi des minutes de la dernière assemblée des actionnaires, mais à la demande unanime des actionnaires présents, ces minutes sont considérées comme lues et adoptées.

Le secrétaire fait la lecture suivante du Rapport du Conseil d'Administration, de celui des Commissaires Censeurs, Compte de Profits et Pertes et du Bilan pour l'année 1913.

#### RAPPORT PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINIS-TRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES LE 28 JANVIER 1914.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de la Banque pendant le dernier exercice et de soumettre à votre approbation le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1913.

I es résultats de l'exercice écoulé ont été favorables; les

l es résultats de l'exercice écou'é ont été favorables; les bénéfices réalisés sont les plus considérables depuis la fondation de la Banque, soit 19 pour cent du capital versé.

Vous savez tous, Messieurs, les événements qui ont marqué l'exercice qui vient de finir, une tension monétaire s'est fait sentir dans tous les pays étrangers généralement et le Canada devait nécessairement souffrir de cette situation par le renchérissement de l'argent qu'elle provoquait; par mesure de prudence, et à raison de ces circonstances particulières, votre Banque a dû maintenir une Réserve de Fonds et d'effets facilement négociables d'un chiffre considérable durant toute l'année. De fait, vous pourrez constater par le Bilan, que les argents en caisse et en banques aussi bien que les prêts à demande sur nantissement, et les effets de tout repos comme placements figurent au chiffre élevé d'au delà de SEPT MILLIONS DE DOLLARS, soit 65½ pour cent de nos obligations au public.

Cependant, notre clientèle du Commerce et de l'Industrie n'a pas eu à souffrir de cet état de choses, nous croyons avoir toujours favorablement répondu aux exigences légitimes, et ce, non sculement aux maisons de premier ordre, mais encore à beaucoup de modestes commerçants quand nous nous sentions assurés de leur esprit de prudence, de leur amour du travail et de leur honnêteté; et ce n'est pas là un des moindres services que nous rendons à nos compatriotes.

L'actif total de la Banque accuse maintenant la somme de au delà de TREIZE MILLONS DE DOLLARS, et le développement de la clientèle nous a obligés de faire l'ouverture de neuf nouvelles succursales durant l'année. Donc, y comprenant le Bureau Central, la Banque a maintenant soixante succursales établies dans les provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Les Profits Nets de l'année ont été de \$190.126.12, et de cette somme, celle de \$50,000 a été portée au Fonds de Réserve, qui est maintenant de \$625,000; le montant total de

cette Réserve, comme vous le savez, ne représente que des profits accumulés, car les actionnaires n'ont versé que le pair des actions qu'ils possèdent. Un montant de \$56,941.28 a aussi été réservé pour faire face à la dépréciation sur les Débentures Municipales et autres placements de premier ordre, lesquels ont subi une baisse durant l'année à raison de la tension monétaire; cette dépression n'est que temporaire et tous ces placements devront bientôt revenir à leur valeur normale.

En conformité à la nouvelle Loi des Banques, vous serez appelés à nommer des Auditeurs spéciaux qui devront vérifier l'actif et le passif de la Banque annuellement; cette innovation aura des résultats heureux, nous n'en doutons pas, car cette vérification indépendante de l'Administration aura pour effet d'affirmer davantage votre confiance et celle des déposants dans les affaires de la Banque.

Vous serez également appelés à voter de nouveaux "Règlements Administratifs", et copie de ces règlements sera

adressée à chacun des actionnaires.

Toutes les succursales de la Banque, y compris le Bureau Central, ont été dûment inspectés durant l'année et suivant un Rapport spécial qui vous sera lu, vous constaterez que Messieurs les Commissaires Censeurs ont aussi exercé une vigilance active sur le Département des Dépôts d'Epargne de la Banque.

Nous trouvons ici l'occasion de rendre un nouveau témoignage au zèle et au dévouement des Messieurs qui composent cette Commission de Contrôle, si utile à l'Institution. Nous avons à coeur de mentionner ici le zèle dont le

Nous avons à coeur de mentionner ici le zèle dont le personnel a fait preuve au cours de ce laborieux exercice, aussi l'adoption d'un Règlement pour la création d'un Fonds de Pension vous sera soumis à cette assemblée, et nous ne doutons pas que vous ne donniez votre approbation à cette mesure de gratitude bien méritée et si nécessaire au maintien du succès de votre Institution.

Pour Messieurs les Administrateurs.

(Signé) H. LAPORTE,

Président.

#### LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

Compte des Profits et Pertes, 31 décembre 1913.

#### CREDIT.

Balance au crédit de Profits et Pertes, le 31 décembre 1912
\$203,992.23
DEBIT.
Pour quatre dividendes trimestriels, en tout 6% 60,000.00 Taxes Provinciales, Municipales et autres payées
durant l'année
nouvelles succursales 14,832.02 Réduction pour dépréciation sur obligations et dé-
bentures appartenant à la Banque 56,941.28 Porté au Fonds de Réserve sur les profits de
l'année 50,000.00
Balance au crédit Profits et Pertes, le 31 décem-
bre 1913 12,873.49
\$203,992.23

Fonds de Réserve:
Balance au 31 décembre 1912 ... ... \$575,000.00
Porté au crédit de ce compte le 31 déquembre 1913 ... ... 50,000.00

-\$625,000.00

Pour le Bureau de Direction: Vérifié et trouvé exact: (Signé) H. LAPORTE, Président W. F. CARSLEY, Vice-Président. LOUIS BEAUBIEN, Directeur. Tancrède BIENVENU, Gérant-Gén. J. W. L. FORGET, Inspecteur. JOS. BROSSARD, Compt. en chef.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a eu lieu le 28 janvier 1914, à midi.

#### RAPPORT GENERAL DE LA BANQUE AU 31 DE-CEMBRE 1913.

#### PASSIF.

Dépôts ne portant pas intérêt Dépôts portant intérêt, y compris l'intérêt ac-	\$ 1,965,095.2 <b>3</b>
cumulé jusqu'à la date de l'état	6,856,813.04
dans le Royaume-Uni et à l'étranger	1,409,290.69
\$ .	\$10,231,198.96
Billets de la Banque en circulation	1,146,923.00
Dividendes déclarés et non encore payés	1,374.14
Dividende déclaré et payable le 2 janvier 1914.	15,000.00
Total des Obligations au public	\$11,394,496.10
CAPITAL VERSE	1,000,000.00
FONDS DE RESERVE	625,000.00
Balance au compte de Profits et Pertes	12,873.49
A CONTR	\$13,032,369.59
ACTIF.	
Espèces monnayées	\$ 50,173.16
Billets du Dominion	790,511.00
Billets des autres Banques	242,948.00
Chèques sur d'autres Banques	895,977.15
Chèques sur d'autres Banques	502,443.00
pondants étrangers	76,114.11
NES et britanniques éternaires et sale	
NES et britanniques, étrangères et colo- niales, autres que les valeurs publiques	
canadiennes	1,141,779.83
actions AU PRIX DU MARCHE	1,911,771.20
PRETS A DEMANDE et prêts à courte	.,
échéance au Canada, sur obligations, dé-	
bentures et actions	1,792,980.63
Dépôt fait au Gouvernement Fédéral en garan-	-117-17-1-0
tie des Billets de la Banque en circulation.	52,000.00
Point it is a second of the se	\$ 7,456,698.08
Prêts à terme aux Corporations Municipales,	
paroissiales et scolaires	291,132.26
duction faite pour intérêts perçus sur bil-	
lets non échus), et autres valeurs Créances en souffrances, déduction faite des	5,115,113.32
pertes prévues	65,365.53
Immeubles autres que les Bureaux de la	
Banque	10,240.77
Banque Immeubles pour Bureaux de la Banque AU TAUX COURANT, DEDUCTION FAI-	
LE DES AMORTISSEMENTS	54,900.00
Créances hypothécaires sur immeubles vendus	34,900.00
par la Banque	38,919. <b>63</b>
	0-13-30

\$13,032,369.59

Pour le Bureau de Direction: Vérifié et trouvé exact: (Signé)

H. LAPORTE, Président. W. F. CARSLEY, Vice-Président. LOUIS BEAUBIEN, Directeur. Tancrède BIENVENU, Gérant-Gén. J. W. L. FORGET, Insp. en chef. JOS. BROSSARD, Compt. en chef.

#### Messieurs.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous nous avez confié lors de votre dernière assemblée générale, l'an dernier.

La Banque Provinciale du Canada est dotée, vous le savez, d'une organisation spéciale — la Commission de contrôle de son Département d'Epargne - qui siège mensuellement d'une façon régulière, et procède à la vérification des valeurs en caisse, et des effets facilement négociables en quantité suffisante pour pouvoir rembourser à demande jusqu'à cinquante pour cent des dépôts reçus au Département d'Epargne de la Banque.

Tous les documents justificatifs et pièces comptables nécessaires à l'exercice de notre mandat, nous ont toujours été fournis, et nous avons pu constater après vérification des effets mis à notre disposition, que des valeurs de tout repos, telles que obligations municipales, etc., ajoutées aux argents en caisse et en banque, s'élevaient en tout temps à au delà de la somme prescrite par vos règlements, pour répondre aux exigences possibles des déposants, à savoir 50 pour cent des dépôts d'épargne.

Les progrès rapides et constants qu'a fait votre insti-tution depuis sa fondation, et le pourcentage relativement élevé de son actif devant être considéré d'une réalisation facile, démontre qu'elle est administrée avec zèle et prudence; aussi cette brillante situation devra, nous l'espérons, compenser quelque peu les grands sacrifices personnels que se sont imposés ses fondateurs.

Pour les Commissaires Censeurs.

A. LACOSTE, Président. (Signé)

Le président de l'assemblée, M. Laporte, secondé par M. W. F. Carsley, propose l'adoption des rapports qui viennent d'être lus, et aussi du Compte de Profits et Pertes et du Bilan Général de la banque, lesquels sont adoptés.

Le président fait ensuite les remarques suivantes:

Messieurs.

Je crois qu'il serait bien inutile de commenter davantage la situation exceptionnellement bonne de votre institution, car les rapports qui viennent de vous être lus vous démontrent que la Banque a maintenant pris sa place parmi les meilleures institutions financières du pays. Son actif a été de nouveau évalué avec grande sévérité, et j'ai le plaisir de pouvoir confirmer davantage que tous les items compris dans les plais de la Parana représentant une valeur d'april le Bilan Général de la Banque représentent une valeur d'au delà du "pair". Vous avez sans doute remarqué qu'en outre de la somme de \$50,000 qui a été placée à la Réserve, un autre montant important s'élevant à au delà de \$56,000, a été également déduit de l'Actif pour faire face aux dépréciations sur débentures municipales et autres, lesquelles ont eu lieu durant l'année, à raison de la tension monétaire; cette somme pourra être bientôt comptée comme mise régulièrement à la réserve, car déjà, depuis la clôture de nos livres, il a été constaté qu'une partie notable a déjà été refaite par l'augmentation des mêmes valeurs suivant leur cote actuelle à la Bourse.

De fait, Messieurs, la position actuelle de la Banque Provinciale du Canada est vraiment remarquable, et il est convenable de se féliciter tous ensemble de ce grand succès, puisque tous, les actionnaires comme les administrateurs, le gérant-général et les officiers de la Banque, y ont contribué.

Permettez-moi d'ajouter, sans cependant vouloir prendre un engagement au nom du Bureau de Direction, qu'il est plus que probable qu'une augmentation du dividende aura lieu avec l'année 1914, et la chose sera prise sous sérieuse considération au 1er mars prochain.

Je crois devoir ajouter que malgré la tension monétaire, notre Banque accuse encore cette année une augmentation de près d'un quart de million dans ses dépôts, et chose consolante à constater, plus de 5,000 comptes nouveaux ont été enregistrés parmi nos déposants dont le nombre est, aujour-d'hui, d'au delà de 43,000; cela démontre à juste titre la confiance dont jouit maintenant notre institution dans le public.

Le président invite d'autres actionnaires à prendre la parole et sur ce, Sir Alexandre Lacoste s'exprime comme

suit:

Messieurs, En mon nom et en celui du Bureau des Commissaires Censeurs, je désire faire l'éloge de la Direction de la Banque et féliciter les actionnaires d'avoir eu l'heureuse idée, dès la fondation de la Banque, de créer ce Bureau de Contrôle pour le Département d'Epargne; abstraction faite de mes services personnels, je crois sincèrement que tel Bureau de Contrôle, à l'exemple des grandes banques européennes, donne une nouvelle garantie aux actionnaires et aux déposants de la banque. Il réfère tout spécialement au rapport des Commissiones et aux déposants de la banque. saires Censeurs qui a déjà été lu aux actionnaires, démontrant que tous les placements faits par le Conseil de Direction avec les deniers du Département d'Epargne sont régulièrement et mensuellement examinés par les Commissaires.

Monsieur Martial Chevalier, secondé par Monsieur G. M. Bosworth, propose alors que deux auditeurs en conformité avec la nouvelle loi des banques, soient nommés à cette assemblée pour l'année courante et que l'on procède à leur nomination.

Sur proposition du Dr E. P. Lachapelle, secondée par Monsieur G. N. Moncel, la rémunération des auditeurs sera de \$1,200 par an, laquelle somme pourra être divisée entre les

deux ou autrement, selon qu'il en sera décidé.

Le président fait rapport à l'assemblée que suivant un avis par écrit, reçu par l'administration, MM. Alexandre Desmarteau, comptable de la cité et du district de Montréal, et J. A. Larue, comptable de la cité et du district à Québec, ont été mis en nomination et sur proposition de MM. J. U. Emard, secondée par M. H. G. Lajoie, MM. Desmarteau et Larue sont nommés unanimement auditeurs de cette banque pour l'année courante.

Sur proposition du président, M. Laporte, secondée par M. Alphonse Racine, les règlements de la banque actuelle-ment existants sont abrogés et remplacés par d'autres règle-

ments qui sont adoptés par les actionnaires à l'unanimité. Sur proposition de M. P. F. McCaffrey, secondée par M. U. H. Dandurand, des remerciements sont votés aux Directeurs et aux Commissaires Censeurs de la Banque pour les services rendus à l'institution durant l'année écoulée.

Sur proposition de Monsieur Alfred St-Cyr, secondée par Monsieur Odilon David, un vote de remerciements est également offert au Gérant-Général, aux inspecteurs, aux gérants des succursales et employés de l'institution pour les

services signalés rendus durant l'année écoulée.

Le Gérant-Général, Monsieur Tancrède Bienvenu, exprime sa gratitude pour ce vote de remerciements offert au personnel de la Banque et à lui-même. De fait, dit-il, MM. les administrateurs seront d'accord avec moi, en vous dé-clarant que l'état brillant des affaires de la Banque qui vous est présenté ce jour est dû pour une très large part au travail dévoué et au zèle des officiers et employés de la Banque. Il remercie tout spécialement les actionnaires d'avoir bien voulu voter le règlement qui autorise l'administration de créer un Fonds de pension pour les employés; il n'est que juste, dit-il.

que la Banque prenne soin de ses fidèles serviteurs durant leurs vieux jours.

Le président, Monsieur Laporte, et ce, suivant l'usage, offre de déposer un seul bulletin comprenant tous les noms des Directeurs actuels pour la réélection. Aucun actionnaire n'ayant objection à ce bulletin, le président demande aux Scrutateurs de bien vouloir le signer et déclarer les messieurs suivants directeurs de cette Banque.

Le bulletin se lit comme suit:

Nous, soussignés, Scrutateurs dûment nommés à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Banque Provinciale du Canada, tenue dans les bureaux de la Banque, ce vingt-huitième jour de janvier, à midi, déclarons les messieurs suivants élus directeurs de cette Banque pour l'année courante: — MM. H. Laporte, W. F. Carsiey, Hon. Louis Beaubien, G. M. Bosworth, Alph. Racine, L. J. O. Beauchemin et Tancrède Bienvenu.

P. F. McCAFFREY. G. N. MONCEL.

Scrutateurs.

L'on procède ensuite à la nomination des Commissaires Censeurs (Bureau de Contrôle pour le Département d'Epar-

gne).
Sur proposition de Monsieur W. F. Carsley, secondée par Monsieur Alfred St-Cyr, les Messieurs suivants sont élus Commissaires Censeurs pour l'exercice 1914, savoir: Sir Alex. Lacoste, docteur E. P. Lachapelle, Monsieur Martial Chevalier.

Et l'assemblée s'ajourne.

A une assemblée des Directeurs de la Banque tenue immédiatement après l'assemblée des Actionnaires, Monsieur H. Laporte fut élu président du Bureau de Direction et MM. W. F. Carsley et Tancrède Bienvenu, gérant général, tous deux vice-présidents de la Banque.

#### LOI LACOMBE.

Déposants. Albert Spénard Georges Poirier Sam. Whitehead Ferd. Lassonde Arthur Vézina J. A. Tranquil Edmond Bousquet Paul D'Aigle Georges Latreille Oscar Delarivière

los. Mailloux

Patrick Jones

Théo. Beaulieu los. Paquette

Alphonse Viau Charles Vaudry

Ferdinand Goyer

Swift Can. Co., Ltd. L. O. Grothé, Ltd. Art. Lord Aird & Son Jannel Coke Co. C. P. R. (Shop Angus) Ltd. Can. Steel Found. Co. J. Eveleigh Co. Cité de Montréal

Employeurs. Cité de Montréal

Jos. A. Dion

Jenkins Bros.

C. P. R. Chartrand & Turgeon M. S. R. Co.

Alphonse Valiquette Frank Vaillant Alfred Smith Alfred Turcotte Alphonse Desgroseillers Henri Hubert Edouard Chayer Antonio Giroux Joseph Brown J. Jos. Bastien Onésime Gauthier Ios. Gibeault Edelmard Voisard Emile Michaud Alphonse Major Ismaël Marien (de L'Epiphanie) Georges Bélanger Patrick Clark Wm. Robinson

City Ice Co. Davidson Mfg. Co. Imp. Construction Co. Cité de Montréal Cité de Mont. Gazette Printing Co. Dom. Transport Couture & Foisy Cité de Montréal Corbeil & Frères M. S. R. Co. Alcide Cyr Ind. Pope Carriage Co. Ltd I. Ste-Marie M. S. R. M. S. R. Co. Cité de Montréal

S. Charpentier Security Insurances M. Dillon

Shaw. Power Co. J. Désiré Laprés Domina Masse M. S. R. Co. J. Albéric Marchand A. C. Larivière Cie Bilodeau, Ltée A. L. S. Glass Félix Marois Zéphirin Mitchell Beauvais Frères Philémon Morency J. A. Morency Raymond Lafontaine Geo. Rattelade Brunelle Pierre Lavallée lui-même Anselme Laverrière Industrial Ins. Co. J. B. Bureau Jos. Leblanc Peter Lyall & Sons, Ltd ie Hyde & Son, Ltd C. P. R. Co. Philias Lortie Jos. L. P. Lortie W. J. McFall J. E. Martel J. L. Lord Alphonse Racine Keystone Press Co. M. Lippman Lippman Co. J. A. Octave Latour A. C. Chassé Rodrigue Raymond

Masson & St-Germain

#### QUEBEC STEAMSHIP CO., LIMITED.

(Exploitée par la Canada SS. Lines Limited)

#### ALLEZ AUX BERMUDES

Le Steamer "Bermudian." à double hélice, 10,518 tonnes de déplacement quittera New-York à 10 heures a.m. les 11, 18, 25 Février. 4, 11, 18, 25, Mars. Signaux sous-marins, télégraphie sans fil, orchestre.

Veyage Record, 39 heures 20 minutes. Le plus rapide, le plus moderne et le seul steamer débarquant ses passagers aux quais aux Bermudes sans transférer.

#### **ANTILLES**

Le nouveau steamer "Guiana" et autres steamers quittent New-York à 2 hrs p m., 7, 21 Février, 7 21, Mars pour St-Thomas, Ste-Croix, St-Christophe Antigua, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Ste-Lucie, la Barbade. Demerara.

Pour renseignements complets, s'adresser à D. Olivier, agent des billets, 9 Square Victoria; J. G. Brock & Co., 221 rue des Commissaires; Thos: Gook & Son, 530 rue Sainte-Catherine Ouest; W. H. Henry, 286 rue Saint-Jacques; Houe & Rivet, 9 Boulevard Saint-Laurent; W. H. Clancy, 122 rue Saint-Jacques; Succursale Nord du "Star," 45 Union Avenue, Montreal Montréal.

Main 2674

La Presse

# J. E. RENAUD

Courtier en Douane

SUITE 45-46-47 58 ST. FRS. XAVIER

# MACHINERIE de CORDONNERIE

Pour tous Travaux depuis la Mise en Forme jusqu'au Finissage.



MARK

Systèmes Goodyear pour Cousu-Trépointe et Cousu-Chausson

Machines "Consolidated"
à monter
d'après la
Méthode Manuelle

Presses à découper les tiges Modèle C.

Machines
Rapides
"Standard"
A visser les semelles

Machines Davey à cheviller bois avec bigorne

Machines à Enfoncer les clous protège-talon --- Machines à Estamper, à Charger, à Poser, à Fraiser, à Gouger, à Verrer et à Finir les Talons---Machines à clouer "Loose Nailer" et Machines à Bonbouter---Machines à Cimenter, à Poncer et à Parer---Machines à Entoiler les Premières, "Série Gem"--- Machines à Poser les Oeillets --- Oeillets, Cambrillons, Brosses, etc.

United Shoe Machinery Company of Canada

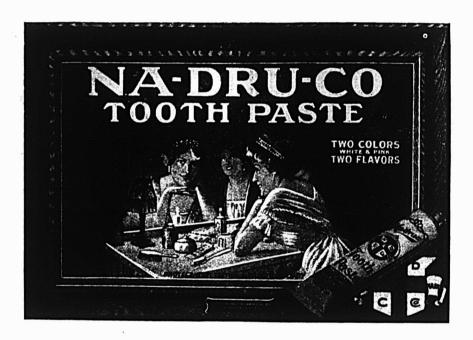
Montréal, Qué.

### INFORMATIONS FINANCIERES

Actions Ordinaires et actions Privilégiées	Capital payé	Réserve 1	Pair des Actions n	Taux du der-	Dernière c	
			actions  1	rici Dividende -	Au 27	Au 3
BANQUES Banque de Montréal	\$16,000 000	\$16,000,000	\$100.00	10%	janvier 242 14	février 2481/
Banque de Québec	2,730 560	1,306 962	100.00	7%	2431/2	24814
Banque de la Nouvelle-Ecosse	5,997 550	10 886 570	100.00	14%	260	117¾ 259
Banque de Toronto	5,000,000	6 000,000	100.00	11%	200	-39
Banque Molson	4,000,000	4,8 0,000	100.00	11.%	204 1/2	202 1/2
Banque Nationale	2,000,000	1,550,000	100.00	8%	130	132
Banque des Marchands du Canada	6,900,000	6,511,050		10%	18534	1861/2
Ranque Provinciale	1,000,000	625,000	100.00	6%		
Banque Union du Canada	5,000,000	3,400,000		8%	143	145
Banque Canadienne du Commerce	15,000,000	13,500,000	50.00	10%	21234	
Banque Royale du Canada	11,560,000	12,560,000		12%	225	22578
Ranque d'Ottawa	4.000.000	3,625,0 <b>9</b> 0 4,750,030		9% 12%	1501/2	152
Banque Impériale du Canada	6,974 380	7,000,000		12%	204	205 1/2
Bank of British North America	4.866.666	2,920,000		8%		•••••
GHEMINS DE FER	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	,,,,,,,,,,		, ,		
Canadian Pacific Railway (Ordinaires)	180,000,000	146,283,497	100.00	10%	212	2183%
Duluth S.S. & A. Railway (Ordinaires)			100.00			21078
do do do (Préférentielles)	10,000,000	<b></b> .	100.00			
Minn. St. Paul & Soo Railway (Ordinaires)	20,832,000		100.00	7%	1301/2	132
do do do (Préférentielles)			100.00	7%		
TRAMWAYS ELECTRIQUES		10 775750				
Detroit United Railway	12,500,000			6%	7234	73
Duluth Superior Traction	3,500,000	2,500,000	100.00	5%	••••	
Halifax Blectric Railway	1,400,000	600,000	100.00	7%		•••••
Havana Electric Railway (Ordinaires)	7,500.000		100.00		••••••	••••
do do do (Préférentielles)	5,000,000		100.00	6%	•••••	
Illinois Traction (Ordinaires)	9,564,000		100.00	E #	92	02
do do (Préférentielles) Mexican Light & Power (Ordinaires)	5,000,600	1,,,,,,		6%	92	92 49
do do do (Préférentielles)		Description of the state of the second of th	100.00	7%	42	49
Montreal Tramway				10%	207	210
Porto Rico Railway	3,000,000	1,7			62	661/4
Quebec Railway, Light & Power	9,300,500				161/2	
St. John Railway	800,000			6%		
Brazilian	10,000,000	6,000,000	COLORED CONTROL CONTROL	6%	881/2	
Toledo Railway & Light	12,000,000	13,257,000	100.00			
Toronto Railway	8,000,000	3,992,326	100.00	7%	1391/2	140
Cri-City Railway & Light (Ordinaires)	9,000,000		100.00			
do do do (Préférentielles)	2.825,000	8,068,000	100.00	6%		
[win City Rapid Transit (Ordinaires)				6%	107	1073/8
do do do (Préférentielles)				7%	2023/	207
Winnipeg Electric Street Railway	6,000,000	5,578,000	100.00	10%	20334	207
			•••	0 -		
Canadian Car & Foundry (Ordinaires)	3,500,000	2.500.000		8%	60	681/2
do do do (Préférentielles)				7%	281/2	102
do do (Préférentielles)			100.00	7%	281/2	30 92
Canadian Converters		• • • •		4%	. 90	38
Deminion Steel Co	. 35,000,000			4%	395%	
Dominion Textile Co. (Ordinaires)	5,000,000		2000 1000	6%	821/2	831/4
do do (Préférentielles)	. 1,859,030	3,040,275	5 100.00	7%	102 1/2	1031
Lake of the Woods Milling Co. (Ordinaires)	2,100,000		-	8%	131	134
do do do (Préférentielles)		-,,		7 % 8 %		541
Montreal Cottons Ltd (Ordinaires)	3,000,000	500,000		8%	51	5414
do do do (Préférentielles)		1	•	. 7%	72	102 72
Nova Scotia Steel & Coal (Ordinaires)	6,000,000		1 200.00	6%	72	72
do do do (Préférentielles)	1,030,000	_1 , ,		8%	119	I2I
	2,500,000			8%		
Penmans, Limited (Ordinaires)	2,150,600	, ,,,,	100.00	7%		51
do do (Préférentielles)	1,075,000		A STATE OF S	6%		79
DIVERS	,-,,,,,,,	_,555,66	3.55	- 76		
Bell Telephone Co		3,649,00	100.00	8%	1495	
Mackay Companies (Ordinaires)	50,000		100.00	5%	84	837
do do (Préférentielles)	50,000,000	ο	. 100.00	4%	68	67
Montreal Light, Heat & Power	17,000,00			10%	21934	
3. 1.0 min		1,257,00				
Montreal Telegraph	2,000,00	100,00	100.00	8%		
Ottawa Light, Heat & Power Co	1,511,50	730,00		10%	16734	
Richelieu & Ontario Navigation Co	3,132,00	1,123,57	73 100.00	8%	1113/	8 1117
Shawinigan Water & Power Co				6%	1361/	71 -
MINES						
Crown Reserve	1,999,95		1.00	60%	1.85	1.83
I iternational Coal Mining (Ordinaires)	500,00		100.00	7%		
an an i Préférentielles),	1 919.70		THO DO		1	1

# LES ANNONCES PAR AFFICHE

Font appel à 3,000,000 de consommateurs
TOUS LES JOURS



Les affiches parlent un langage universel, et c'est le seul moyen de faire impression sur l'esprit des enfants, des étrangers et des milliers d'acheteurs qui n'ont pas le temps de lire les journaux ou autres annonces imprimées.

Nous vous donnerons le summum de l'annonce attrayante-ineffaçable et productrice pour chaque dollar qu'elle vous coûte. Demandez les estimés et schemas à

# H. A. WILLIAMS, Gérant, Canadian Poster Co.

Edifice Dominion Express, Montréal.

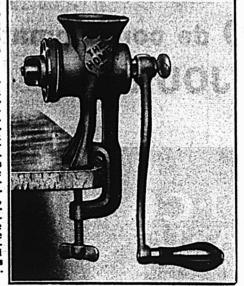
Plus de 75% de la publicité canadienne est faite par nous. Quoi ! Bovril, Baby's Own Soap, Fruitatives, Na-Dru-Co., Montserrat, Players Cigaretttes, Magi and Adanac, Etc., sont affichés par nous à l'année.

# Vous trouverez ce Hachoir à Aliments

# **'HOME 65" DE MAXWELL**

une des lignes se vendant le mieux que vous ayez jamais tenues.

Le hachoir
"Home 65" est
une nouvelle machine comprenant tous les derniers perfectionnements. Fait
dans la grandeur
étalon pour famille et bien plus
fort que le type
ordinaire de hachoir. Le couvercle s'adapte juste,
rendant le hachoir impe-méable. Le cylindre
ouvert du bout le
rend facile à nettoyer. Fourni
avec différent-s
plaques coupantes.



DAVID MAXWELL & SONS. - ST. MARY S, ONT.

# Tôles Galvanisées



# "Queen's Head"

Le type du genre depuis un demi-siècle Jamais égalées comme qualité.

A. C. LESLIE & CO., LIMITED.

MONTREAL

# Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITE

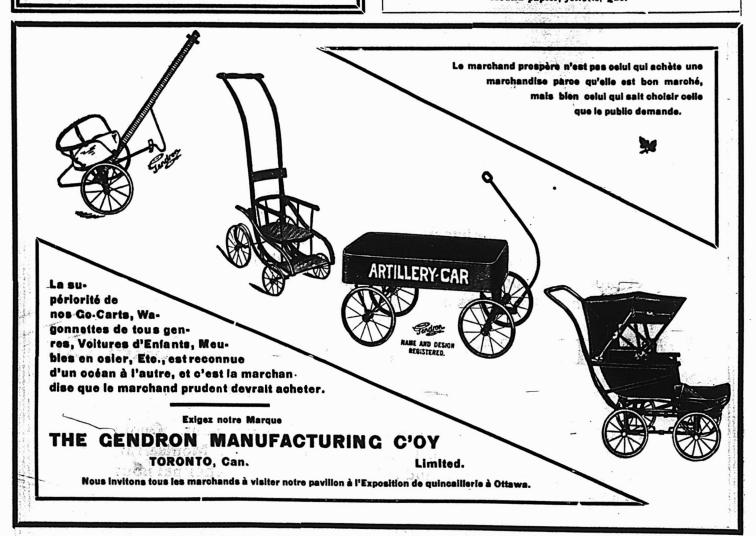
Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3 Papiers de Construction. Feutre à Doubler et à Tapisser Produits du Goudron. Papier à Tapisser et à Imprimer Papier d'Emballage Brun et Manille.

Fabricants du Peutre Goudronne "BLACK DIAMOND"

Alex. McArthur & Co., Limited

82 RUE McGILL, MONTREAL

Manufacture de Feutre-pour Toltures: Rues du Havre et Logan Moulin papier, Joliette, Qué.



# Ferronnerie, Quincaillerie, Peinture Matériaux de Construction, Etc.

#### L'EMPLOI DU CIMENT EN HIVER

Le ciment peut s'employer en hiver — Exemple frappant des qualités de résistance du béton contre le feu—Méthodes préventives de son emploi en hiver.

"Le ciment peut-il s'employer en hiver?" Ceci est une question souvent demandée au marchand détaillant.

La réponse peut se faire avec sûreté dans l'affirmative, pourvu que celui qui emploie le ciment prenne certaines précautions dont nous parlerons plus loin dans cet article.

Le ciment devrait se vendre toute l'année chez le quincaillier. Il se vend toute l'année en plusieurs endroits, où les marchands ont instruit le public sur les méthodes exactes de comment employer le ciment.

Il est bien connu que le béton, qui est fait de ciment, sable, pierre, etc., remplace rapidement plusieurs anciens matériaux de construction. Il a de nombreux avantages en sa faveur.

Le béton entre grandement dans l'érection de beaucoup de nos plus grands édifices et autres entreprises de construction.

Le grand constructeur, l'entrepreneur et ceux engagés dans les affaires de construction, réalisent la valeur du ciment, mais il reste toujours un grand travail de prosélytisme à faire pour le quincaillier parmi les fermiers.

Un point en particulier devrait toujours se faire ressortir et tenir devant le fermier, c'est la protection qu'il y a d'avoir des bâtisses, silos, etc., construits en béton.

#### Un exemple frappant

Lorsqu'une grande ville est privée d'un approvisionnement adéquat d'eau pendant seulement quelques jours, le danger de l'incendie y est très grand. Les conditions sont considérées comme intolérables, et elles doivent l'être, car il y a peu de consolation à surveiller les progrès et l'extinction d'un incendie.

Il y a sans doute plusieurs fermiers dans votre localité qui projètent l'érection de silos, fondations, etc., mais qui retardent toujours jusqu'à la venue du printemps. Ne serait-ce pas une bonne idée d'essayer de les y intéresser dès maintenant?

Quand même ils ne feraient pas commencer les travaux immédiatement, ils seraient tout probablement des clients pour le ciment au printemps.

En réponse à la question si le ciment peut être employé l'hiver, le renseignement suivant, lu dans un journal devant la Boston Society of Engineers, par Leonard C. Wason, président de la Aborthan Construction Co., Boston, Mass., déclare que le béton ne doit pas geler lorsqu'on le mélange. "Un tuyau de vapeur chaude peut être poussé dans le tas de sable, la vapeur qui s'échappe, chauffant et chassant la gelée. Ceci peut se faire aussi pour la pierre, mais une toile devra être jetée sur le dessus du tas pour retenir la chaleur qui s'échappe plus rapidement. Lorsqu'un considérable montant de chaleur est fourni en avance, les tuyaux de vapeur peuvent être posés sur le sol, et la pierre est recue et tassée dessus. Puis on jette une toile dessus pour empêcher le mauvais temps d'entrer dans la pile et pour retenir la chaleur. La gelée est ainsi facilement et économiquement chassée.

"Le sel est fréquemment employé dans l'eau pour abaisser sa tendance à geler, et cela vaut souvent la peine de chauffer l'eau elle-même. Il y a peu à faire pour empêcher de geler une masse de béton, car la gelée n'arrivera ordinairement qu'à une profondeur d'un pouce. Les bâtisses sont encerclées dans du prélart de grosse toile liée solidement et l'espace renfermé ainsi est chauffé avec des salamandres de coke brûlant. Quelques fois, il est possible d'employer de la vapeur.

"La gelée est chassée du travail fait par l'emploi du sel et de la vapeur, et si la surface du béton est laissée rude, il est commun d'arroser la surface supérieure avec du sel pour l'empêcher de geler. En hiver, il est très ordinaire de faire le fini par une opération séparée, après que la bâtisse est enclose, et non comme une partie intégrale de la construction, à cause du danger de la gelée. Après qu'il a été posé, on doit l'empêcher de geler pendant les premières quarante-huit heures.

ELLE FERME SES USINES.

La Canada Cement Company a informé ses clients qu'à partir du 1er février et jusqu'à nouvel ordre, ses usines de Marlbank, Ont., de Lakefield, Ont., de Shallow Lake, Ont., et de Calgary, Alta., seront fermées.

Les neuf autres usines de la compagnie, celles de Port Colborne, de Belleville et de Hull, pour l'Est du Canada, et celles de Winnipeg, de Exshaw et de Sandstone pour l'Ouest, continueront à fonctionner, bien que le personnel de ces usines ait été réduit.

La compagnie avec toutes ses usines peut fournir de 11 à 12 millions de barils de ciment par année, alors que la consommation totale en Canada, l'année dernière, n'a été que de 8 millions de barils.

#### LES DEUX MARCHANDS.

Un marchand dit à son commis qui peine: "Je suis bien content de la manière dont vous travaillez. Celui qui fait son devoir correctement est appelé à gagner dans le combat de la vie, et vous êtes appelé à arriver au haut de l'échelle quelque jour; en attendant, je vais augmenter votre salaire."

Oh! combien heureux est le commis qui entend cela, il a bien plus de coeur à l'ouvrage et il fait les choses briller dans le vieux magasin comme elles ne l'ont jamais fait auparavant.

Dans l'autre magasin en face de la rue, les commis travaillent avec les pieds gelés; le marchand bougonne toute la journée et leur donne un maigre salaire; il ne les louange jamais lorsqu'ils le méritent, mais crie toujours et les met de mauvaise humeur, ce qui les fait attendre l'heure de sortie avec impatience. Il y a quelque chore de mal à blâmer les gens qui vous aident dans votre commerce, lorsque les choses ne vont pas et le commerce va en dérive; vos hommes vous aideraient à bien faire vos affaires si vous les traitiez bien — ils seraient heureux au lieu d'être maussades.

# Exposition de Quincaillerie, Convention de Quincaillerie A OTTAWA, DU 16 AU 21 FEVRIER 1914

La plus grande Exposition de Quincaillerie jamais tenue en Amérique

Messieurs les Marchands.

Le prix réduit du voyage de Montréal à Ottawa et retour, y compris la chambre d'hôtel pendant cinq jours à l'un des deux beaux hôtels Château Laurier ou le Nouveau Russell, sera de \$8.45; ceci solde les frais du voyage aller et retour, et de la chambre pendant cinq jours à l'hôtel. Le tarif réduit s'applique à toutes les stations de départ.

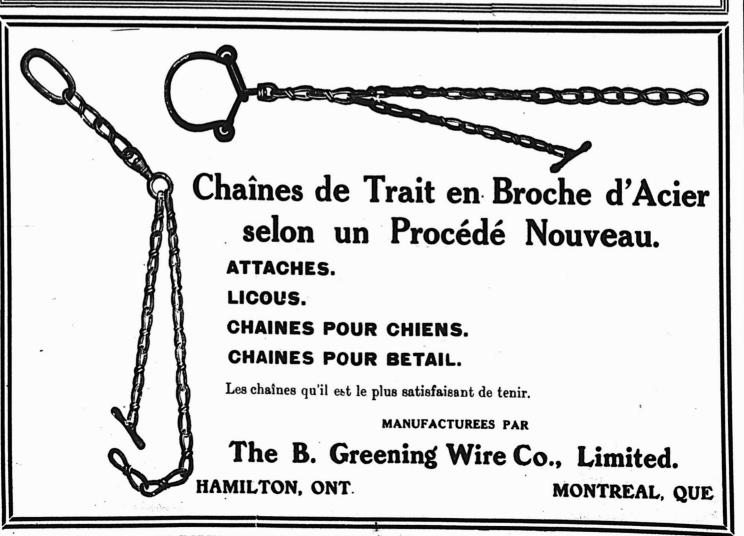
Ecrivez pour avoir tous renseignements. Faites-le aujourd'hui même.

### F. M. TOBIN.

Woodstock. Secrétaire de l'Association des Exposants de Quincaillerie.

# J. A. BEAUDRY,

80, rue St-Denis, Montréal, Secrétaire de l'Association des Marchands-Détailleurs



# (Ferronnerie) Marché de Montréal

LA SITUATION.	36 100 pieds 6.00	Tôles galvanisées
Il n'a a ancora avena abangament	100 pieds 6.00 100 pieds 8.50 100 pieds 11.50	Nous cotons à la caisse: Fleur
Il n'y a encore aucun changement dans la situation du marché de la quin-	100 pieds 11.50	Gorbals Queens de
caillerie et ferronnerie. Les prix n'ont	1 100 pieds 17.00	Best Best Comet Head Lis
subi aucun changement et sont toujours	100 pieds 23.00	28 G 4.40 3.95 4.40 4.20
fermes. Le commerce est bon pour cet-	1½ 100 pieds 27.50	26 G 4.20 3.50 4.20 3.05
te époque de l'année et les rentrées de	2 100 pieds 37.00	22 à 24 G 3.75 3.45 3.75 3.45
l'argent se font assez bien.	2½ 100 pieds 58.50	16-20 3.65 3.20 3.65 3.35
Nous cotons:	3 100 pieds 76.50	Les prix de la marque Comet sont plu-
	3½ -100 pieds 92.00 4 100 pieds 109.00	tôt à la hausse.
PLOMBERIE		Tôles Noires "Canada".
Tuyaux de plomb	Tuyaux en acier	5a Feuilles 2.75
Les prix sont de 7.50 moins 5% pour	2 pouces 100 pieds 9.60	00 reuilles 2.80
tuyaux en plomb et de 9.00 pour tuyaux	2½ pouces 100 pieds 12.25	75 Feuilles 2.90
de plomb composition moins 5%.	3 pouces 100 pieds 13.30	Apollo
Tuyaux de renvoi en font et acces-	3½ pouces 100 pieds 15.55 4 pouces 100 pieds 19.80	101 oz=28 Anglais 4.35
		28 G.=26 Anglais 4.10
soires	Fer-blanc Charcoal	26 G 3.85
Les escomptes sur les prix de la liste	Nous cotons: 1 c. 14 x 20 4.65	24 G. 3.60 22 G. 3.60
sont: tuyaux légers, 60%; tuyaux moyens	Fer-blanc en feuilles	.6 1 0
et extra-forts, 65%, et accessoires légers,		Moins d'une caisse, 25c de plus par
moyens et extra-forts, 70%.	X Extra par X et par cse 1.00 suivant qualité.	100 livres.
Tuyaux en fer	(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net)	28 G. Américain équivaut à 26 G. An-
Tuyaux noirs: 1/4 pouce à 3/6 pouce, 65	Au coke - Lydbrook ou égal	glais. Petite tôle 18 x 24 52 feuilles 4.45
p.c.; 1/2 pouce, 70 p.c.; 3/4 à 2 pouces, 741/2	IC, 14 x 20, base bte 4.45	Petite tôle 18 x 24 52 feuilles 4.45 Petite tôle 18 x 24 60 feuilles 4.70
p.c.; 2½ à 4 pouces, 74 p.c.	(Caisse de 112 feuilles, 108 lbs. net)	
Nous cotons, prix de la liste:		Soudure
100 pieds 6.00	Au Charbon—Terne-Dean ou égal	Les prix sont plus élevés de 1c par lb.
1/4     100 pieds 6.00       1/4     100 pieds 6.00       1/2     100 pieds 8.50       1/4     100 pieds 11.50	IC, 20 à 28 bte 7.40	Nous cotons: barre demi et demi, ga-
100 pieds 8.50	(Caisse de 112 feuilles, 216 lbs. net)	rantie, 25½c; do, 23c "Wiping", mé-
100 pieds 11.50	(Caisse de 560 lbs.)	tal pour plombiers.
11/4 100 pieds 23.00	Feuilles étamées	QUINCAILLERIE
1½ 100 pieds 27.50	XX. 14 x 60, gauge 26 lb. 0.07 0.07	Boulons et noix
2 100 pieds 37.00	72 x 30 gauge 24, 100 lbs. 8.50	Très ferme et à la hausse.
2½ 100 pieds 58.50	72 x 30 gauge 26, 100 lbs. 9.00	Nous cotons:
1 100 pieds 76.50		Boulons à voitures Norway (\$3.00) 50
100 pieds 109.00	Tôles galvanisées "Canada"	et 10 p.c.
100 pieds 92.00	Nous cotons: 52 feuilles, \$4.65; 60	Boulons à voitures carrés (\$2.40) 60 et

Tuyaux galvanisés

Tuyaux galvanisés: ¼ à ¾ pouce, 50 p.c.; ½ pouce, 59 p.c.; ¾ à 2 pouces, 64½ p.c.; 2½ à 4 pouces, 64 p.c.

Nous tone prix de liste:

34	-	100 pieds	6.00

		A	
•	TO COL	6	
0	A B	2424	ğ
E.			
4		r	۲.,

Tôles noires

feuilles, \$4.90.

Feuilles:

22 à 24 26

28

CARTOUCHES

# DOMINION

2.65

2.75 2.85

10 p.c.

65 et 10 p.c.

Boulons à voitures carrés (\$2.40) 60 et

Boulons à voitures (\$1.00); grandeurs, & et moindres. 60 et 10 p.c.; 7/16 et au-dessus, 52½ et 12½ p.c.

Boulons à machine, i pce et au-dessous

### CALIBRE 22

LES DOMINION 22 courtes à poudre noire sont chargées avec de la Poudre de la meilleure qualité qui ne se prend pas

en pain et d'une balle graissée qui empêche le fusil de se plomber d'aucune manière.

LES DOMINION 22 courtes à poudre sans fumée ont une balle non graissée et sont d'une exceptionnelle exactitude

LES DOMINION 22 pour long fusil, chargées soit avec Poudre noire ou sans fumée, sont excessivement exactes jusqu'à 100 verges et peuvent être employées pour de bien plus grandes distances si une allocation est faite pour la hauteur et le vent. Les cartouches ont une haute vélocité et donnent une trajectoire très plate, combinée avec le plus haut degré d'exactitude.

LES DOMINION 22 automatiques, chargées avec de la Poudre sans fumée et une balle non graissée, sont d'idéales cartouches exercities et trapaillent perfeitement dans le fusil enternétique 22

touches sportives et travaillant parfaitement dans le fusil automatique 22.

LES DOMINION 22 courtes et longues soit à poudre noire ou à poudre sans fumée sont aussi chargées avec des balles champignons Elles sont sans égales pour attrapper du gibier.

LES DOMINION 22 W.R.F. et 22 Extra longues, chargées soit avec Poudre noire ou Poudre sans fumée, sont d'excel-

LES DOMINION à balles de calibre 22 sont propres. Elles ne plomberont pas la rayure du barillet.

# DOMINION CARTRIDGE COMPANY Limited,

Le succès d'un commerce dépend absolument de la satisfaction donnée à la clientèle, et rien ne peut satisfaire un client davantage que la qualité.



**Les Peintures** 

# MARTIN - SENOUR 100% Pure

et toute la ligne de Produits

MARTIN - SENOUR

VERNIS, EMAUX, etc.,

étant de qualité supérieure, il s'ensuit que nos agents distributeurs ont l'avantage sur leurs opposition.

La campagne d'annonces que nous entreprenons pour le printemps dans p'esque tous les journaux et revues du pays saura contribuer à stimuler la vente, et chacun en retirera son profit

S'il n'y a pas d'agent chez vous, écrivez de suite, et prenez avantage d'une proposition payante.

# *The* Martin-Senour

Company

Limited.

Fabricants de Peintures et Vernis.

MONTREAL,

CHICAGO,

TORONTO.

WINNIPEG,

LINCOLN,

HALIFAX.

Ball
Boulons à machine, 7/16 pce et au-dessus, 60 p.c.
Boulons à lisse, & et plus petits, 60 et 62½ p.c.
Boulons à lisse, 7/16 et plus gros, 50 et

Noix par boîtes de 100 lbs.

Nous cotons: Noix carrés 4c la lb. de la liste Boulons à charrue, 55 et 10 p.c.

La broche barbelée est cotée \$2.321 les 100 livres à Montréal.

Crampes à clôtures Fer poli Fer galvanisé	\$2.55 2.85
Broches pour poulaillers	
1 x 20 x 30"	4.10
x 30 x 36"	4.75
1 x 22 x 24"	5.00
1 x 22 x 30"	6.30
L'escompte est de 60% sur la	liste.
1 x 20 x 24"	3.40
1 x 22 x 36"	7.50

#### Broche galvanisée, etc.

Nous cotons:		
No 9	les 100 lbs.	2.30
No 12	les 100 lbs.	2.45
No 13	les 100 lbs.	2.55
Poli brûlé:		•
No 10	les 100 lbs.	2.35
No oà 9	les 100 lbs.	2.35
No 11	les 100 lbs.	
No 12	les 100 lbs.	
No 13	les 100 lbs.	2.70
No 14	les 100 lbs.	2.80
No 15	les 100 lbs.	2.85
No 16	les 100 lbs.	
Brûlé, p. tuyaux	100 lbs. No 18	3.85
Brūlé, p. tuyaux	100 lbs. No 19	4.70
Extra pour broch	e huilée, toc p. to	o lbs.

#### Broche à foin

La demande est faible. Nous cotons net:

Marché très ferme.

No 13, \$2.25; No 14, \$2.30, et No 15, \$2.40. Broche à foin en acier coupé de longueur, escompte 25 p.c. sur la liste.

#### Plaques d'acier

100 livres 2.40 100 livres 2.70 100 livres 2.70

#### Zinc en feuilles

Le marché est ferme. Nous cotons: \$7.25 à \$7.50 les 100 lbs.

#### Coudes pour tuyaux

Nous cotons à la doz.: coudes ronds ordinaires 75 feuilles, \$1.10; 60 feuilles, \$1.35, et polis, 60 feuilles, \$1.60.

#### Broche moustiquaire

Forte demande.

Nous cotons: broche noire, \$1.55 par reuleau de 100 pieds.

Broquettes			-	8
Pour boites à fraises	75	et	121	p.c.
			10	
	80	et	121	p.c.
A tapis, bleues				p.c.
A tapis, étamées	80	et		p.c.
A tapis, en barils			40	p.c.
Coupées bleues, en doz.	75	et	121	p.c.
Coupées bleues et ¿ pe-				8
santeur			60	p.c.
Sweeden, coupées, bleues	3			-
et ornées, en doz.			75	p.c.
A chaussures, en doz.			50	p.c.
A chaussures, en ugts 1 lb.	60	et	10	p.c.
Clove de broch				-

Nous cotons: \$2.20 prix de base, f.o.b., Montréal

b., Montréal.

#### Clous à cheval

Nous cotons par boite: No 7, \$2.90; No 8, \$2.75; No 9, \$2.60; No 10, \$2.50, avec escompte de 10 p.c.

#### Fers à cheval

Nous cotons f.o.b., à Montréal:
Neverslip crampons, le cent 3.80
et plus et plus
No 2 No 1
grand petit

Fers ordinaires et
pesants, le qrt
Neverslip crampons 7/16, le cent
Neverslip crampons 1, le cent
Neverslip crampons 9/16, le cent
Neverslip crampons 5/16, le cent
Neverslip crampons 5/16, le cent
Neverslip crampons 1, le cent
Neverslip crampons 2, le cent
Neverslip crampons 2, le cent
Neverslip crampons 3/16, le cent
Neverslip crampons 4, le cent
Neverslip crampons 4, le cent
Neverslip crampons 5/16, le cent
Neverslip crampons 1, le cent
Neverslip crampons 2, le

Chaines en fer

Très ferme.
On cote par 100 lbs.:
3/16 No.6
3/16 exact 5
3/16 full 5
2 exact 3
3/16 full 5



# Remington-UMC

Votre marchand l'apprécierait si vous lui faisiez parvenir vos commandes pour les munitions Remington-UMC aussitôt que possible

Nous vous conseillons de faire vos commandes de Remington-UMC, représentatives en assortiment et riches en quantité. Douilles de chasse et cartouches métalliques pour toute marque d'arme à feu en usage dans votre voisinage.

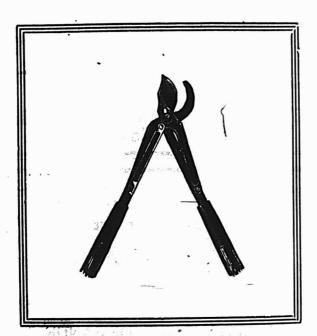
Fabriquées dans notre établissement de Windsor-instituée exclusivement pour fournir les munitions aux marchands du Canada

REMINGTON ARMS-UNION METALLIC CARTRIDGE Co.

WINDSOR, - - ONTARIO.

5/16 Clous coupés	4.40	diennes est de 30 et 10 pour cent. La demande est très active.	lbs. Le cuivre en feuilles est coté à 25c la livre.
Nous cotons : prix de base,	\$2.50 f. o.	Plomb de chasse	Etain en lingots
Troub cotons ( print do sus )	3.90		Nous cotons: \$45.00 les 100 livres.
7/16	3:80	Nous cotons net:	livres.
1,10	3.70	Ordinaire 100 lbs. 10.00	Marché tranquille, demande peu con-
1,44	3.60	Chilled 100 lbs. 10.40	sidérable.
9/16		Buck and Seal 100 lbs. 10.80	Plomb en lingots
<u> </u>	3.40	METAUX	
<b>t</b>	3.30		Plus fort: \$5.50 à \$5.75.
1	3.30	Antimoine	Zinc en lingots
	3.30	Le marché est à la baisse, \$9.25 à \$9.50.	La demande est forte.
Vis à bois		Fonte	
Les escomptes à la liste so	nt de	Nous cotons:	Nous cotons: \$6.25 à \$6.50 les 100 li-
Tête plate, acier 85 10 et		Carron Soft 24.50	vres.
Tête ronde, acier 80 10 et		Clarence No 3 21.00	HUILES, PEINTURES ET VI-
Tête plate, cuivre 75 10 et	71 p.c. 10		TRERIE
Tête ronde, cuivre 70 10 et	71 p.c. 10	Fer en barre	Huile de lin
Tête plate, bronze 70 10 et	71 p.c. 10	Faible.	
Tête ronde, bronze 65 10 et	71 p.c. 10	Nous cotons:	Prix fermes.
Fanaux	/ - P.O	Fer marchand base 100 lbs. 2.15	Nous cotons au gallon, prix nets: hui-
		Fer forgé base 100 lbs. 2.30	le bouillie 65c, huile crue 62c.
Nous cotons:		Fer fini base 100 lbs. 2.40	Huile de loup-marin
	doz. 8.50	Fer pour fers à cheval	Nous cotons au galion:
	doz. 4.75	base 100 lbs. 2.40	U.:1
Dashboard C. B.	doz. 9.00	Feuillard mince 11 à 2 pcs base 3.20	
	doz. 7.00	Feuillard épais No 10 base 2.25	Essence de térébenthine
Peints, 50c extra par doz.		Acier en barre	Ferme.
Tordeuses à linge		Acier en barre	Nous cotons 72c le gallon par quantité
		Faible.	de 5 gallons et 67c le gallon par baril.
Nous cotons:		Nous cotons net, 30 jours:	Blanc de plomb
	oz. 47.75	Acier doux base 100 lbs. 0.00 2.25	
	oz. 52.75	Acier à rivets base 100 lbs. 2.10 2.25	Forte demande. Ferme.
	loz. · 56.25	Acier à lisse base 100 lbs. 0.00 2.25	Blanc de plomb pur 8.25
	oz. 51.75	Acier à bandage base 100 lbs. 0.00 2.25	Blanc de plomb No 1 7.60
Rapid d	loz. 46.75	Acier à machine base 100 lbs. 0.00 2.25	Blanc de plomb No 2 7.40
Paragon d	oz. 54.00	Acier à pince base 100 lbs. 0.00 2.95	Blanc de plomb No 3 6.95
	oz. 60.50	Acier à ressorts base 100 lbs. 2.75 3.10	Blanc de plomb No 4 6.75
Moins escompte de 20 p.c.	Fore de-		Pitch
mande.		Cuivre en lingots	Nous cotons:
Munitions		Le marché est faible.	Goudron pur. 100 lbs. 0.70 0.80
L'escompte sur les cartouc	hes cana-	Nous cotons: \$17.00 à \$17.25 les 100	Goudron liquide. brl 0.00 4.00
Descompte dai 130 Cartons			7,00 4,00

# Si vous avez souci de vos arbres, vous ne pouvez vous dispenser d'un sécateur "ORCHARD KING".



Cette cisaille à élaguer, dont on se sert à deux mains, coupe une branche d'arbre, verte, d'une épaisseur de deux pouces.

Un coussinet à billes en rend le fonctionnement facile et prévient l'usure.

Remarquez la force composée du levier et notez aussi l'entaille dans la lame près du boulon du pivot. Ces caractéristiques exclusives déterminent une puissante coupure très longue, de telle sorte que les branches ne sont pas abîmées ou écrasées, mais coupées bien nettement. Par suite les arbres guérissent vite.

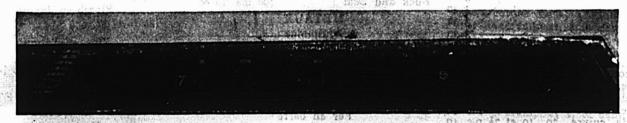
Si votre marchand en gros ne tient pas en magasin cette cisaille à élaguer, écrivez-nous pour connaître nos prix.

# TAYLOR-FORBES COMPANY Limited,

246 Rue Craig Ouest, MONTREAL.

# Feuilles de Tôle à Base de Cuivre Keystone

Un produit sans égal.



Acier sans culvre (noir, non peint)

Le même acier avec culvre (noir, non peint).



Le cuivre mélangé dans l'acier le rend résistable et à l'épreuve de la rouille. C'est le plus grand perfectionnement de la tôle qui puisse être fait. On peut l'avoir en noir ou galvanisée. Des détails, démonstrations et échantillons sont fournis sur demande.



# UNITED STATES STEEL PRODUCTS COMPANY NEW-YORK, E.U.A. Succursales: WINNIPEG ET VANCOUVER.

Agents des ventes pour l'Est du Canada.

# B. & S. H. THOMPSON & Co., LIMITED

Edifice Transportation MONTREAL

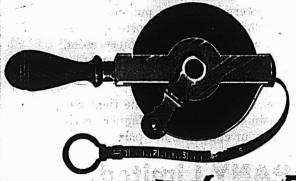
Edifice Traders Bank



# Stanley Tools

Il y a quelques semaines, nous avons illustré les Vilebrequins à Rochet Isolé de Stanley et pour un Vilebrequin de haute marque et bien fini, il ne peut être égalé. Toutefois nous considérons que, pour compléter votre stock, vous devez aussi tenir quelques Vilebrequins à Rochet qui puissent se vendre à bon marché, Les Vilebrequins à Rochet "VICTOR," de Stanley, représentés cicontre, sont désignés pour satisfaire à une telle demande et, quant à leurs qualités comme travailleurs, comme force. dessin et bon fini nous les recommandons comme la meilleure valeur qui soit sur le marché. Ils sont très bien décrits dans notre catalogue. En désirez-yous un?

### STANLEY RULE & LEVEL CO. New Britain, Conn. U.S.A.



La progression du Dominion ouvre un marché plus vaste et nos marchandises sont les mieux établies dans leur ligne. C'est une bonne raison pour tenir les

REGLES ET GALLONS DE MESURE



On les demandera. Ils donneront satisfaction. Ils sont faits au Canada Ils annonceront tout votre stock.

CATALOGUE SUR DEMANDE.

THE JUFKIN RULE CO. OF CANADA LTD.
WINDSOR.ONT.

2.10

					•				
Peintures prépar	ées		British Manilla Sisal	base lb.			21 pouces 21 pouces	o.76 o.81	
			Lathyarn simple	base lb.		_	2 pouces	0.95	
Nous cotons:			Lathyarn double	base lb.			3 pouces	1.07	
Gallon	1.45	1.90	Jute	base lb.			31 pouces	1.49	
Demi-gallon		1.95	Coton	base lb.			4 pouces	2.12	
Quart, le gallon		1.75	Corde à châssis			_	Même escompte que pour	toutes le	
En boites de 1 lb.		0.11	Cordo a chassip	5			charnières d'acier poli.		
Verres à Vitre	4		Papiers d	e Construct	ion		FERRAILLES		
V 411.5 L V 111.5	_						La ib		
Les prix sont très ferme	:s. ·		Très ferme.				Cuivree fort et fil de cuivre	0.00 0.11	
Nous cotons: Star, au-dessous de 26			Nous cotons:				Cuivre mince et fonds en		
pouces uni: 50 pieds, \$1.8	; 100	pieds,	Jaune et noir, pe	sant	0.00	08.1	cuivre	0.00 0.09	
\$3.40; 26 à 40, 50 pieds, \$2.	00; 100	pieds,	Jaune ordinaire,	le rouleau	0.00	0.35	Laiton rouge fort	0.00 0.10	
\$3.60; 41 à 50, 100 pieds, \$4.00; 51 à 60,			Noir ordinaire, le	e rouleau	0.00	0.43	Laiton jaune fort	0.00 0.08	
100 pieds, \$4.25; 61 à 70, 10	o pieds,	\$4.50;	Goudronné, les 100 lbs. 0.00 2.25				Laiton mince	0.00 0.06	
71 à 80, 100 pieds, \$5.00.			Papier à tapis, les	100 lbs.	0.00	2.60	Plomb	0.021 0.02	
Double Diamond, 100			Papier à couv., r	oul., 2 plis	0.00	0.75	Zinc	0.00 0.03	
\$5.00; 26 à 40, \$5.45; 41 à	50, \$6.25	; 51 à	Papier à couv., r	oul., 3 plis	0.00	0.95	. ,	La tonne	
49, \$6.75; 61 à 70, \$7.25; 71	<b>à</b> 80, 3	12.50;	Papier surprise, r	oul., 15 lb <b>s</b> .	0.00	0.40	For fourt No		
81 à 85, \$7.75; 86 à 90, \$8.	50; 91	à 95.					Fer forgé No 1 Fer fondu et débris de	0.00 12.50	
\$10.00.	*		Charnières	(couplets)	No 84	<b>Jo</b>	machines No I	0.00 16.00	
Vert de Paris p							Plaques de poêle	0.00 12.50	
vert de Paris i	,uı		11 pouce			0.67	Fontes et aciers malléables		
Forte demande.			12 pouce			0.75	Pièces d'acier	0.00 5.00	
Barils à pétrole	0.00	0.19	2 pouces	4		0.81	ricces d'aciei	La 1b.	
Drum de 50 à 100 lbs.	0.00	0.201	rils, sur char			2.10			
Drum de 25 lbs.	0.00	0.20	2 pouces			0.92	Vieilles claques	0.00 0.00	
Boîtes de papier, 1 lb.	0.00	0.22	21 pouces			1.07	PLATRE		
Boites de 1er-blanc, 1 lb.	0.00	0.23	3 pouces	0 0-0		1.30	PLAIRE		
Boites papier, 1 lb.		0.24	Nos	800 et 838			Platre mêlé de sable, f.o.b.,	an char E E	
Boites fer-blanc, 1 lb.	0.00	0.25	1 pouce			0.32	Platre dur (Hard Wall), f.	n. h 20	
-			11 pouce			0.37	tonnes et plus	10.5	
Câbles et corda	ges		14 pouce			0.48	Platre pur (Plaster Paris),		
	_		1 pouce			0.59	ratio par (x labrer x arrey)		

# & COAL CO.

base lb. 0.00 0.15

Best Manilla

1 pouce

2 pouces

MANUFACTURIERS .

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIME POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pcs de large, RAILS en "T" de 12, 18, 28 et 40 lbs à la verge ECLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

### GROSSES PIECES DE FORGE. UNE SPECIALITE

Mines de Per, Wabana, Terreneuve.-Mins Hauts Fourneaux, Fours à Réverbère à Sydney Mines, N. R.—Laminoirs, Forges et Ateliers de Pinissage à New Glasgow, N. B.

Bureau Principal : NEW GLAFGOW, N. E.

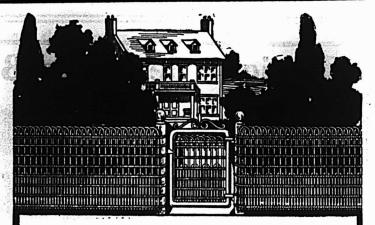
# Achetez le meilleur

Corde pour Châssis, marque 'Hercules' Corde de Coton, marque "Star" Articles de Vêtements, en Coton, Ficelle de coton, 3 et 4 fils

En vente dans toutes les Principales Maisons de Gros.

### The Hamilton Cotton Co.

HAMILTON, Ont.



rils, sur char,

0.67

### Ouvrez un rayon de Clôtures Métalliques d'ornementation qui vous rapportera

Tenez une ligne de clotures qui satisfasse surement et longtemps vos clients, de clôtures qui non seulement protègent mais embellissent la propriété, de clôtures qui ne peuvent qu'augmenter le chiffre d'affaires à votre magasin.

#### Clotures Ornementales "Peerless" Les

Chaque support est fait de fil de fer solide, rigide, qui ne cèdera pas. Cette clôture est faite de fil de fer galvanisé et de pluson revêt ce fil d'une couche de peinture d'émail à base de zinc, ce qui le protège le mieux possible contre la rouille. La clôture Peerless est facile à fixer et garders sa forme pendant des années. Nous fabriquons aussi toute une série de portes métalliques ornementales.

#### Demandez par lettre notre proposition aux Marchands

Voy notre brochure contenant nombre de magnifiques sugges-tio our pelouses, parcs, cimetières etc. Informez-vous aussi de nos clôtures et portes métalliques pour la ferme.

The Banwell-Hoxie Wire Fence Co., Ltd. WINNIPEG, MAN. HAMILTON, ONT.

# LA CONSTRUCTION

Durant la semaine terminée le 31 janvier 1914, la ville a émis 14 permis de construire, au coût total de \$26,105 pour les nouvelles constructions, et de 12 permis pour les réparations.

Les chiffres ci-dessus en indiquent la répartition par quartier et donnent le coût approximatif de chaque construction, moins les détails des permis audessous de \$1,000.

Quartier —		Coût.
Notre-Dame de Grâces		\$ 2,100
Ste-Marie		6,000
St-André		40
Papineau		20
Lafontaine		2,500
St-Denis		10,500
Laurier		675
St-Louis		65
St-Laurent		9,000
Delorimier		600
Emard		6,000
Ste-Anne		300
St-Henri		4,400
Rosemont	• • •	6,500
Total		\$48.700

#### Nouveaux Permis.

Rue Orchard, quartier Emard; 1 maison, 2 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob., \$2,500. Propriétaire, Alex. Paso, 272 Orchard.

Rue Drolet, quartier St-Denis; 2 maisons, 4 logements, 2 étages, 3e classe; coût prob., \$3,000. Vigen, 526 Alma.

Rue Ste-Clothilde, quartier St-Henri; I maison, 3 logements, 3 étages, 3e classe; cout prob., \$4,000. Propriétaire, H. Leduc, 2663 Notre-Dame Ouest.

Huitième Avenue, quartier Rosemont; 2 maisons, 6 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob., \$5,000. Propriétaires, Trudeau & Laframboise, 182 Ste-Catherine Est.

Rue Jacques-Hertel, quartier Emard; 1 maison, 3 logements, 3 étages, 3e classe; coût prob., \$3,500. Propriétaire, Victor Côté, 90 Boulevard Monk.

Rues Marquette et Papineau, quartier St-Denis; 1 écurie, 1 hangar, 3 étages, 2e classe; coût prob., \$3,000. Propriétaire, Alf. Pion, 1300 Papineau.

Rue Charlemagne, quartier Rosemont; 1 maison, 1 manufacture, 1 logement, 2 étages, 3e classe; coût prob., \$1,500. Pro-

priétaire, Mme Z. Robitaille, 1311 Ontario Est.

#### Réparations.

Rue St-Laurent, quartier Laurier; I maison, I magasin, I logement, I étage, 3e classe; coût prob., \$2,000. Propriétaire, Dame veuve Z. Roy, 2823 St-Laurent.

Rue Poupart, quartier Sainte-Marie; 5 fours à chaux; coût prob., \$6,000. Propriétaire, Z. O. Limoges, 40 Poupart.

Rue Clark, quartier St-Laurent; 1 maison, 1 entrepôt, 1 logement, 2 étages, 2e classe; coût prob., \$7,000. Propriétaire, Fittings, Ltd., Oshawa, Ont.

Rue Notre-Dame Ouest, quartier St-Henri; coût prob., \$400.

Rue St-Zotique, quartier Laurier; coût prob., \$75.

Rue Châteaubriand, quartier St-Denis; I maison, I logement, I étage, 3e classe; coût prob., \$1,500. Propriétaire, Aimé Messier, 1581 Châteaubriand.

Ave Marcil, quartier Notre-Dame de Grâces; 1 maison, 1 logement, 1 étatge, 3e classe; coût prob., \$1,000. Propriétaire, Fred. Clarkson, 269 Ave Marcil. Rue Beaudry, quartier Lafontaine; 1

Rue Beaudry, quartier Lafontaine; I maison, I logement, 2 étages, 3e classe; coût prob., \$2,500. Propriétaire, H. Desjardins, 472 Beaudry.

# Fabrique de Limes BLACK DIAMOMD

Douze Médailles de Récompense aux

Expositions
INTERNATIONALES



Grand Prix Spécial MÉDAILLE D'OR Atlanta, 1895

Catalogue envoyé gratuitement sur demande à! oute personne intéressée dans le commerce de limes.

### G. & H. BARNETT COMPANY,

Propriété exploitée par la Nicholson File Co.

Philadelphia, Pa.

NOUS vous offrons ce fusil simple, supérieur, pour gros gibier, à un très bas prix. C'est le moment de vous en procurer un, calibre 11mm ou 43. Longueur totale, 39 pouces; longueur du canon 20 pouces.



C'est le véritable fusil de l'armée Allemande ("Mauser"), modèle 71, que nous avons transformé en fusil de chasse. Aucun gibier n'est trop gros pour ce fusil. Il est très utile pour la forêt, pour la ferme, ou tout autre endroit giboyeux. Tout le mécanisme de la culasse est fait de fin acier à outils. Un levier de sûreté barre le fusil, de façon à ce qu'il ne puisse faire feu et la culasse ne peut s'ouvrir que lorsque ce levier est dégagé, ce qui garantit une sûreté absolue.

McGILL CUTLERY COMPANY, REGISTERED.

Boîte Postale 580,

Montréal, Canada.

Ferronnerie, Quincaillerie, Peintures et Vernis, Huiles, Vitres, Matériaux de Construction, etc.

# EN GROS SEULEMENT.



NOS voyageurs sont actuellement en route pour vous visiter; ils vous offriront les dernières nouveautés de l'année.

RESERVEZ quelques minutes d'examen à leurs échantillons, ce ne sera pas du temps perdu pour vous.

EUR collection d'articles est aussi complète que possible et présente un assortiment des plus variés.

NOS prix ont été établis avec soin, vous ne pouvez manquer de les trouver avantageux et nous espérons que vous voudrez bien nous donner la faveur de vos ordres, que nous remplirons à votre entière satisfaction.

# L. H. HEBERT & CIE., LIMITEE.

**IMPORTATEURS** 

297 et 299, rue St-Paul, --- MONTREAL.



Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient les types d'excellence au Canada et, aujourd'hui, ils maintiennent toujours leur position; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

# ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme. En avez-vous un bon stock en mains?

# The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

# Vins et Liqueurs

#### LOI AMENDANT LA LOI DES LICENCES

- 1. L'article 904 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 1, est de nouveau amendé comme suit:
- (a) En ajoutant, à la fin du paragraphe I, les mots suivants: "La bière, la lager beer, le cidre et toutes autres liqueurs sont réputés absolument être des liqueurs enivrantes lorsqu'ils contiennent plus de deux et demi pour cent d'alcool de preuve";
  - (b) En en remplaçant le paragraphe 7 par le suivant;
- "7. Une "buvette" désigne le comptoir où les liqueurs enivrantes sont vendues ou délivrées dans une auberge ou un restaurant et la pièce dans laquelle ce comptoir est placé et où on exhibe et conserve lesdites liqueurs pour les vendre";
  - (c) En ajoutant au paragraphe 17 l'alinéa suivant:
- "Si un brasseur résidant en dehors de la province est représenté par un embouteilleur ou par une autre personne faisant affaires dans cette province, l'établissement de cet embouteilleur ou son principal établissement, s'il y en a plusieurs, est réputé l'agence principale en cette province de cet embouteilleur étranger à la province."
- 2. L'article suivant est ajouté après l'article 923 des Statuts refondus, 1909:
- "923a. Sauf le pouvoir de l'autorité chargée de confirmer les certificats d'en décider autrement, et aussi dans le cas d'auberges ou de restaurants établis jusqu'ici' aucun certificat ne doit être confirmé pour une licence permettant la vente de liqueurs enivrantes, dans une auberge ou un restaurant situé à moins de deux cents pieds des bâtiments de tout lieu de culte, collège, couvent, ou école publique; cette dsitance doit être mesurée à partir des entrées principales, le long de la rue ou des rues, ou à travers ces rues, à angles droits, selon le cas."
  - 3. L'article 925 des Statuts refondus, 1909, est amendé:
- (a) En en retranchant les mots: "si une majorité absolue des électeurs municipaux résidant ou ayant leur place d'affaires dans le district de votation, signifient leur opposition par écrit à l'octroi de telle licence ou", dans les deuxième, troisième, quatrième et cinquième lignes du deuxième alinéa:
  - (b) En y ajoutant l'alinéa suivant:
- "Egalement, dans les mêmes cités, nul certificat ne peut être accordé à une personne qui n'est pas alors porteur d'une licence, et nulle demande pour changement de local ne peut être prise en considération, si une majorité absolue des électeurs municipaux résidant ou ayant leur place d'affaires dans le district de votation pour lequel la licence ou le changement de local est demandé, signifient leur opposition par écrit à l'octroi de telle licence ou au changement de tel lecal."
- 4. L'article 930 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, secion 2, est de nouveau amendé:

- (a) En y ajoutant à la fin du deuxième alinéa, les mots suivants: "Un avis que telle opposition a éte produite contre sa demande de confirmation de certificat, doit être donné au requérant trois jours avant la prise en considération de telle demande et de telle opposition";
  - (b) En ajoutant, à la fin de l'article, l'alinéa suivant:
- "Les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas du présent article ne s'appliquent pas aux cités de Québec et de Montréal, sauf dans les cas mentionnés au troisième alinéa de l'article 925."
- 5. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 036:
- "936a. Quand le conseil d'une cité ou d'une ville est composé en majorité de personnes qui ne résident dans les limites de la municipalité, il lui est prohibé d'octroyer un certificat de licence, à moins qu'il n'y ait au moins cent familles qui vivent dans cette municipalité."
- 6. L'article 939 des Statuts refondus, 1909, est remplacé par le suivant:
- "939. (1) Il y a deux commissions de licences, l'une appelée la "Commission de licences de Québec" siégeant dans la cité de Québec; l'autre appelée la "Commission de licences de Montréal", siégeant dans la cité de Montréal.
- (2) Chacune des dites commissions se compose de trois membres appelés "commissaires de licences" qui sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil; l'un des membres de chaque commission doit être un médecin.
- (3) L'un des membres de chaque commission en est nommé le président.
- (4) Dans le cas d'absence, de maladie ou d'autre incapacité d'agir durant plus de dix jours de tous les commissaires de licences, ou de l'un d'eux, le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à nommer une ou plusieurs personnes compétentes pour remplir temporairement les fonctions de commissaire.
- (5) Un greffier pour chacune des commissions de licences est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.
- (6) Un assistant-greffier est nommé par le lieutenantgouverneur en conseil, dans le cas de maladie ou d'absence du greffier.
- (7) Le greffier ou l'assistant-greffier a le pouvoir de faire prêter le serment requis à l'appui des certificats, requêtes et autres documents qui peuvent faire preuve devant les commissaires de licences.
- (8) Le lieutenant-gouverneur en conseil doit accorder, à même le fonds consolidé du revenu, à chacun des commissaires de licences, un traitement annuel n'excédant pas, dans la cité de Québec, quinze cents piastres, et dans la cité de Montréal, deux mille piastres; au greffier, un traitement n'excédant pas, dans la cité de Québec, mille piastres, et dans la cité de Montréal, quinze cents piastres, et à l'assistant-greffier, la rémunération qui sera jugée raisonnable.
  - (9) Sauf dans le cas d'une personne qui n'est pas alors

porteur d'une licence, la confirmation des certificats de licences ou le refus de les confirmer est laissé à la discrétion des commissaires de licences, et aucune opposition qui peut être faite à la confirmation de ces certificats par eux, dans l'une ou l'autre desdites cités de Québec et Montréal, ne lie lesdits commissaires, ni n'est censée restreindre le pouvoir discrétionnaire qui leur est accordé par le présent paragraphe, et lesdits commissaires peuvent accomplir tout acte et exercer toutes les fonctions discrétionnaires découlant des pouvoirs qui leur sont conférés par la présente section.

- (10) Si les commissaires ne s'entendent pas sur la confirmation d'un certificat de licence, la décision de deux d'entre eux suffit pour effectuer cette confirmation, quand il n'y a pas d'opposition.
- (11) Lorsqu'il y a opposition à une demande de confirmation d'un certificat, cette confirmation, dans le cas d'un requérant qui n'a pas été antérieurement porteur d'une licence d'auberge, ne peut être donnée, à Québec et à Montréal, que du consentement unanime des commissaires. Si le requérant est, au moment de sa demande, le porteur de telle licence, il n'est pas nécessaire d'avoir le consentement unanime des commissaires de licences pour la confirmation du certificat, mais les trois commissaires doivent entendre la cause.
- (12) Toute personne peut s'opposer à la demande, et, si avis de l'opposition a été donné au greffier, ce dernier doit, trois jours avant la prise en considération de la demande, en donner avis au requérant et à l'opposant.
- (13) Toute personne, produisant devant les commissaires de licences, à une séance à laquelle la demande est prise en considération, ou qui a été produit antérieurement devant le greffier, par écrit, les objections par elle faite à l'octroi de la confirmation d'un certificat, a le droit d'être entendue sur les raisons et motifs de telles objections ou de toutes autres objections qui peuvent alors être soule-vées.
- (14) Le paragraphe 13 s'applique à tout représentant accrédité de toute association, constituée ou non en corporation, établie dans le but de veiller à la bonne exécution de la présente section, ainsi qu'à tout représentant accrédité des associations, constituées en corporation, d'hôteliers et de débitants de liqueurs enivrantes licenciés, lequel a aussi le droit d'être entendu en faveur de la confirmation du certificat.
- (15) Les commissaires doivent entendre ces personnes ainsi que le requérant, dans les huit jours de la production de l'opposition, et, si la chose est nécessaire, ajourner l'audition de temps à autre jusqu'à ce qu'une décision ait été rendue sur ladite opposition.
- (16) Toute personne qui a l'intention de demander la confirmation d'un certificat doit s'en procurer la formule au bureau du greffier, et payer une taxe de sept piastres en timbres apposés à ladite formule, dans chacune des cités de Québec et de Montréal. Les commissaires de licences ne peuvent prendre connaissance d'aucun tel certificat non revêtu des timbres requis.
- (17) Le greffier doit préparer une liste et l'afficherdans un endroit apparent de son bureau ouvert au public; la liste doit contenir la date de l'inscription de chaque demande, les noms, occupation et résidence du requérant, la situation de la maison à laquelle s'applique la licence et le jour auquel la demande sera prise en considération.
- (18) Les commissaires de licences doivent examiner les demandes de licences dans l'ordre de la date et de l'heure de leur inscription par le greffier sur ladite liste, mais pas avant huit jours ni plus tard que quinze jours après la date de cette inscription; sauf quand il est fait opposition à la

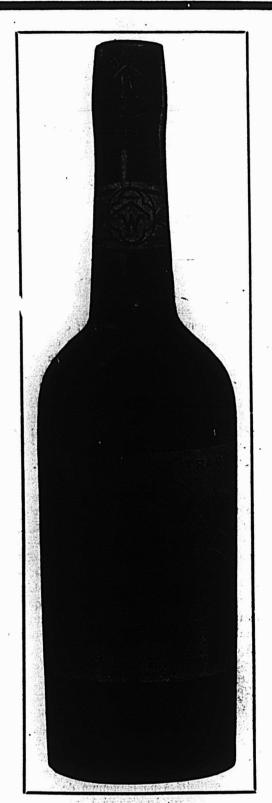
confirmation d'un certificat, et, dans les cas d'incapacité temporaire de l'un desdits commisaires, alors que le délai, dans l'un ou l'autre de ces cas, peut être prolongé pour un laps de temps n'excédant pas dix jours.

Dans chaque cas, la décision doit être rendue dans les trente jours à compter de la production de la déclaration, ou du moins pas plus tard que le 28 janvier suivant la date de sa production, pourvu que la demande ait été produite pas moins de trente jours avant ce 28 janvier, et le greffier des commissaires doit garder minute de cette décision.

- (19) Dans le cas d'un requérant déjà porteur de licence, quand les commissaires ne voient aucune objection à la confirmation du certificat dans le délaifi xé par le premier alinéa du paragraphe 18 du présent article, ils doivent donner leur décision à son égard aussitôt après l'expiration de ce délai.
- (20) Les commissaires peuvent en tout temps, quand ils le jugent nécessaire, procéder à la preuve sous serment ou affirmation, et dans ce but assigner toute personne quelconque et lui faire prêter serment.
- (21) Sur l'audition, aussi bien que sur toute demande restée sans opposition, il est du devoir des commissaires, collectivement ou séparément, lorsqu'ils le considèrent utile ou nécessaire, de faire toutes les recherches qu'ils jugent à propos pour se convaincre eux-mêmes des qualités du requérant et de l'exactitude des faits avancés.
- (22) Les commissaires peuvent, à cette fin, prendre en considération tous documents, entendre ou faire entendre, par quelqu'un ayant la compétence voulue, les personnes qu'ils croient, à leur connaissance personnelle ou sur indication des parties opposantes ou d'autres, capables de donner des informations, et peuvent généralement recourir à toutes autres sources d'informations, et les commissaires accordent un ajournement de la cause pour justes motifs si demande en est faite.
- (23) Nulle licence ne doit être octroyée par le percepteur du revenu de la province, à moins qu'un certificat ne soit déposé entre ses mains, signé par les commissaires qui doivent délivrer au requérant le certificat attestant l'octroi de la confirmation.

Le greffier doit, de temps à autre, préparer une liste affichée dans la Cour de police ou dans son bureau.

- (24) Tout certificat de licence accordé avant le premier jour du mois de mai de l'année de licence pour laquelle ce certificat est confirmé, peut être révoqué et annulé par les commissaires de licences, en tout temps, entre la date de sa confirmation et ledit premier de mai, à raison d'actes commis entre lesdites dates par la personne en faveur de laquelle ce certificat a été confirmé. Les commissaires de licences doivent donner avis de cette annulation au percepteur du revenu de la province, qui, sur cet avis, refuse d'émettre la licence.
- (25) Chaque fois que-la-confirmation d'un certificat est refusée, les commissaires doivent, à la demande du requérant, lui faire connaître les raisons de ce refus.
- (26) Chacune desdites commissions peut avoir un sceau. Les procédures de chaque commission sont authentiques et des copies d'icelles signées par le président ou le greffier sont authentiques."
- 7. L'article 942 des Statuts refondus, 1909, est amendé, en y insérant, après le mot: "hôtel", dans la quatrième ligne, les mots: "et qu'il n'est pas prouvé, à leur satisfaction, qu'il y a eu désordre dans l'établissement pour lequel la licence est demandée".
- 8. L'article 943 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par les lois 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 4: 1 Georges V (2ème session), chapitre 15, section



Cette Marque Célèbre Mise en Pintes, Chopines, 1/2 Chopines et Flasks"Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUEE PAR

# J. P. Wiser & Sons, Limited

**Prescott Ontario** 

**NEW-YORK'** 

# LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

Limitée \_\_\_\_

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros du Canada.

MAGASINS D'ENTREPÔT:

48 rue St-Jacques.

ENTREPÔTS DE DOUANE:

415 rue Saint-Paul.

VOUTES D'ENTREPÔT:

84 ruelle Fortification.

**BUREAUX CHEFS: 87 RUE ST-JACQUES** 

Téléph. Bell, Main 2424, 1394, 7400, 2757;

MONTREAL

# S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS OF MANUFA

BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour bouteilles, de Broches d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles. de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Succursale 29 TUE Front, OUESI. Bureau 96 rue King, Montréal Téléphones: BELL MAIN 63 MARCHANDS 522





The Geo. E. Tuckett & Son Co., Limited.

1; 2 Georges V, chapitre 12, section 1; et 2 Georges V, chapitre 13, section 1, est remplacé par le suivant:

"943. (1) Pour l'année d licence commençant le premier mai 1915, et à partir de cette date, le nombre de certificats pour licences d'auberges et de restaurants, et les demandes sans certificat faites en vertu de l'article 927, qui peuvent, être confirmés ou accordés dans les limites de la cité de Québec, telles qu'elles existeront le premier mai 1915, et le nombre de licences qui peuvent être ainsi émises, sont limitées à un maximum de cinquante, et pour ladite année de licence, le nombre de ces certificats, demandes et licences d'auberges et de restaurants qui puvent être confirmés, accordés ou émis dans les limites de la cité de Montréal, telles qu'elles existeront le premier mai 1915, est limité à un maximum de quatre cents, et à un maximum de trois cent cinquante pour l'année de licence commençant le premier mai 1916 et toute autre année subséquente dans les limites de la cité de Montréal, telles qu'elles existeront le premier mai 1916; cependant, si une licence d'auberge ou de restaurant actuellement en vigueur ou émise avant le premier mai 1915 ou le premier mai 1916, selon le cas, pour une cause quelconque, cessait d'être en vigueur avant l'une ou l'autre desdites dates, selon le cas, elle ne sera pas remplacée.

L'article 942 ne s'applique pas aux licences qu'il sera nécessaire de retrancher aux fins de réduire le nombre de licences au maximum autorisé par le présent paragraphe.

Après la réduction du nombre de licences dans les dites cités de Québec et de Montréal, le droit sur chaque semblable licence fixé par l'article 988 est augmenté automatiquement et proportionnellement, de manière que le revenu total provenant de toutes ces licences ne soit pas inférieur à celui produit avant la réduction.

- (2) A même le fonds consolidé du revenu, il sera payé:
- (a) Une indemnité de \$3,000 à chaque personne qui était porteur d'une licence d'hôtel ou de restaurant dans la cité de Québec, pour l'année de licence finissant le 30 avril 1915;
- (b) Une indemnité de \$5,000 à chaque personne qui était porteur d'une licence d'hôtel ou de restaurant, dans la cité de Montréal, pour l'année de licence finissant le 30 avril 1915;
- (c) Une indemnité de \$3,000 à chaque personne qui était porteur d'une licence d'hôtel ou de restaurant, dans la cité de Montréal, pour l'année de licence finissant le 30 avril 1916, et dont le certificat a été refusé par suite de l'application du paragraphe 1 du présent article, pourvu que cette personne produise entre les mains du trésorier de la province un certificat l'attestant, signé par les commissaires de licences de Québec, ou par les commissaires de licences de Montréal, suivant le cas.
- (3) Il sera imposé, chaque année, par le lieutenantgouverneur en conseil, pour assurer le remboursement en
  dix années, en versements annuels et égaux, des sommes
  ainsi payées par le gouvernement au capital et intérêts calculés à quatre et demi pour cent par année, un droit spécial
  sur les licences d'hôtels et de restaurants émises dans les
  cités de Québec et de Montréal, respectivement, pour les
  années de licences commençant le premier mai 1915 et le
  premier mai 1916, selon le cas, et pour les années subséquentes,

Les dispositions de l'article 946 s'appliqueront au paiement du droit spécial et à l'émission de la licence.

Les commissaires ont, toutefois, le pouvoir d'accorder un montant moins élevé que \$3,000 ou \$5,000, selon le cas, ou de refuser d'accorder aucune indemnité, s'ils le jugent à propos, selon les circonstances.

Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à contracter, de temps à autre, un ou des emprunts n'excédant pas en totalité les sommes nécessaires pour payer les indemnités fixées par le présent article. Ce ou ces emprunts seront faits sur obligations, débentures ou rentes incrites pour une période de temps n'excédant pas trente ans à compter de leur date, et porteront intérêt à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an. Il sera aussi loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de fixer la forme et le montant desdites obligations, débentures ou rentes inscrites et les époques et l'endroit où elles seront payables en capital et intérêt.

- (4) Dans la cité de Trois-Rivières, le nombre des licences est limité à un maximum de douze; dans la cité Valleyfield, à un maximum de dix; dans la cité de St-Hyacinthe, à un maximum de dix à partir du premier mai 1911; dans la cité de Maisonneuve, à un maximum de vingt-quatre; dans la cité de Lachine, à un maximum de neuf; dans la cité de Sorel, à un maximum de douze; dans la ville d'Iberville, à un maximum de quatre; dans la cité de Sherbrooke, à un maximum de quinze; dans la ville de Farnham, à maximum de criiq; dans la ville de Shawinigan Falls, à un maximum de cinq; dans la ville de Grand'Mère, à une licence pour chaque, millier d'ames de la population, mais les dispositions du présent paragraphe n'incluent pas l'établissement connu sous le nom de "Hôtel Laurentides", situé sur les confins de ladite ville de Grand'Mère; dans la cité de Hull, à un maximum de quinze hôtels sans aucun restaurant, et ce nombre ne doit pas être excédé, par la suite, tant que la population n'aura pas atteint quinze mille âmes, ensuite le nombre des licences d'hôtels dans ladite cité pourra être augmente dans la proportion d'une pour chaque trois mille âmes de la population; dans la ville de Windsor Mills, à un maximum de deux; dans la ville d'Aylmer, à un maximum de quatre; dans la ville de St-Jean, à un maximum de huit à partir du premier mai 1915; dans la ville de Nicolet, à un maximum de trois jusqu'à ce que la population de cette ville ait atteint le nombre de cinq mille âmes; et ces nombres ne doivent pas être excédés, par la suite, de manière à donner plus qu'une telle licence pour chaque millier d'âmes de population de chacune desdites cités et villes, et cette proportion doit être conservée par la suite; dans la ville de LaTuque, le nombre des licences d'hôtels est limité à un maximum d'un pour chaque millier d'âmes de la population; dans la ville de Lévis, le nombre de licences d'hôtels est limité à un maximum de six (le nombre actuel) jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de douze mille âmes; dans la ville de Marieville, le nombre des licences d'hôtels est limité à un maximum de deux (le nombre actuel), et il ne pourra être porté à trois dans l'avenir que lorsque le chiffre de la population de cette municipalité aura atteint trois milliers d'âmes et ainsi de suite, l'augmentation des licences d'hôtels étant limitée à un maximum d'une pour chaque millier d'âmes de la population; dans la ville d'Acton Vale, le nombre des licences d'hôtels est limité à un maximum de deux (le nombre actuel), et il ne pourra être porté à trois dans l'avenir que lorsque le chiffre de la population de cette municipalité aura atteint trois mille âmes et ainsi de suite, l'augmentation des licences d'hôtels étant limitée à un maximum d'une pour chaque millier d'àmes de la population.
- (5) A mesure que le nombre de licences d'hôtels et de restaurants dans les cités et villes mentionnées au paragraphe 4 du présent article est graduellement réduit, le droit

VENDEZ LE ---

# GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

ABSOLUMENT LE PLUS FIN!

J. M. DOUGLAS Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM, Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

sur chaque semblable licence est augmenté automatiquement et proportionnellement de manière que le revenu total provenant de toutes les licences dans chaque semblable cité et ville ne soit pas inférieur à celui produit avant cette réduction."

- 9. L'article 953 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:
- "6. Néanmoins, dans les cités de Québec et de Montréal, après le premier mai 1915, aucun de ces cessionnaires, qu'il ait acquis par contrat, par héritage ou par effet de la loi, ne peut tenir ou posséder une buvette, et le fait de posséder une buvette ou d'en faire usage constitue de sa part une infraction à la présente section."
- 10. L'article 954 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant après les mots: "requérant originaire", à la fin du deuxième alinéa, les mots: "et est sujet à toutes les dispositions de la présente section, comme s'il était un porteur originaire de licence, sauf, dans les cités de Québec et de Montréal, qu'il ne peut tenir ou posséder une buvette."
- 11. L'article 956 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant après les mots: "d'une licence de pharmaciens", dans les deuxième et troisième lignes du dernier alinéa, les mots: "d'une licence de club".
- 12. L'article 966 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant à la fin du paragraphe 4 les mots suivants: "Dans les cités de Québec et de Montréal, la demande doit en outre être accompagnée de la recommandation des commissaires de licences".
  - 14. L'article 988 des Statuts refondus, 1909, tel qu'a-

mendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 5, est de nouveau amendé:

A. En y ajoutant le sous-paragraphe suivant après le sous-paragraphe (f) du paragraphe 1:

- "(g) Toute personne qui possède une licence d'hôtel ou de restaurant dans les cités de Québec et de Montréal, et qui est autorisée, en vertu des dispositions de la présente section, à tenir une buvette, dans son établissement doit, si elle tient cette buvette, payer au percepteur du revenu de la province qu'il appartient, à partir du 1er mai 1915, en sus du droit de licence qu'elle est tenue de payer en vertu des dispositions du paragraphe 1 du présent article, un droit supplémentaire s'élevant à quinze pour cent du droit qu'elle est tenue de payer en vertu dudit paragraphe 1."
  - D. En en remplaçant le paragraphe 12 par le suivant:
- "12. Pour chaque licence pour vendre des liqueurs fermentées embouteillées par le détenteur de telle licence:
- (1) Si l'embouteilleur est en même temps brasseur, soit que sa brasserie soit située dans cette province, ou qu'elle soit située en dehors de la province, et que le brasseur ait une ou plusieurs agences dans la province:
- (a) Pour le principal établissement ou la principale agence dans la province, sept cent cinquante piastres;
- (b) Pour tout autre établissement ou agence dans la première municipalité pour laquelle, durant une année de licence, il possède une licence, dans tout comté autre que celui où est situé le principal établissement ou la principale agence, quatre-vingt-dix piastres;
- (c) Pour tout autre établissement ou agence dans chaque municipalité additionnelle pour laquelle il obtient une licence dans tout autre comté, cinq piastres.

- (2) S'il n'est pas brasseur:
- (a) Dans chacune des cités de Québec et de Montréal, cent vingt-cinq piastres;
- (b) En dehors des cités de Québec et de Montréal, pour la première municipalité pour laquelle il obtient une licence durant toute année de licence, dans tout comté quatre-vingt-dix piastres; et pour chaque municipalité additionnelle pour laquelle il obtient une licence dans ce comté, cinq piastres.
- (3) Pour chaque voiture employée par les brasseurs et embouteilleurs, dix piastres.
- 18. L'article 1020 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant après le mot "quelconque", dans la deuxième ligne, les mots: "ou dans la salle de tel hôtel ou restaurant dans laquelle sont vendues des liqueurs enivrantes".
- 20. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1029:
- "1029a. Quiconque garde des liqueurs enivrantes dans une maison mal famée ou de rendez-vous est passible d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois, sans option de l'amende. Cette pénalité peut être imposée au propriétaire de la maison, si ce propriétaire l'occupe, ou au locataire ou à tout occupant ou pensionnaire de cette maison. Il n'est pas nécessaire de piouver que des liqueurs enivrantes y ont été vendues; les liqueurs doivent être saisies, et le jugement infligeant la pénalité doit ordonner la confiscation des liqueurs, qui doivent être vendues tel que décrété par l'article 1030."
- 21. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1032:
- "1032a. Après le premier jour de mai, 1915, toute personne possédant une licence d'auberge ou de restaurant, dans l'une ou l'autre des cités de Québec et de Montréal, qui tient une buvette ouverte au public pour la vente de liqueurs enivrantes, encourt l'annulation immédiate de sa licence, à moins que cette personne n'ait possédé, pendant l'année de licence finissant le trente avril 1915, une licence d'auberge ou de restaurant concernant le même local, et que cette licence ne fût renouvelée sans interruption et ne fût en vigueur à l'époque dont il s'agit; et le fait de tenir cette buvette fait, "prima facie", preuve qu'elle y est tenue pour la vente de liqueurs enivrantes, sans qu'il soit nécessaire de prouver semblable vente."
- 22. L'article 1040 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y insérant, avant les mots: "A l'exception des", dans la première ligne, les mots: "En ce qui concerne les porteurs de licence de restaurant, autorisés à tenir une buvette par l'une des dispositions de la présente section."
- 23. L'article 1041 des Statuts refondus, 1909, est remplacé par le suivant:
- "1041. Celui qui tient auberge ou restaurant doit tenir constamment sa licence affichée à la vue du public dans la buvette de son établissement, s'il est autorisé à continuer de tenir une buvette, et, s'il n'y est pas autorisé, dans la salle de son établissement dans laquelle des liqueurs enivrantes sont vendues. Celui qui tient un hôtel de tempérance doit tenir constamment sa licence à la vue du public dans la salle de son hôtel, approuvée par le percepteur du revenu de la province."
- 24. L'article 1047 des Statuts refondus, 1909, est remplacé par le suivant:
- "1047. Sous peine des amendes mentionnées à l'article 1072, il ne doit être tenu qu'une buvette dans toute auberge ou restaurant, dont le propriétaire est autorisé à continuer de tenir une buvette, en vertu des dispositions de la présente section."
  - 25. L'article 1049 des Statuts refondus, 1909, est amen-

- dé en y ajoutant après le mot: "buvette", dans la deuxième ligne, les mots: "ni être employé dans la pièce dans laquelle sont vendues des liqueurs enivrantes".
- 26. L'article 1050 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant à la fin, les mots: "ni être employée pour la vente des liqueurs enivrantes, dans toute telle taverne, auberge ou dans tout tel restaurant".
- 27. L'article 1054 des Statuts refondus, 1909, tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 7, est de nouveau amendé:
- (a) En en remplaçant les mots: "sept heures", dans la cinquième ligne du premier alinéa, par les mots: "sept heures et demie";
- (b) En en remplaçant les mots: "et du Vendredi Saint", dans la septième ligne du premier alinéa, par les mots "du Vendredi Saint, du jour de la Confédération et de la Fête du Travail";
- (c) En y ajoutant, après le mot: "buvettes", dans la seconde ligne du troisième alinéa, les mots: "ou salles dans lesquelles sont vendues des liqueurs enivrantes";
- (d) En y ajoutant, après le mot: "buvette", dans la deuxième ligne du quatrième alinéa, les mots: "ou salle dans laquelle sont vendues des liqueurs enivrantes".
- 28. L'article 1055 des Statuts refondus, 1909, tel que remplacé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 8, est amendé:
- (a) En en remplaçant les mots: "sept heures", dans la cinquième ligne, par les mots: "sept heures et demie";
- (b) En en remplaçant les mots: "et du Vendredi Saint", dans la septième ligne, par les mots: "du Vendredi Saint du Jour de la Confédération et de la Fête du Travail";
- (c) En ajoutant, à la fin, les mots: "et, durant les jours et les heures pendant lesquels la vente des liqueurs enivrantes est interdite, la sortie de toute telle liqueur du bâtiment licencié, pour les fins d'en opérer la livraison, est pareillement interdite; toutefois les magasins de liqueurs licenciés peuvent rester ouverts le Vendredi Saint, le Jour de la Confédération et de la Fête du Travail, mais il n'est pas p rmis d'y vendre ou d'en expédier des liqueurs enivrantes".
- 31. L'article 1068 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant, après le mot: "licence", dans la quatrième ligne, les mots: "ou transporte de ces liqueurs dans son véhicule".
- 33. L'article 1097 des Statuts refondus, 1909, est amendé en ajoutant, à la fin du second alinéa, les mots: "Si elles sont déclarées confisquées par un jugement de la cour, les dites liqueurs doivent être vendues en la manière prescrite par l'article 1030".
- 34. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1090:
- "1090a. Les dispositions des articles 1089 et 1090 s'appliquent également à ceux qui, sans être porteurs de licences, vendent ou aident à vendre des liqueurs enivrantes en contravention avec la présente section."
- 36. L'article 1150 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant les alinéas suivants:
- "Dans les cités de Québec et de Montréal, toute condamnation prononcée en vertu de la présente section doit. de plus, dans les quinze jours qui suivent la date du jugement, être portée à la connaissance du greffier de la Commission de licence de Québec ou de la Commission de licences de Montréal, selon le cas, par le greffier de la Cour ou du magistrat, devant laquelle ou lequel l'action a été prise, sous peine d'une amende de vingt piastres.

Dans le cas où le porteur d'une licence a été condamné deux fois pendant l'année des licences alors en cours pour contravention à la présente section, les commissaires de licences peuvent, immédiatement, suspendre ou annuler sa licence, après lui en avoir donné avis."

37. L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 1150:

"1150a, Dans toute poursuite intentée en vertu de la présente section, le jugement rendu ne doit s'appliquer à aucune offense commise avant la date à laquelle il est rendu, si ce n'est quant aux offenses alléguées dans la plainte."

38. L'article 1151 des Statuts resondus 1909, est amendée en en remplaçant le paragraphe (c) par le suivant:

"(c) A l'avocat: Un honoraire de cinq piastres pour toutes les causes dans lesquelles un aveu de culpabilité est enregist é le ou avant le jour du rapport. Si un aveu de culpabilité est produit après le jour du rapport, ou, si des témoins sont examinés, il est accordé un honoraire de dix piastres."

39. Après le premier mai 1917, les amendements apportés aux articles 925 et 930 des Statuts refondus, 1909, par les sections 3 et 4 de la présente loi, et le paragraphe 9 de l'article 939 desdits statuts, tel que contenu dans la section 6 de la présente loi, seront abrogés; et les articles 925 et 930 des Statuts refondus, 1909, ce dernier article tel qu'amendé par la loi 1 Georges V (1ère session), chapitre 10, section 2, et le paragraphe 16, tel que contenu dans l'article 939 des Statuts refondus, 1909, le tout en vigueur et seront de nouveau édictés comme article 925 et 930, et comme paragraphe 9 de l'article 939 des Statuts refondus, 1909, selon le cas.

40. La présente loi entrera en vigueur le premier jour de mai 1914.

#### LES VINS GELES

L'abaissement sensible de la température donne un intéret tout d'actualité aux indications suivantes que nous empruntons au "Moniteur Vinicole":

"Les cas de congélation s'observent fréquemment durant les hivers un peu rigoureux sur des fûts exposés à l'air sur les quais des gares ou en route sur les voies ferrées; lorsque la température subit un abaissement brusque, comme c'est le cas depuis quelques jours, des produits expédiés dans des conditions normales sont surpris par le froid en cours de transport; il faut compter aussi sur les retards qui se produisent pendant le voyage.

"Les vins commencent à se congeler à un froid de 6 ou 7 degrés au-dessous de zéro; l'eau de constitution se prend en masses cristallines et, si on ne les enlève pas et qu'on les laisse fondre dans le liquide, on constate une altération sensible de celui-ci. Sa couleur perd d'ordinaire sa vivacité et devient terne et brunatre; sa saveur est modifiée, elle est plate et fade; il se forme un dépôt abondant noirâtre, composé de tanin, de matière colorante, de bitartrate de potasse et d'autres sels. L'altération de la couleur est due à une oxydation facilitée par le froid; le dépôt se forme aux dépens de l'extrait sec qui est diminué; car, par suite du brusque refroidissement, auquel a été soumis le liquide, une partie des substances qui y étaient en dissolution deviennent insolubles et sont précipitées au fond des tonneaux. Quand, par suite de la fonte des glacons, le vin reprend son volume primitif, il est appauvri en quelques-uns de ses éléments constitutifs; cet affaiblissement explique les modifications défavorables qui se produisent dans un vin congelé partiellement que l'on rentre en magasin sans aucune précaution.

"Lorsqu'on reçoit gelés des vins mis en gase à un mau-

vais moment ou surpris en route par le froid, le point capital est de ne pas laisser les glaçons fondre au sein du liquide; à cet effet, on fait aussitôt un soutirage pour séparer les cristaux du vin. Ce soutirage doit être effectué à l'abri de l'air car l'oxydation est intense sur un vin à très basse tempére ture exposé à l'air au cours d'un transvasement; on recueille le liquide dans des fûts méchés. Pour lui redonner sa limp dité, un collage peut être nécessaire; dans ce cas, afin de ne pas l'affaiblir, il est préférable de l'additionner d'abord de tanin et de ne le coller ensuite que très légèrement. Ce tanisage est indispensable pour les vins blancs ayant jauni à la suite de l'oxydation et qu'il faut alors coller assez énergiquement.

"Dans les pays tiès froids, il arrive parfois que le vin exposé à de très basses températures gèle de telle sorte que les glaçons soient gros et fort abondants. Dans ce cas, si l'on retirait la glace, on ne recueillerait plus alors qu'un faible volume de vin. Pous éviter une pareille perte, on peut alors placer les fûts dans un local où le liquide puisse reprendre lentement son état primitif; mais il est indispensable de faire en sorte que le réchauffement soit assez lent pour éviter toute transformation brusque, qui nuirait à la constitution du vin; on soutire avant la fonte des derniers glaçons, en prenant les précautions qui nous avons indiquées ci-dessus. Si le liquide restait faible et plat et si sa couleur était trop altérée, un excellent remède serait ensuite de le couper avec un vin solide et corsé. Si on ne peut opérer ce coupage, une petite addition d'acide citrique, sans dépasser les 50 grammes par hectolitre, admis par les règlements, serait à recommander.

"Le gel s'observe sur les vins à la suite d'un transport en chemin de fer pendant la saison froide. Cependant on constate parfois la congélation dans des magasins ou des hangars mal abrités. Dans ce cas, il convient de fermer toutes les issues, afin que la température des locaux ne descende pas au-dessous de 5° et il faut préparer des foyers que l'on allume, si, malgré les précautions prises, le refroidissement du liquide devient trop considérable.

#### **NOUVELLE AGENCE DE GROS**

Une des dernières maisons des Vieux Pays à entrer sur le marché canadien est la maison bien connue de D. A. Rhind & Company, Limited, de Leith, dont le représentant, M. J. P. Coleman, vient d'ouvrir un bureau à Toronto. Les distributeurs en gros pour Toronto et la province d'Ontario seront MM. George J. Foy & Company. Quoique pour l'instant on ait l'intention que de couvrir la province d'Ontario, l'activité de la Compagnie D. A. Rhind étendra, sans nul doute, sa maison dans tout le Canada.

M. John Scott Shaw, représentant canadien pour la Wm. Stenhouse & Co., distillateurs, Glasgow et Londres, est actuellement au Canada et rapporte une demande toujours croissante pour le "Stenhouse Liquor Whisky" dans tout le Canada. M. Shaw partira prochainement pour un voyage à Glasgow pour conférer avec sa maison et prendre des arrangements pour le développement de son commerce dans l'Ouest du Canada et les Etats. A son retour en mars, M. Shaw ira de nouveau dans l'Ouest dans l'intérêt de sa maison.

La Charles Ciceri Co., qui sont agents pour le "Stenhouse Liquor Whisky", ont nommé M. Ted Waltham pour les représenter à Toronto.

#### LE POURCENTAGE DES CAS D'INSANITE EST MOINDRE DANS LES ETATS OU LA PROHI-BITION N'EST PAS LOI

Des rapports ont paru pour l'année qui vient de s'écouler que la prohibition était directement cause de la décroissance des cas d'insanité au Kansas. Mais une analyse de ce
rapport a été faite au "Medical Record" par le Dr Edward
H. Williams, autrefois du New-York State Hospital Service,
Il concède que l'insanité diminue au Kansas, mais non à un
égal taux de celle des Etats voisins où prévalent les licences. Au contraire, il assure que le Kansas est en tête de
liste dans le haut pourcentage des cas d'insanité alcoolique,
avec le Dakota-Sud, un Etat licencié, "arrivant tellement en
arrière, de façon à faire regarder un Etat prohibitif sembler
comme un repaire de buvettes en comparaison avec les autres".

Il appartient à de tels Etats de prohibition comme le Kansas et le Dakota-Nord de prouver leur foi en leurs travaux. Il y a quelques formes d'insanité d'origine alcoolique qui ne trahissent pas leur cause dans les symptômes; mais le groupe bien défini comme "Psychoses alcooliques" est le résultat direct de l'alcool. Des patients admis à l'hôpital du Dakota-Nord pour insanité, un peu moins de 4 pour cent étaient ainsi affligés. Dans les institutions du Kansas, pour cette même maladie près de 5 pour cent de ceux admis souf-fraient de cette forme d'insanité.

Dans le Dakota-Sud, ce pourcentage n'était que de 1

pour cent, et dans le Nébraska, aussi un Etat licencié, il était considérablement moindre qu'au Kansas. Dans ce dernier Etat, il y a eu une augmentation de psychoses alcocliques durant ces trois dernières années, une période dans laquelle, dit-on, la prohibition a été plus sévèrement appliquée que jamais auparavant.

Nous avons eu des leçons impressionnantes à ce sujet depuis plusieurs années dans d'autres Etats, de l'inefficacité de la prohibition dans tout l'Etat et des scandales qu'elle y a causés, mais la comparaison d'un groupe d'Etats yolsins les uns des autres a encore une plus grande signification.

#### ACTIVITE DEPLACEE

"L'activité de la Young Women's Christian Temperance Association de Moultrie, Georgie, a été trop forte pour le Conseil de Ville, qui a supprimé la vente des cigarettes. Les fumeurs menacent maintenant de faire du bruit à propos des corsets, hauts talons de chaussures et autres articles nuisibles si aimées des femmes. Il y a une raison à cet argument du sexe fort, quoiqu'il n'aura aucun effet sur les trop faibles conseillers locaux. Si les hommes doivent être privés de leurs plaisirs par la loi, pourquoi les femmes ne le seraient-elles pas également?

## SAVEZ-VOUS OU ACHETER CE DONT VOUS AVEZ BESOIN?

Il ne se passe guère de semaine sans que plusieurs abonnés ne nous demandent où ils peuvent se procurer quelque article dont ils ont besoin et qu'ils ne savent où acheter.

Comme nous l'avons maintes fois répété, Le Prix Courant " est entièrement à la disposition de ses abonnés pour tous les services qu'il peut leur rendre.

Rien ne nous est plus agréable que de leur faciliter les affaires, aussi nous empressons-nous de répondre gratuite ent à toute demande de ce genre.

Nos abonnés qui auraient besoin d'un renseignement à ce sujet n'ent qu'à Détacher le Coupon ci-dessous, le remplir et nous l'envoyer.

# LE PRIX COURANT, 80, Rue St-Denis

MONTREAL

LE	PR	IX	CO	U	R	$\mathbf{A}$	7	T
								_

80, RUE ST-DENIS, MONTREAL

### Service des Abonnés

DATE\_\_\_\_\_1914

**VEUILLEZ ME DIRE OU JE PUIS ACHETER** 

NOM

ADRESSE\_

HURALINE WALLINDER & SIONS NORTHING

CALLERA LEDIS EN CATO POR CATO

Payer

LONDON NEWSYON CHICAGO:

VILLE DE MEXICO

MCTORIA, C. B.

BERLEVALTER R. WONHAW & SONS

NOTE THE PROPERTY OF THE PARTY.

Les melleures valeurs que vous pouvez donner a vos clients sont,

Les Patits Cigares

Quatre bons digeres de les ne grocseus god vaus prij vez détailler à 10c.

FILES CICARES RD OLUB!! sont d'excellente qualité, fabriques avec colo de tabaca de la moilleure qualké.

Offrez-les à ves ellents

endus chez tous les maveliands en allo (

# Cigares et Tabacs

#### LES CONDITIONS DE LA RECOLTE EN 1913

Le résumé intéressant suivant des conditions de la récolte du tabac vient d'être fourni par la "Tobacco Leaf", une des principales autorités de ce commerce aux Etats-Unis.

Lorsque les rapports circulaient au commencement de l'année, disant que la récolte dans toutes les sections de Cuba serait grande, les manufacturiers de cigares Clear Havana commencèrent à calculer de grands profits sur leur production comme résultat des bas prix de la matière première, qu'ils croyaient devoir résulter du marché d'une grande récolte. En ceci ils furent désappointés,

Le premier tabac qui recut de l'attention fut les enveloppes Partido. Un soigneux examen de la récolte a montré un gros pourcentage de pauvre tabac brûlé, avec le résultat qu'il y eut lutte pour les feuilles parfaites et les prix montèrent naturellement. La partie défectueuse de la récolte le qui fut rejetée au commencement, trouve maintenant son écoulement entre les mains des manufacturiers, qui ont découvert que beaucoup du tabac refusé pouvait très bien servir, quoique la cendre soit loin d'être satisfaisante. Le dommage provenant des vers a été plus grand cette année que d'ordinaire. La récolte du Partido est estimée à 95,000 balles.

La récolte du Vuelta Abajo pour l'intérieur du cigare, promet d'être la meilleure qu'il y ait eu depuis plusieurs années. Il a un corps ferme et un splendide arome, et la prédiction est faite par les manufacturiers que de bonne heure cette année, lorsque le tabac aura eu le temps de complètement mûrir, les fumeurs seront bien approvisionnés de bon tabac. On dit que la récolte es d'environ 255,000 balles.

Le tabac de Remedios, quoique manquant de grandeur de feuille, est tout de même d'une récolte très désirable. La grande lutte pour se procurer ce tabac des planteurs a fait hausser les prix dans plusieurs cas bien plus haut qu'on ne s'y attendait en vue de la grande récolte.

Beaucoup de tabac a été pauvrement manipulé cette année dans le désir de l'expédier vife au marché, et les prix, nier estimé de la récolte met le total à 200,000 balles, desquelles 60 pour cent, ou 120,000 balles, seront des premiers et seconds capaduras. Les recettes de Havane sur ce marché jusqu'à date étaient d'environ 122,000 balles contre 129,000 l'année dernière.

En 1912, la récolte, à cause de sa bonne condition et de son grand pourcentage de légères enveloppes qu'elle contenait, a été une des plus satisfaisantes qu'il y ait sur le marché depuis les dernières cinq ou six années. Grâce aux rapports défavorables qui ont circulé sur cette récolte avant

qu'elle soit offerte en vente en Hollande, les marques désirables américaines furent englobées dans les quelque premières ventes à de hauts prix. Au fur et à mesure que la saison, s'avançait, on vit que les premiers rapports avaient été grandement exagérés, et, avec un bon approvisionnement de bons tabacs, les prix offerts ont montré une tendance à la baisse. Environ 33,000 balles -de tabac furent achetées par des importateurs et manufacturiers américains, On estime que le coût des enveloppes avec la récolte de 1012 était d'environ 50 cents de moins par millier que du rant l'année précédente, tandis que dans le Havane le coût était d'environ 75 cents de moins.

Les ventes du tabac de Java montrent une augmentation continuelle. Environ 1,600 balles furent prises pour fins de Havane et plantation. ----

Les premiers rapports sur la récolte, 1913 sont que quantité des tabacs courts est bien plus grande que celle de l'année précédente; donc le pourcentage des premières grandeurs sera plus petit. Un plus grand pourcentage de feuilles déchirées est rapporté pour cette année, mais le tout pris ensemble, on s'attend à une bonne récolte.

Toutes choses bonsidérées, l'année qui vient de finir a été satisfaisante pour nos importateurs. Les recettes de tabac de la Hollande, du 1er janvier 1913 'à date, étaient d'environ 32,500 balles, comparées avec 29,000 durant la même période l'année dern ère.

La récolte ramassée catte année de bonne heure a été bonne, quoique quelques tabacs aient été endommagés par la pluie. La partie désirable de la récolte était extremement de belle qualité et a trouvé une vente rapide, la demande pour les enveloppes étant spécialement forte, une grosse partie venant des Etats-Unis, Il y a eu une bonne demande durant toute l'année pour le bon tabac de Porto Rico pour toutes fins. La récolte a été spécialement bonne pour le manufacturier, soit pour les articles clear Porto Iico ou mélan-

Les trois principales maisons indépendantes faisant des pour cette classe de tabac deviennent plus faciles. Le der ... cigares Porto-Ricains montrent, une considérable augmentation dans la demande de leurs produits, en dépit du fait que les expéditions de cigares de Porto Rico ont diminué cette année. Les conditions de la récolte sur pied, qui sera coupée en 1914, sont idéales. Il y a eu juste suffisamment d'humidité et de soleil pour bien faire pousser le tabac: pas de grosses plujes on de tempêtes.

En prophétisant les prédictions du marché pour le tabac de cigare domestique pour l'année courante, il est de première importance et essentiel de faire une rétrospection; en d'autres mots, d'aller aux causes qui ont fait les condi-

# **UN CIGARE**

# Qui vous dessillera les yeux.

Les Statistiques montrent que des hommes en proportion considérable ne peuvent pas distinguer le rouge du vert—ils sont atteints de daltonisme et ne le savent pas. Presque toujours un sens de différenciation d'un genre ou d'un autre nous manque. Le cigare "Concha Fina" fera voir au fumeur qu'il paie des prix ridicules pour des cigares importés, sans obtenir pour cela un article meilleur.

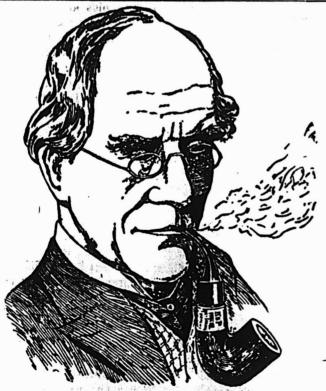
# Le "CONCHA FINA" Davis (Havane clair),

Est vendu à raison de 3 pour 25c.

Il s'est acquis une renommée, de l'Atlantique au Pacifique, et sa qualité seule est le secret de son succès remarquable.

### S. DAVIS & SONS, LIMITED, MONTREAL

Fabricants des fameux "NOBLEMEN", deux pour vingt-cinq cents.



# Les Connaisseurs

**FUMENT LA** 

# PIPE "PETERSON"

Tous les marchands de tabac soucieux de leur réputation devraient avoir cette marque en magasin.

Seule et unique maison au Canada réparant et fabriquant les pipes et articles de fumeurs en tous genres.

Propriétaires des ARQUES BIER CONNUES







Seuls dépositaires des Tabacs et Cigarettes de la Régie Française.

GENIN TRUDEAU & CIE., Limitée.

22 RUE NOTRE-DAME OUEST, - - MONTREAL.

tions actuelles et qui probablement prévaudront dans un avenir prochain. En faisant ceci, nous sommes obligés de regarder en arrière d'un peu plus loin que ne le fait un observateur fortuit de notre marché du tabac. Les conditions actuelles sont sans précédent et anormales, quoique d'un autre côté non injustifié par la loi de la demande et de l'offre. Cette situation pour l'année à venir, au lieu d'être soulagée, d'après les faits que nous avons devant nous, s'aggravera même encore. Le grand recul durant ces dernières années a été causé par les conditions défavorables de la température durant les saisons des différentes récoltes, tels que les dommages causés par la pluie, le vent et les inondations. En conséquence, la récolte par acre a été considérablement au-dessous de la normale. Contre ceci, la consommation du tabac domestique par nos manufacturiers augmente chaque année, tel que le démontre les statistiques. Donc la nécessité de plus grandes récoltes complètes, si les conditions redeviennent normales, est évidente. Dans une telle situation du marché, les prix pou rtoutes sortes de matières premières ont haussé et haussent continuellement. Le fermier est celui qui a retiré le plus grand bénéfice matériel de cette situation, et on espère qu'il saura utiliser une plus grande superficie de sa terre pour la culture du tabac.

Référant maintenant aux trois principaux Etats producteurs de tabac: Connecticut, Massachusetts et Wisconsin, le tabac de la Nouvelle-Angleterre a été absorbé durant l'année dernière aussi vite qu'il pouvait être prêt pour le marché, et la récolte de 1913, qui se prépare maintenant à l'entrepôt, et de laquelle les premières offres seront montrées dans le cours des prochaines semaines, trouvera un bon nombre d'acheteurs, heureux de satisfaire leurs besoins immédiats. Généralement parlant, toute la Nouvelle-Angleterre est légère de poids par acre, ayant peu de longueur, et, à cause du très petit pourcentage de belles et légères enveloppes, aux prix payés, aura à chercher de plus hautes valeurs pour chaque qualité que pour la récolte de 1912, afin que l'empaqueteur ait quelque profit.

Arrivant au Wisconsin, la récolte de 1912 qui a été sur le marché ces derniers trois mois, a été regardée avec faveur par le commerce, et les quelques paquets qui restent trouveront vite leur écoulement entre les mains des manufacturiers, qui ont un besoin urgent de ce tabac pour les faire aller jusqu'au prochain automne, où la récolte de 1913 fera son apparition. L'achat de la récolte de 1913 fut accompagné d'une grande excitation qui a prévalu dans le Wisconsin durant plusieurs décades, et, naturellement, dans de telles circonstances, les prix montèrent à leur plus haut point. Dans cet Etat, durant ces six dernières années, une grande quantité de tabac a été prise sur le marché par quelques-uns de nos plus grands manufacturiers de tabac qui, par leurs immenses achats, ont sérieusement affecté l'approvisionnement flottant et ainsi ont aussi influencé les prix du coût pour la meilleure partie de la récolte, qui est exclusivement employée par notre industrie cigarière.

Dans de telles conditions, l'exportation est devenue prohibitive. La bonne partie de la récolte de 1913 égalera en qualité la meilleure qui ait jamais été produite dans l'Etat.

L'Etat de New-York n'a produit dans ces récentes années qu'une quantité négligeable. Dans le district d'Onondaga, plus de la moitié de cette petite récolte a été entièrement détruite par la gelée. En conséquence, ce tabac pour l'intérieur (filler), qui est si populaire, et duquel il ne reste rien de 1912 ou autres tabacs, ne peuvent encore être offerts qu'en quantités très limitées. On pourrait dire ici que cette partie de l'Onondaga qui pourrait être moissonnée cette année, fera un tabac d'une qualité excessivement belle, le meilleur qu'il y ait eu là depuis plusieurs années,

Dans la Section Plate, la température a aussi beaucoup nui à la production d'un bon tabac et une grande partie fut endommagée par les éléments.

#### MM. GENIN, TRUDEAU & COMPAGNIE

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que la maison Genin, Trudeau & Cie, 22, rue Notre-Dame Ouest, à Montréal, marchands en gros et importateurs d'articles de fumeurs, n'ont subi que quelques dommages par la fumée lors de l'incendie qui a détruit et endommagé plusieurs établissements commerciaux au commencement de la semaine. Ils recevront les commandes de leurs nombreux clients et comme par le passé s'efforceront de leur donner pleine et entière satisfaction.

#### LA PROHIBITION DE LA CIGARETTE

Un journal d'Ottawa annonce que M. Broder, député de Dundas, a l'intention de demander au gouvernement d'abolir la fabrication, d'empêcher la vente, l'importation et l'usage de la cigarette en Can da. M. Broder donne pour raison principale que l'usage de la cigarette a augmenté considérablement depuis quelques années et cela au détriment de la santé des Canadiens. M. Broder s'apercevra sans doute s'il est susceptible de pouvoir s'en apercevoir, que pour réussir dans son projet, il lui faudra découvrir au moins des arguments plus sérieux et plus en rapport avec les faits.

# THE FRANK HAWKINS TOBACCO COMPANY, LIMITED

La "Gazette du Canada" annonce qu'en vertu de la Loi sur les Compagnies, des lettres patentes portant le sceau du secrétaire d'Etat du Canada ont été émises le 31 octobre 1913, incorporant Arnold Wainwright, C. R., Maurice Alexander et Colville Sinclair, avocats; Darley Burley Smith, gérant de Montréal; Jennie Louise Lawrence, de Westmount, sténographe, sous la raison sociale de The Frank Hawkins Tobacco Company, Limited, aux fins de manufacturer, importer, acheter, vendre et autrement faire le commerce de cigarettes, cigares et toutes autres formes de tabac, soit comme planteurs, cultivateurs ou préparateurs. Le capital autorisé de la nouvelle compagnie sera de \$50,000 divisé en 5,000 actions de \$10 chacune. Le siège principal de la compagnie est à Montréal.

# LES AGENTS D'ANNONCES DE L'IMPERIAL ONT EU DU PLAISIR

Le personnel du département de publicité de l'Imperial Tobacco Co. of Canada Limited, ont récemment été invités à souper par la compagnie, et, le menu était non seulement excellent, mais plusieurs nouvelles particularités furent introduites, ce qui rendit l'événement plus intéressant et plus plaisant.

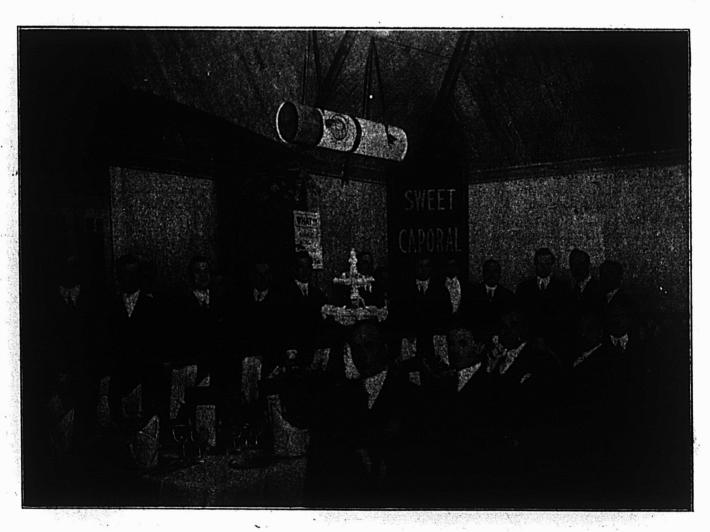
M. O. S. Perrault, gérant de la publicité, présidait, et il y avait de présents: MM. Jas. Peters, H. O. Trombly, Gus. Desrosiers, W. B. Tingle, L. Bulcock, H. Hudon, E.

C. Yaxley, H. R. Morris, C. E. St-Maurice et W. H. Taylor, membres du personnel aux quartier généraux de la compagnie à Montréal, avec les représentants de publicité des différentes succursales comme il suit: MM. George Mutch, Hamilton; J. MacKnight, Vancouver; A. G. Jamieson, Calgary; R. W. Gray, Winnipeg; et C. E. Stow, Halifax. M. K. Winters, du personnel général, était aussi présent.

Le personnel s'est assemblé à l'hôtel Corona, Montréal, à 4.30 heures de l'après-midi, où des traîneaux (sleighs) les attendaient. Après une promenade autour de la montagne, on s'arrêta chez Lumkin, puis la promenade recommença jusqu'à l'hôtel de Cartierville tenu par M. Castellani.

En entrant dans la salle à manger à cet hôtel, on vit que des préparatifs spéciaux avaient été faits. Les décorations étaient uniques, le tabac Forest & Stream, les cigadu diner. Durant le repas, M. Trombly se leva et dit: "En qualité de président, je suis heureux de dire que les ventes des cigarettes Maspero augmentent continuellement. Je suis certain que vous vous joindrez à moi pour souhaiter qu'en 1914 la Maspero prenne son vol". A ce moment il tira sur la corde attachée au fac-simile, et à la surprise de chacun, un certain nombre d'oiseaux s'en envolèrent. Une autre surprise, lorsqu'apparut le dessert: des gâteaux ont été servis sous la forme de paquets de tabac Great West et cigarettes Sweet Caporal.

La santé du président de l'Imperial Tobacco Co., M. Mortimer B. Davis, fut portée avec enthousiasme. Le programme musical fut bien rendu par MM. K. Winters et W. B. Tingle; des chansons par tout le personnel aida beaucoup à la gaité de la réunion. Une autre santé fut portée pour souhaiter "bon voyage" à M. Peters, qui doit partir pour



Le personnel du département des annonces de la Imperial Tobacco Co. du Canada Limitée.

rettes Maspero et Sweet Caporal étaient bien en évidence. Une silhouette fut vite reconnue comme étant la fille Sweet Caporal, et quelques mottos bien inspirés étaient posés un peu partout, tels que: "Chaque année amène le besoin pour de nouvelles idées". "Les nouvelles idées ne viennent qu'à ceux qui les cherchent". "Il est facile de critiquer, mais il est plus difficile d'inventer". "Quoi!!! Le commerce sans publicité, cela ne se peut". "Couché de bonne heure, levé de bonne heure, cela va de pair — et annoncez". "Maspero est aussi bon qu'il est grand".

Ce dernier motif avait trait à un immense fac-simile de la cigarette Maspero, No 36, suspendu au-dessus de la table les vieux pays en voyage combiné d'affaires et de plaisir.

A la fin du souper, un vote de remerciements fut passé à l'hôte de la soirée, M. O. S. Perrault, pour présider, et les applaudissements qui éclatèrent étaient une indication de la grande popularité dont jouit le gérant d'annonces parmi son personnel. Les (sleighs) traineaux furent alors réquisitionnés de nouveau, et une plaisante promenade de retour à la ville termina la fête.

Ceci est la première fête de la sorte et on exprima l'espoir qu'elle deviendrait annuelle. On vota un grand succès pour augmenter les relations cordiales qui existent entre l'Imperial Tobacco Co. Ltd. et son personnel de publicité.

# NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

AGENCES CONTROLEES PAR LA- PORTE, MARTIN, Ltée,	Eaux du Bassin de Vichy Amirable c/s 50 bout. Qrts, 5.00	Ventura & Cie . 4.50 Verdi & Cie . 3.50
Montréal. Absinthe C/S	Neptune " 50 " " 6.00 Sans Rivale " 7.00	En futs, \$2.25 à \$6.00 le gall. Vermouth.
Juls Pernod, c/s 12 bout. litre 11.50	Limonades du Bassin de Vichy	Cazalis & Pratt (Français) Orts 5.75
Apéritif et Tonique C/S	c/s 50 c/s 50	Royal Torino (Italien) Qrts 5.50
"Bacchus" c/s 12 bout. litre 8.00 Banyuls Bartissol, 12 qts. 7.50	Orts Pts La Sauvoureuse 8.00 5.50	
Bourgogne, Morin, Père & Fils	Ginger Ale Importé	ABSINTHE La cse
Macon C/S qrts pts 5.50 6.50	Marque "Trayder" cork pt spt. 1.00 0.85	Gunpp. Pernod (14) 13.50 AMERS
Chablis 6.50 7.50	crown 0.90 0.75	Levert & Shudel Orange (14) 9.00
Pommard 7.00 8.00 Beaune 6.50 7.50	Lager de Milwaukee Doz. Brl. Miller High Life Pts Brl	BIERES
Nuits 9.00 10.00	10 doz. 12.50	Robert Porter & Co., London, Eng. (14)
Oeil de Perdrix 13.50 14.50	Miller Extrait Malt Pts Brl 8 doz. 2.00 15.60	SOURGOGNES BLANCS
Champagne c/s qts. c/s pts. c/s splits	Porter Anglais Orts Pts Splits	F. Chauvenet (15) Montrachet (mar. Guiche) 20.00 10.00
PIPER-HEIDSICK	W. E. Johnson & Co	Chablis Supérieur 7.25 8.25
Sec 30.00 32.00 34.00 Très Sec 32.00 34.00 36.00	Compass Brand 2.40 1.50 1.00 Par doz. Bière Anglaise Qrts Pts Splits	Dufouleur Père & Fils, Nuit, St-Georges,
Brut 30.00 32.00 34.00	W. E. Johnson & Co	France (14) "Chablis," p. cs., 12 qts 9.00
Moins 10 p. c. comptant. 3 p. c. 30 jours.	2.40 1.50 1.00 Par doz. Scotch Whisky	"Meursault," p. cs., 12 qts 14.50
qt. pt. sp.	Mitchell Bros.	"Clos Vougeot," p. cs., 12 qts. 21.00
Caisse 12s \$12.50 24s \$13.50 48s \$14.50	Finest Old Scotch Orts 12s 12.50	BOURGOGNES ROUGES
Paniers 6s 6.50 " 12s 12.50	White Star Qrts 12s 10.50 Ex. Sp. Liqueur, Qrts 12s 9.50	F. Chauvenet (15) Clos-de-Vougeot 25.50 26.50
" 6s 3.75	Special Reserve Dew Qrts 12s 9.00	Chambertin 18.50 19.50
" 12s 7.00	Grey Beard Stone Jars 6 au gall. 10.00 Grey Beard Stone Jars 4 au gall. 13.00	Romanée 18.50 19.50
" 248 13.50 " 128 4.00	Heather Dew Qrts 12s 8.00	Corton (Clos-du-Roi) 15.50 16.50 Nuits 13.00 14.00
Duc de Lagrange	Mullmore Orts 12s 6.50	Volnay 12.50 13.50
Caisse 12s, 9.00 24s 10.00 48s 11.00 c/s c/s	Robert Dale Qrts 12s 5.00 Scotland's Pride Qrts 12s 4.50	Pommard 11.50 12.50 Beaune 10.00 11.50
Clarets 12 Btls 24½ Btls	Scotch en Futs Gall.	Moulin-à-Vent. Mâcon vieux
Vernot & Cie St-Julien 2.75 3.25	Mitchell 3.50 5.00 Irish Whisky	
V. Pradel & Cie, Medoc 3.25 3.00 Latreille & Cie, St-Ju-	Mitchell & Co., Ltd.	Beaujolais
lien 2.50 3.00	Cruiskeen Lawn, Ord. Orts 8.50	Dufouleur Père & Fils, Nuit, St-Georges,
Fleury & Fils Medoc 2.25 2.75 A. Delor & Cie c/s c/s	Cruiskeen Lawn, Imp. Qrts 12.50 Cruiskeen Lawn, 4s au gall. 13.00	France (14) "Macon," p. cs., 12 qts 7.50
Médoc 4.00 5.00	Old Irish, Ord. Qrts 6.00	"Beaujolais," p. cs., 12 qts 8.00
St-Julien 4.50 5.50	Old Irish, Imp. Qrts 10.00 Rhums c/s 12 c/s 24 c/s 48½	"Moulin à Vent," p. cs., 12 qts. 8.50
St-Estèphe 5.00 6.00 Château des Jacobins 5.50 6.50	Qrts. Pts. Splits	"Beaune," p. cs., 12 qts 9.50 "Nuits," p. cs., 12 qts 11.00
Paulliac 5.50 6.50	J. W. Turner 7.00 8.00 9.00 Mendoza & Cie 5.00 6.00	"Nuits," p. cs., 12 qts 11.00 "Volnay," p. cs., 12 qts 11.50
St-Emilion 6.00 7.00 Château Pontet Canet 6.00 7.00	Norton & King 4.50 32 Falsks 5.75	"Pommard," p. cs., 12 qts 12.00 "Corton," p. cs., 12 qts 14.50
Château Pape Clément 10.00 11.00	Sauternes A. Delor & Cie.	"Chambertin," p. cs., 12 qts 16.50
Palus Barrique ½ Barrique Palus 0.90 Gall. 0.95 Gall.	c/s 12 c/s 24	"Clos Vougeot," p. cs., 12 qts. 21 00 F. Chauvenet-Sparkling
Tivoli 0.85 " 0.90 "	Graves 4.00 5.00 Sauterne 4.50 5.50	Red Cap 22.00 24.00
A. Delor & Cie,	Barsac 6.00 7.00	Pink Cap
Cognacs c/s Qts. Ph. Richard S O 40 ans 25.00	Haut Sauterne 8.00 9.00 Château Iquem 1895 21.00	CHAMPAGNES
Flute 20 ans 16.00	Gall.	Deutz & Gelderman (14) Bout. Bout.
Flute 10 ans, qrts 12s 11.00 Medicinal 14.50	Petite Grave ½ Barrique 1.10 Sauterne ½ Barrique 1.20	Extra sec, Vintage 1904. 33.00 35.00
V. S. O. P. 12.25	Vins Sherry Pts. Orts.	Brut, Vintage 1904 33.00 35.00 Gratien & Meyer (14) Bt. \( \frac{1}{2} \) Bt.
Spécial Réserve II.00 V. S. O. I0.50	Diez Hermanos	Caisses ou paniers 12.00 14.00
V. S. O. 10.50 V. O. 9.00	Consacrar Pontifical Qrts 15.00	G. Rosset & Cie (14)
J. M. Boutin & Cie Alligator brd 8.00	Favorito Qrts 12.00 11.00 Amontillado Qrts 9.50	Extra sec, Vintage 1904. 18.00 20.00 CLARETS
Chs Couturier XXX 7.50 -F. Marion XXX 6.00	Consacrar Pureza Qrts 8.50	Bordeaux Claret Co. (14)
Parville & Cie XXX 5.00	Olorozo Orts 8.00 Vino Para Consacrar Orts 7.00	Côtes 3.50 4.50
Valin & Frère XXX 4.50	Solariego 1807 Orts 25.00	Bon Paysan 3.60 4.60
Toutes ces marques de Cognacs En caisse de 24½ Bout. [\$1.00 de plus	En suts 1.20 à 6.00 par gall.	Bon Bourgeois 4.00 5.00 St-Julien 4.50 5.50
En caisse de 24 Flasks [par caisse	Vin de Port	Château Brûlé 5.00 6.00
En caisse de 48 1/4 Bout. [\$2:00 de plus	Rheal Campanhia Vinicola c/s	St-Estèphe
En caisse de 48 ½ Flasks [par caisse Cognac én Futs Gal.	Minerva 8.00	COCKTAILS
Ph. Richard 3.50 @ 6.50	Braganza 10.00 King Emmanuel 10.00	Cook & Bernheimer Co. (14) La cse
Ch. Couturier 3.75 " 4.00 F. Marion 3.50 " 3.75	Doctor's Special 11.50	Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, Ame-
F. Marion 3.50 " 3.75 Parville & Cie 2.25 " 2.50	Garcia Hijos 8.50 Manuel Tosta 6.50	rican 9.50
=:=5 2:50	0.50	

Bouttelleau Fils & Clc, Cognac, France (14) "Colombe au Rameau d'Or," p. c., 24 dem bouteilles" 9. 50 (25. 12 dem) bouteilles	COGNACS	verte, 12 grandes carafes ron-	Bout, paniers 1 doz.;
France (14)		des 16.50	
**Colombe au Kameau GOT, **P. C.S., 12 Given Menthe, blanche ou verte, 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles pyramides, 13,50 (**crime de Cassis, p. c.s., 12 bouteilles, 13,50 (**crime de Ca			
"Colombe au Rameau d'Or," p. cs., 22 fami bouteilles 10.05 "Colombe au Rameau d'Or," p. cs., 22 fassis, p. cs., 12 bout 1, 3.50 "Creme de Casca, p. cs., 12			Union Générale Vinicole des Charentes
Crience de Cassis, p. cs., 12 bout 13, 50  "No. 12, 13, 10, 50  "No. 12, 13, 10, 50  "No. 1875," p. cs., 12 boutelles 12, 50  "No. 1875," p. cs., 12 boutelles 13, 50  Par caisse de 24 flashs 1556, 15, 50  Par caisse de 12 pintes 15, 50  Par caisse de 12			"Graves", p. cs. 12 hout 6 co.
"Colombe au Rameau d'Or," p. cs., 22 hout. 19.50 cs., 23 fs. pc. cs., 12 hout. 19.50 "No. (1855)", pc. cs., 12 hout. 19.50 "V.O. (1855)", pc. s., 12 hout. 19.50 Par caisse de 24 flasks 7.55 Par caisse de 24 flasks 7.55 Par caisse de 48 demi flasks 8.50 M. Carlar & Cle, Cognac, France (14) "Trois Etoiles," p. cs., 12 hout. 19.50 "Trois Etoiles," p. cs., 12 hout. 19.50 "Trois Etoiles," p. cs., 12 hout. 19.50 "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 12 hout. 19.50 "Trois Etoiles," p. cs., 12 hout. 19.50 "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 12 ho			Sauternes , p. cs., 12 bout 7.00
Courace   Cour	"Colombe au Rameau d'Or," p.		"Barsac", p. cs., 12 bout, 8.00
Doutcilles   12.00	cs., 32 fls 10.50		"Haut Sauternes," p. cs., 12
"W.S.O.P." i858, p. cs., 12 bouteilles . 13.50  "W.S.O.P." i858, p. cs., 12 bouteilles . 13.50  "W.S.O.P." i858, p. cs., 12 bouteilles . 13.50  Jos. Bremon & Cie, Cognac, France (14)  Par caisse de 12 pintes . 6.50  Par caisse de 24 flanks . 7.50  Par caisse de 48 demi flasks . 8.50  M. Carlat & Cie, Cognac, France (14)  "Trois Etolies," p. cs., 12 boutu.  "Trois Etolies," p. cs., 12 boutu.  "Trois Etolies," p. cs., 22 demi bouteilles			"Château Vouem" p. cs. 12
"V.V.S.O.P.," 1850, p. cs., 12 bout tilles. 13.50 houteilles. 13.5	"V.O. 1875," p. cs., 12 bouteilles. 13.50		
Maraschino, par 12 bouteilles   13.50	"V.S.O.P.," 1858, p. cs., 12 bou-		SHERRIES
Doutelles   10.00	"V V S O P " 1820 p cs. 12	Maraschino, par 12 bouteilles 13.50	Gonzalez, Byass & Cie. Ierez de la Fron-
Jos. Bremon & Cie, Cognac, France [14] Par caisse de 12 pinters			tera, Espagne (14)
Par caisse de 24 finstes	Jos. Bremon & Cie, Cognac, France (14)		"Royal," p. cs., 12 bouteilles 6.00
Par caisse de 48 demi flasks 8.50 M. Carlat & Cle, Cognac (France (14) "Trois Etoiles," p. cs., 12 boutu. 8.00 "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 24 demi bouteilles			"Club," p. cs., 12 bouteilles 10 00
Cariat & Cie, Cognac, France (14)	Par caisse de 48 demi flasks 8.50		Cristina, p. cs., 12 bouteilles 11.00
Trois Etolies, p. cs., 24 demi of Cognac City Distillers' Association, Cognac City Distillers' Association, Cognac City Distillers' Association, Cognac City Distillers' Association, Cognac (Panel City Distillers' Association, Cognac City Distillers' Association, Cognac City Distillers' Association, Cognac (Panel City Distillers' Association, Cognac (Panel City Distillers' Views brandy, p. cs., 12 bouttelles, 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 12 bouttelles, 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 12 bouttelles, 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 12 bouttelles, 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 12 bouttelles, 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 12 bouttelles, 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 12 bouttelles, 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 12 bouttelles, 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 12 bouttelles, 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 12 bouttelles, 10.00  Trois Etolies,' views brandy, p. cs., 10.00  Trois E	M. Carlat & Cie. Cognac, France (14)		"Fino," p. cs., 12 bouteilles 11.50
Douttilles	"Trois Etoiles," p. cs., 12 boutu. 8.00	"Royal Crown," vieux Blackber-	"Idolo." p. cs., 12 bouteilles 12 50
**Cognac, France (14)  "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 12 bouteilles		ry Brandy Anglais, p. cs 9.00	"Oloroso," p. cs., 12 bouteilles. 13.00
MOSELLE   Note   Mose	Cognac City Distillers' Association,		"Victorioso," p. cs., 12 bouteilles 14.00
Sichel Sohne (14)   Sich			"Old East India" p. cs. 12 hout 18 co
Muscated ou Extra Dry   17.50   10.00	n cs 12 houteilles 0.50		"Monarca," p. cs., 12 bouteilles, 18.00
De cs., 24 demi bouteilles 10.00  "Trois Etoiles," vieux brandy, p. cs., 12 longues bouteilles 11.00  "Cachet d'Or," p. cs., 12 longues bouteilles 11.00  "Doctor's Friend," p. cs., 12 bouteilles 11.00  "V.O.," vieux brandy fin, p. cs., 12 bouteilles 12.00  "V.S.O.P," vieux brandy, fin, p. cs., 12 bouteilles 12.00  "X.X.O.," vendange 1875, (long cou), p. cs., 12 bouteilles 12.00  "Special Reserve," vieux de 50 ans, p. cs., 2 bouteilles 13.00  "Bottoriles & Lamothe (14)  *** Bout 11.00  Imenez & Lamothe (14)  *** Bout 18.00  En futs 4.50 à 4.75  "Old Tom", p. cs., 12 bouteil. 7.50  "Old Tom", p. cs., 12 bouteil. 7.50  "Old Tom", p. cs., 12 bouteil. 7.50  "Old Tom" and "London Dry," p. cs., 12 bouteilles 13.00  "Old Tom" and "L	"Trois Etoiles," vieux brandy,		Au gall
Discrete of Original Control of Original Con	p. cs., 24 demi bouteilles 10.00		Claro
"Cachet d'Or" p. cs., 12 longues   Douterlles   11.00   Doctor's Friend," p. cs., 12 bouterlles   10.50   London Dry   cs., 12 bouteilles   12.00   "X.X.O.," vendange 1875, (long cou), p. cs., 12 bouteilles   24.00   "Special Reserve," vieux de 5 ans, p. cs., 2 bouteilles   36.00   "Gill Schemez & Lamothe (14)   "En futs   4.50 & 4.75   Mite port, "P. cs., 12 bouteilles   5.00   "Gll Tom" and "London Dry,"   ces., 12 bouteilles   5.00   "Old Tom" and "London Dry,"   ces., 12 bouteilles   5.00   "Old Tom" and "London Dry,"   ces., 12 bouteilles   5.00   "Douteilles   5	"Trois Etoiles," vieux brandy,	OLD TOM & DRY GINS	Giralda 3.00
Solution	"Cachet d'Or," p. cs., 12 longues	Greenless & Co. (14)	Old Brown 3.25
teilles	houteilles 11.00	Old Tom 7.50	rino 3.75
"V.O.," vieux brandy fin, p. cs., 12 bouteilles		London Dry	Vino de Pasto
12 bouteilles		Au gallon 2.50 à 3.00	Oloroso 4.25
cs., 12 bouteilles	12 bouteilles 12.00	3550 We	Las Torres 4.50
"Royal Port," p. cs., 12 bout 6.00 "Special Reserve," vieux de 50 ans, p. cs., 2 bouteilles	"V.S.O.P.," vieux brandy, nn, p.	I. W. Burmester, Oporto, Portugal (14)	Jubilee
Cruzado, P. cs., 12 bouteilles	"X.X.O.," vendange 1875, (long	"Royal Port," p. cs., 12 bout 6.00	VINS DE MARSALA
Target   Special Reserve, view   Vie	cou), p. cs., 12 bouteilles 24.00	Cruzado," p. cs., 12 bouteilles. 8.00	D1 1 - 01 11
Simenez & Lamothe (14)	ans p. cs. 2 houteilles 36.00	bouteilles	Vaccala Commission 12 bout.
### Bout. 11.00 1865 Liqueur Bout. 18.00 En fûts 4.50 à 4.75 GINS  Greenlees & Co., London, Eng. (14) "London Dry," p. cs., 12 bouteilles		Kich Douro," p. cs., 12 bout, 12.00	Marsala Virgin
Blue Label Royal, "p. cs., 12   bouteilles   Souronnes,   18.00   White port, "Trois Couronnes,   18.00   White port, "Perles d'Or," p. cs., 12   bouteilles   12.50   White port, "Perles d'Or," p. cs.,   12.50   Winder messe.   1.25 \( \)	*** Bout. 11.00	"Old Crusted" a see to bout 13.00	Marsala S. O. M 2.50 6.00
GINS  Greenlees & Co., London, Eng. (14)  "London Dry," p. cs., 12 boute		"Blue Label Royal," n. cs. 12	
Greenlees & Co., London, Eng. (14)  "London Dry," p. cs., 12 bout		DOUTEILLES . TR co	Carey, Hermanos & Co.
"London Dry," p. cs., 12 bouteilles. 7.56 "Old Tom," p. cs., 12 bouteilles. 7.50 "Old Tom," and "London Dry," le gallon, en baril, depuis. 2.50 Burnett (15) London Dry. 7.50 Old Tom. 7.50 Blankenhewm & Nolet's Distillerderij, Rotterdam, Hollande (14) "Key Brand," caisses ronges, 15 grandes bouteilles. 11.50 "Key Brand," caisses vertes, 12 bouteilles moyennes. 5.50 "Key Brand," caisses violettes, 12 bouteilles moyennes. 5.50 "Key Brand," caisses violettes, 22 petites bouteilles. 6.00 "Old Geneva Afrikander," 24  White port, "Perles d'Or," p. cs., 3 Au gall.  1 Grappe 2.00 à 2.25 Diamant T. 2.50 à 2.60 2 grappes 2.75 à 2.85 3 grappes 3.00 à 3.10 4 grappes 3.00 à 3.75 4 Diamants 3.35 à 3.50 3 couronnes. 4.60 à 4.75 Gonzalez Byass (14) Au gall. T. Port Wine 2.50 Tawny 3.00 à 3.25 "Calinger," p. cs., 12 pintes 10.00 "Brauneberger," p. cs., 12 pintes 10.00 "Brauneberger," p. cs., 12 pintes 10.50 "Brauneberger," p. cs., 12 pintes 10.50 "Mosenblumchen," p. cs., 12 pintes 10.50 "Mosenblumchen," p. cs., 12 pintes 10.50 "Mosenblumchen," p. cs., 12 pintes 10.50		write port, Trois Couronnes."	Vin de messe 1.25 à 2.00
"Old Tom," p. cs., 12 bouteilles. 7.50 "Old Tom" and "London Dry," le gallon, en baril, depuis . 2.50 Burnett (15) London 'Dry 7.50 Old Tom 7.50 Old Tom 7.50 Blankenhewm & Nolet's Distillerderij, Rotterdam, Hollande (14) "Key Brand," caisses ronges, 15 grandes bouteilles		White port, "Perles d'Or." p. cs.	
"Cold Tom" and "London Dry," le gallon, en baril, depuis . 2.50  Burnett (15)  London Dry	"Old Tom," p. cs., 12 bouteilles. 7.50	12 bouteilles 9.50	(14)
Burnett (15)  London Dry 7.50 Old Tom 7.50 Blankenhewm & Nolet's Distillerderij, Rotterdam, Hollande (14)  "Key Brand," caisses rouges, 15 grandes bouteilles 11.50 "Key Brand," caisses vertes, 12 bouteilles moyennes 5.50 "Key Brand," caisses violettes, "Old Geneva Afrikander," 24  Diamant T 2.50 à 2.60  "Hocheimer" 10.50 11.50 "Rudesheimer" 13.00 14.00 "Liebfraumilch" 16.00 17.00 "Rauenthaler" 20.00 21.00 "Schloss Johannesberg," p. cs., 12 pintes 12.00 "Steinwein," p. cs., 12 pintes 12.00 "Sarkling Hock," p. cs., 12 pintes 2.00 "Sarkling Hock," p. cs., 12 pintes 7.00 "Sarkling Hock," p. cs., 12 pintes 7.00 "Brauneberger," p. cs., 12 pintes 7.00 "Brauneberger," p. cs., 12 pintes 10.50 "Brauneberger," p. cs., 12 pintes 10.50 "Mosenblumchen," p. cs., 12 pts. 12.50 "Mosenblumchen," p. cs., 12 pts. 12.50		I Grappe	"Laubenheimer" 7.00 8.00
Old Tom. 7.50 Blankenhewm & Nolet's Distillerderij, Retterdam, Hollande (14)  "Key Brand," caisses rouges, 15 grandes bouteilles		Diamant T 2.50 à 2.60	"Niersteiner" 9.00 10.00
Retterdam, Hollande (14)  "Key Brand," caisses rouges, 15 grandes bouteilles	London Dry 7.50	2 grappes 2.75 à 2.85	"Rudesheimer" 13 00 14 00
Retterdam, Hollande (14)  "Key Brand," caisses rouges, 15 grandes bouteilles		3 grappes 3.00 à 3.10	"Liebfraumilch" 16.00 17.00
"Key Brand," caisses rouges, 15 grandes bouteilles		4 Diamants 3.00 a 3.75	"Rauenthaler" 20.00 21.00
grandes bouteilles	"Key Brand," caisses rouges, 15	3 couronnes 4.60 à 4.75	12 pintes 20 00
bouteilles moyennes 5.50  "Key Brand," caisses violettes,  "Key Brand," caisses violettes,  "Old Geneva Afrikander," 24  "Old Geneva Afrikander," 24  "Sarkling Hock," p. cs., 12 pintes 20.00  "Zeltinger," p. cs., 12 pintes 7.00  "Brauneberger," p. cs., 12 pintes 10.00  "Piesporter," p. cs., 12 pintes . 10.50  "Mosenblumchen," p. cs., 12 pts. 12.50	grandes bouteilles II.50	Gonzalez Byass (14) Au gall.	"Steinwein," p. cs., 12 pintes 12.00
"Rey Brand," caisses violettes,  "Brauneberger," p. cs., 12 pintes 10.00  "Piesporter," p. cs., 12 pintes 10.50  "Old Geneva Afrikander," 24  "Mosenblumchen," p. cs., 12 pts. 12.50		Tawny	"Sarkling Hock," p. cs., 12 pintes 20.00
"Old Geneva Afrikander," 24  Guinness' (14)  PORTER ANGLAIS  "Piesporter," p. cs., 12 pintes 10.50  "Mosenblumchen," p. cs., 12 pts. 12.50	"Key Brand," caisses violettes,	Ruby Dry 4.00 à 4.25	"Brauneberger," p. cs. 12 pintes 10 00
Old Geneva Afrikander, 24 Guinness' (14) D. Ch. Mosenblumchen," p. cs., 12 pts. 12 50	"C22 petites bouteilles 6.00		"Piesporter," p. cs., 12 pintes 10.50
	1/2 jars en pierre 13.00	Guinness' (14) Pt. Chop.	"Mosenblumchen," p. cs., 12 pts. 12.50
"Old Geneva Afrikander," 12  Bull Dog Brand 2.50 1.60  "Piesporter Goldtropfchen" p	"Old Geneva Afrikander," 12	Bull Dog Brand 2.50 1.60	"Piesporter Goldtronfchen" n
jars en pierre			cs., 12 pintes 18.00
Eight de F. & I. Durke Co. Treppchen," p. cs., 12			"Erdner, Treppchen," p. cs., 12
Anisette, p. cs., 12 bouteilles 13.50 SAUMUR MOUSSEUX "Berncastler Doctor," original,	Anisette, p. cs., 12 bouteilles 13.50	SAUMUR MOUSSEUX	"Berncastler Doctor," original,
Apricot Brandy, p. cs., 12 bout. 15.00 Bt. \(\frac{1}{2}\) Bt. \(\frac{1}{2}\) Bt. \(\frac{1}{2}\) Bt. \(\frac{1}{2}\) Bt. \(\frac{1}{2}\) Dt. \(\frac{1}2\) Dt. \(\frac{1}2\) Dt. \(\frac	Apricot Brandy, p. cs., 12 bout. 15.00	Ackseman January Bt. & Bt. & Bt.	
Peach Brandy, p. cs., 12 bout 15.00 Ackerman-Laurance (15) Bt. 4Bt. Crême de Menthe, blanche ou "Dry-Royal" 15.75 16.75 (A suivre à la page 72)	Crême de Menthe blanche ou	"Dry-Royal"	(A suivre à la page 72)
Crown or many and a property of the property o	Cieme de manina, summer du		

#### Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

# NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes —Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY	·Effendi (Egwotiennes)—	Osman (Turquie)—
OF CANADA, Limited.	Liège ou papier.	1/16 pqts. 5 lbs boites 1.15
OF CANADA, Emilied.	En boites de 10 12.00	Tabacs coupés à fumer.
CIGARETTES Par mille	Maspero Frères, cigarettes Nilo-	
CIGARDITES Fal mac	meter—	Old Chum— La lb.
Richmond Straight Cut No 1, 10s 11.00	En boites de 10 20.00	En boites de fer blanc, 1/6s95
Sweet Caporal, en boites de 10 8.50	Egyptian Deities No. 1.	En boites de fer blanc, 1 lb 80
Athlete, boites de 10 ou pqts 10s. 8.50	En btes de 10 à coulisse, 100 2.70 27.00	En boites de fer blanc, 1 lb
Gold Crest.	Egyptian Deities No. 3.	En sacs, 1/5s, boites 5 lbs
En btes de 20 à coulisse 500 3.33 6.00	En btes de 10 à coulisse, 100 2.00 20.00	
Vanity Fair.	2 5100 40 10 4 404504, 100 2100 20100	Parts I/IIs boites a lbs
En btes de 10 à coulisse 500 3.65 7.30	CIGARETTES DE WILLS	Pqts. I/IIs, boites 5 lbs
Vice Roy (Petits Cigares)		En boites de fer blanc, i eti lb85
En btes de 10 à coulisse 500 4.25 8.50	Three Castles.	En boites de fer blanc, 1/5s
New Light (tout tabac) 10s 8.50	Par M.	En boites de fer blanc, 1 lb 83 Full Dress—
Sub Rosa (tout tabac) 8.50	Btes fer blanc herm. de 50 15.00	
Le Roy (Petits Cigares)	Btes fer bl. plates fantaisie de 10 16.00	En boites de fer blanc, 1/5 et lb .95
En boites de 10 8.50	_	Meerschaum—
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s 6.55	En cartons de 10 15.00	l'qts. 1/10s, boites 5 lbs
Columbia, en btes à coulisse de 10 11.00	Three Castles (Gold-tipped).	En boites de fer blanc, 1 lb80
·Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s 6.30	En btes fer blanc plates de 50 19.00	En sacs 1/5, boites 5 lbs 83
Prince, 7, (700) 4.02; 10s 5.75	En btes fer blanc plates de 10 20.00	Ritchie's Smoking Mixture—
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s. 5.75	Gold Flake.	Pqts. 1/10s, boites 5 lbs80
Murad, (Turques), bouts en pa-	En btes fer blanc herm. de 50 12.50	Ritchie's Cut Plug—
pier 12.00	En paquets de 10 12.50	Pqts. 1/16s, boites 5 lbs71
Hassan (Turques)—		Unique—
En boites de 10 8.50	7	Pqts. 1/15s, boites 5 lbs 65
Mecca (Turques)—	Capstan (Doux).	Pats. 1 lb., boites 5 lbs 61
En boites de 10 8.50	En bles fer blanc herm. de 50 12.00	Pqts. 1 lb., boites 5 lbs60
Mogul (Turques) bouts en papier	En cartons (avec bouts) de 10 12.00	Calabash Mixture—
ou en liège 12.00	En cartons de 10 12.00	1 lb. boites en fer blanc, cartons
[Dardanelles (Turques) bouts en	Capstan (Moyen).	2 lbs 1.15
papier 12.25, en liège ou argent. 12.50	En btes fer blanc herm. de 50 12.00	lb. boites en fer blanc, cartons
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s 15.00	En cartons de 10 12.00	2 lbs 1.15
Yildiz Magnums, bouts en papier,	En cartons de 10 (avec bouts) 12.50	lb. boites en fer blanc, cartons
en liège ou enfor, 10s. et 100s. 20.00		2 lbs 1.20
	Wild Woodhine	
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83	Wild Woodbine.	lb. boites en fer blanc, cartons
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83	En paquets de 10 12.50	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s 5.75	En paquets de 10 12.50	lb. boites en fer blanc, cartons
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83	En paquets de 10 12.50  CIGARETTES DE LAMBERT &	lb. boites en fer blanc, cartons lbs 1.35 NATIONAL SNUFF CO., LTD.
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s 5.75 High Admiral, 10s 7.00	En paquets de 10 12.50	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs 1.35 NATIONAL SNUFF CO., LTD. Landry's Light Snuff—
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s 5.75 High Admiral, 10s 7.00 Guinea Gold 12.00	En paquets de 10 12.50  CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs 1.35 NATIONAL SNUFF CO., LTD.  Landry's Light Snuff—  Barillets ou Jarres
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50       5.83         Gloria, 7s (700) 4.02; 10s       5.75         High Admiral, 10s       7.00         Guinea Gold       12.00         Otto de Rose, 10s       13.00	En paquets de 10 12.50  CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.  Garrick Mixture.	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 105 5.75 High Admiral, 105 7.00 Guinea Gold	En paquets de 10 12.50  CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s 5.75 High Admiral, 10s 7.00 Guinea Gold	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50       5.83         Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10 12.50  CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.  Garrick Mixture.	1b. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50       5.83         Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	Ib. boites en fer blanc, cartons   2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	Ib. boites en fer blanc, cartons   2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50       5.83         Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	Ib. boites en fer blanc, cartons   2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83  Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	Ib. boites en fer blanc, cartons   2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83  Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	Ib. boites en fer blanc, cartons   2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	Ib. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	Ib. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	Ib. boites en fer blanc, cartons   2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83  Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83  Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons  2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons  2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons  2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons  2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons  2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons  2 lbs
Virginia Brights, bte de 600, \$3.50 5.83 Gloria, 7s (700) 4.02; 10s	En paquets de 10	lb. boites en fer blanc, cartons  2 lbs

Van Bibber Cut Plug.	pqts 1/6, boites 5 lbs,	24	Petit Bleu-
Btes fer bl. 1/10 lb. 21 lb. cartons. 1.28	pqts \frac{1}{2} et I lb	20	pqts 1/12 et 1, boites de 5 lbs. 50
(Foncé ou aromatique) Mayo's Cut Plug.	Carillon (à fumer et à chiquer)		pqts ½ et 1 lb., sous étain 40 L. L. V.—
Paquets 1/10 5 lbs. cartons 1.00		<b>4</b> C	pqts ½ lb., sous étain 40
Paterson's Seal—	sac papier 1/10, boiles 5 lbs	35	pqts 1/12, boites de 5 lbs 4b
1/5 lb. boites, cartons 5 lbs 1.09	Tri-Color—	33	l'etit Poucet-
Tuxedo Granulated Plug-		32	pqts 1/12, boites de 5 lbs 48
1/10 boites en fer-blanc, 21 lbs.	Kambow—	<b>J</b> -	Le Petit Jaune-
cartons 1.35	1	70	pqts 1/12, boites de 5 lbs 46
Lucky Strike-		73	Calabresse—
btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28		78	pqts 1/14, boites de 5 lbs 60
1/5 lb. boites en fer blanc, car-		78	Swoboda—
tons 5 lbs 1.28	Cremo—	••	boites à coulisse 1/9, boites de
1/10 lb. boites en fer blanc, car- tons 2½ lbs 1.33	pats 1/14, boites de 5 lbs Patriot—	52	. 5 lbs 64
lb. boites en fer blanc 1.35	boites en fer blanc de 1 lb	25	Carlo— pqts 1/14, boites de 5 lbs 55
I lb. boites en fer blanc I.24	Tabacs Naturels, coupés, à fumer.	-	Ali Baba—
IMPERIAL TOBACCO COMPANY	Parfum d'Italie—		pqts 1/14, boites de 5 lbs 60
		48	bies à coulisse 1/9 ,btes de 5 lbs. 65
OF CANADA, Limited.	Red Cross—		Tabac à chiquer en tablettes
(Empire Branch)	pqts de 1/10, boites de 5 lbs pqts de 1/2 lb	40 40	Spun Roll—
Tabacs à chiquer		55	pqts 1/16, boites de 1 lb 60
Stag, barres, 5 1/3 à la livre 0.38	Rouge et Quesnel-	, 33	Tabac naturel coupé et pressé
Bobs, 5 et 12, à la livre 0.39	pqts 1/10, boites de 5 lbs	38	Orignal—
Pay Roll, barres, 7 1/28. Palettes 78 0.56	pqts 1/5, 1 et 1 lb	35	pyts & et &, boites de 5 lbs 60
Club, 6s. et 12s 0.40	Bellefeuille—		Tabac Coupé, Tranché, en Palettes.
Black Watch, 6s 0.44	pqts 1/6, boites ae 5 ibs pqts 1/3 lb	24 24	Bamboo (Curved Cut)-
Currency, 6 1/28. et 128 0.46	puts de 1 lb	20	boites en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75
Empire Navy, barres, 14 oz 0.51	Prairie—		Caribou—
Tabacs à fumer	pats 1/10, boites de 5 lbs	38	boites 1/7, boites de 5 lbs 50
Shamrock, 2 x 4, 6s 0.45	Richelieu-		CIGARETTES
Pedro, barres, 16 oz. 5s 0.55	1/10 lb	40	"Melachrino" Domestiques
Tabacs hachés	1/10 lb	75	Grosseur Par 1000
Great West, (sacs) 8s 0.59	Houde's Special—	/3	No 8—Mince. Bouts unis en 10s,
Regal Cube Cut, btes fer-blanc, 9s. 0.70	Parfum d'Italie, 1/10	40	
Taxi, Crimp Cut, btes fer-blanc, 10s. 0.78	Senator, 1/10	40 80	50s, 100s \$12.00
THE B. HOUDE CO., LTD.	Tabacs à Cigarettes		No 9-Bouts en liège en 10s, 50s,
QUEBEC.	Rugby—		1005 12.00
Tabacs coupés à fumer.	I/o (boites à coulisse), boites	6-	Non Plus Ultra—Bouts en liège en
Casino—	5 lbs	67 60	10s, 50s, 100s 18.50
pqts 1/8, boîtes 5 lbs 27	pqts ½ et i lb	60	No 4—Bouts unis en 10s, 50s, 100s 25.00
•			· **

# Demandez le Tabac à Fumer " RICHELIEU"

Pavillons en Satin dans les Paquets.

Manufacturé par .. THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

(Suite de la page 69)	WHISKEYS AMERICAINS	WHISKEYS CANADIENS
VINS TONIQUES	Cook & Bernheimer (14) La cse	Hiram Walker & Sons (8) La cse Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts 10.00 Canadian Club Flasks, 16s. 10.50
Vin Mariani (14) 9.00	Bourbon Gold Lion 10.00	Canadian Club 1 Flasks, 32s. 11.00 imperial Pintes 7.75
Wilson's Invalids' Port (14) 9.00	Old Valley Ptes. 11.50	Imperial Flasks, 16s. 8.25 Imperial Flasks, 32s. 8.50 Baronial Pintes 6.25
"Red Heart" (15) 9.00	Old Valley 1 flasks 16.00	Baronial 32 Flasks 7.00

# "VICTORIA"

Notre Marque de Commerce.

PURETE ABSOLUE.

QUALITE CHOISIE.

### CONSERVES CANADIENNES

Nous avons l'assortiment le plus complet.

Tomates 3lbs.

Blé d'inde 2 lbs.

Haricots 2 lbs.

Pois 2 lbs.

Fraises 2 lbs.

Framboises 2 lbs.

Poires, Pêches 2 et 3lbs.

Pommes 3 lbs.

Saumons et Sardines.

# Thés et Cafés de Premier Choix "VICTORIA"

### POISSONS EN BARILS

Morue, Haddeck, Hareng, Saumon du Labrador, Truite, Morue en paquets.

### FRUITS SECS

RAISINS de Corinthe, de Californie, de Valence, Sultana, de table Malaga. PRUNES d'Oregon et de Californie.

FRUITS EVAPORES, Pommes, Pêches, Poires, etc.

Dattes, Figues, Pelures, Amandes Cerneaux & Valence, Noix et Pistaches,

ECRIVEZ, TELEPHONEZ, TELEGRAPHIEZ.

# LAPORTE, MARTIN, LIMITEE.

Tel. Main 3766.

568 Rue St-Paul.

MONTREAL

# La Bière Populaire

# MOLSON



Est celle que veut le Consommateur; donnez-la lui.

La vente de cette BIERE excède celle de toutes les autres marques réunies.

Brassée à Montréal depuis 127 ANS.